

## INVENTER UNE AUTRE VIE

respectueuse des patrimoines et des ressources  
du Livradois-Forez,  
où frugalité se conjugue avec épanouissement

2011

# Charte

2023

Le sommaire de ce document au format pdf est interactif  
Cliquez sur [pour revenir au sommaire](#)



# Charte de l'environnement

Le peuple français,  
Considérant :

- Que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité;
- Que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel;
- Que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains;
- Que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution;
- Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles;
- Que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation;
- Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins,

Proclame :

**Art. 1<sup>er</sup>** Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

**Art. 2** Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

**Art. 3** Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.

**Art. 4** Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.

**Art. 5** Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.

**Art. 6** Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

**Art. 7** Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

**Art. 8** L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.

**Art. 9** La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

**Art. 10** La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France.

# Sommaire

|                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| — Légende.....6                                                                                                                                      | • Le pilotage de l'évaluation,<br>un véritable outil de gouvernance..... 36                                                                               | • Objectif opérationnel 2.2.3 : Valoriser et transformer le<br>bois sur place pour accroître sa valeur ajoutée ..... 79                                                   | • Objectif opérationnel 3.3.1 :<br>Jouer l'atout de la voie ferrée Peschadoires-Estivareilles/<br>Darsac.....117                              |
| — La Charte, fruit d'une large concertation .....8                                                                                                   | — <b>Des partenariats à organiser et à renforcer..... 37</b>                                                                                              | ➤ <b>Objectif stratégique 2.3 :</b><br><b>Encourager des pratiques agricoles saines favorables<br/>à une gestion durable des ressources.....80</b>                        | • Objectif opérationnel 3.3.2 :<br>Favoriser des modes de déplacement alternatifs au<br>« tout voiture individuelle » .....118                |
| — Une Charte « Agenda 21 » .....10                                                                                                                   | • Les contrats et les conventions,<br>outils de la coordination.....37                                                                                    | • Objectif opérationnel 2.3.1 :<br>Accroître l'autonomie des exploitations agricoles et<br>diffuser des pratiques durables ..... 82                                       | ➤ <b>Objectif stratégique 3.4 : Réduire nos consommations<br/>d'énergie en vivant mieux..... 120</b>                                          |
| <b>1<sup>ÈRE</sup> PARTIE : UN NOUVEAU PROJET<br/>POUR LE LIVRADOIS-FOREZ.....13</b>                                                                 | • Les réseaux du Parc,<br>démultiplicateurs et amplificateurs .....37                                                                                     | • Objectif opérationnel 2.3.2 : Développer les filières<br>courtes et mettre en valeur les produits locaux ..... 84                                                       | • Objectif opérationnel 3.4.1 :<br>Rendre les collectivités locales exemplaires<br>pour leurs consommations d'énergie..... 122                |
| — Une histoire, de nouveaux enjeux..... 14                                                                                                           | • Des « villes portes » pour une solidarité<br>urbain-rural renforcée .....37                                                                             | • Objectif opérationnel 2.3.3 : Maintenir un tissu agricole<br>dense par l'installation de nouveaux actifs ..... 85                                                       | • Objectif opérationnel 3.4.2 :<br>Doublant la performance thermique moyenne<br>des logements en Livradois-Forez.....124                      |
| • À l'origine du Parc Livradois-Forez :<br>une solidarité territoriale pour<br>un développement au service des habitants..... 14                     | <b>4<sup>È</sup> PARTIE : AXES STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS .....39</b>                                                                                      | ➤ <b>Objectif stratégique 2.4 :</b><br><b>Développer un tourisme durable de nature<br/>et de patrimoines, fondé sur des rencontres ..... 87</b>                           | ➤ <b>Objectif stratégique 3.5 :</b><br><b>Outiller les collectivités locales pour<br/>qu'elles soient les moteurs du changement ..... 126</b> |
| • Le projet du Parc pour 2010-2022 :<br>répondre aux nouveaux enjeux locaux..... 14                                                                  | — <b>Axe 1 : Un « socle patrimonial »<br/>facteur d'appartenance.....40</b>                                                                               | • Objectif opérationnel 2.4.1 :<br>Partager et animer une stratégie touristique commune<br>misant sur l'image « parc naturel » .....89                                    | • Objectif opérationnel 3.5.1 :<br>Aider les collectivités à diffuser<br>et mettre en œuvre des pratiques plus durables.....128               |
| • ... et faire face aux grands défis du XXI <sup>e</sup> siècle..... 15                                                                              | ➤ <b>Objectif stratégique 1.1 : Maintenir la biodiversité<br/>et diversifier les habitats naturels .....41</b>                                            | • Objectif opérationnel 2.4.2 :<br>Développer et structurer une offre touristique originale<br>de découverte de la nature, des patrimoines<br>et des hommes.....90        | • Objectif opérationnel 3.5.2 :<br>Accompagner les collectivités vers l'exemplarité.....130                                                   |
| — Un périmètre de Parc plus cohérent ..... 16                                                                                                        | • Objectif opérationnel 1.1.1 :<br>Mieux connaître la biodiversité et comprendre la<br>fonctionnalité des milieux naturels et des espèces .....43         | ➤ <b>Objectif stratégique 2.5 :</b><br><b>Valoriser les ressources en énergies renouvelables .. 93</b>                                                                    | — <b>Axe 4 : « Citoyen d'ici et du monde » :<br/>l'Homme au cœur du projet ..... 131</b>                                                      |
| — 4 axes pour une ambition<br>4 <i>biais per una ambicion</i> ..... 19                                                                               | • Objectif opérationnel 1.1.2 :<br>Protéger et gérer les zones d'intérêt écologique<br>et les espèces les plus remarquables..... 45                       | • Objectif opérationnel 2.5.1 : Faire du bois la 1 <sup>ère</sup><br>ressource énergétique pour le chauffage ..... 95                                                     | ➤ <b>Objectif stratégique 4.1 :</b><br><b>Activer le passage des idées aux actes.....132</b>                                                  |
| — L'engagement des membres<br>du Syndicat mixte du Parc..... 20                                                                                      | • Objectif opérationnel 1.1.3 : Construire une stratégie<br>exemplaire pour la nature quotidienne .....47                                                 | • Objectif opérationnel 2.5.2 :<br>Valoriser d'autres sources d'énergies renouvelables...96                                                                               | • Objectif opérationnel 4.1.1 :<br>Sensibiliser la population en « osant l'inattendu » ....134                                                |
| <b>2<sup>È</sup> PARTIE : UNE STRATÉGIE D'INTERVENTION<br/>TERRITORIALISÉE .....21</b>                                                               | ➤ <b>Objectif stratégique 1.2 :</b><br><b>Construire les paysages de demain.....49</b>                                                                    | — <b>Axe 3 : Des pratiques plus durables<br/>pour une « autre vie » ..... 98</b>                                                                                          | • Objectif opérationnel 4.1.2 :<br>Renforcer l'éducation des jeunes à l'environnement<br>et au développement durable ..... 135                |
| — <b>Unité et diversité d'un territoire..... 22</b>                                                                                                  | • Objectif opérationnel 1.2.1 :<br>Construire une culture paysagère partagée.....52                                                                       | ➤ <b>Objectif stratégique 3.1 :</b><br><b>Impliquer les entreprises dans plus de performance<br/>environnementale et sociale .....100</b>                                 | • Objectif opérationnel 4.1.3 :<br>Impliquer les habitants dans les actions du Parc .....137                                                  |
| • Un territoire composite.....22                                                                                                                     | • Objectif opérationnel 1.2.2 :<br>Faire face au banal et cultiver l'ouverture ..... 54                                                                   | • Objectif opérationnel 3.1.1 :<br>Favoriser l'innovation, diffuser les bonnes pratiques<br>et faciliter l'installation d'entreprises responsables...102                  | ➤ <b>Objectif stratégique 4.2 : Agir pour plus de solidarité 138</b>                                                                          |
| • ...uni par la qualité de son patrimoine<br>et sa volonté d'agir ensemble.....22                                                                    | • Objectif opérationnel 1.2.3 : Protéger les sites<br>et les espaces paysagers les plus emblématiques .....57                                             | • Objectif opérationnel 3.1.2 : Accompagner la mutation<br>du secteur du bâtiment vers l'éco-construction ..... 104                                                       | • Objectif opérationnel 4.2.1 :<br>Maintenir et améliorer l'offre de service<br>pour une solidarité entre les habitants ..... 140             |
| — <b>Territorialisation de l'action..... 23</b>                                                                                                      | ➤ <b>Objectif stratégique 1.3 : Transmettre et investir<br/>les patrimoines culturels d'hier et d'aujourd'hui ..... 59</b>                                | ➤ <b>Objectif stratégique 3.2 : Mettre en œuvre<br/>un urbanisme frugal en espace et en énergie.....106</b>                                                               | • Objectif opérationnel 4.2.2 :<br>Développer les solidarités intergénérationnelles .....141                                                  |
| • Décliner la stratégie secteur par secteur.....23                                                                                                   | • Objectif opérationnel 1.3.1 : Sauvegarder et mettre<br>en valeur le bâti remarquable ..... 61                                                           | • Objectif opérationnel 3.2.1 :<br>Doter tout le Livradois-Forez d'outils stratégiques<br>et réglementaires dans les domaines de l'urbanisme<br>et de l'habitat ..... 108 | • Objectif opérationnel 4.2.3 : Développer la coopération<br>interrégionale et internationale.....142                                         |
| • ...en prenant appui sur les groupements<br>intercommunaux..... 24                                                                                  | • Objectif opérationnel 1.3.2 :<br>Faire nôtres les patrimoines immatériels ..... 63                                                                      | • Objectif opérationnel 3.2.2 :<br>Favoriser la qualité et l'exemplarité<br>dans les projets d'aménagement.....111                                                        | ➤ <b>Objectif stratégique 4.3 :</b><br><b>S'ouvrir aux autres et au monde par la culture .....143</b>                                         |
| • La Charte et les Schémas de cohérence territoriale.....27                                                                                          | — <b>Axe 2 : Un « territoire de ressources »<br/>au bénéfice des habitants .....64</b>                                                                    | • Objectif opérationnel 3.2.3 : Développer l'ingénierie<br>territoriale en créant un atelier d'urbanisme rural..... 113                                                   | • Objectif opérationnel 4.3.1 :<br>Renforcer et enrichir la mise en réseau<br>des acteurs culturels locaux..... 145                           |
| • Des villes au cœur de la stratégie du Parc ..... 28                                                                                                | ➤ <b>Objectif stratégique 2.1 :</b><br><b>Préserver la ressource en eau et les milieux<br/>aquatiques par une gestion exemplaire.....66</b>               | ➤ <b>Objectif stratégique 3.3 : Développer des modes de<br/>transport et de déplacement doux en milieu rural..... 115</b>                                                 | • Objectif opérationnel 4.3.2 :<br>Soutenir la mise en œuvre<br>de politiques culturelles locales.....146                                     |
| • Des « communes associées »<br>pour un projet partagé au-delà du périmètre<br>labellisé « parc naturel régional » ..... 29                          | • Objectif opérationnel 2.1.1 : Améliorer la gestion<br>quantitative de la ressource en eau ..... 68                                                      |                                                                                                                                                                           | • Objectif opérationnel 4.3.3 :<br>Initier des projets culturels innovants ..... 147                                                          |
| <b>3<sup>È</sup> PARTIE : DES MOYENS D'AGIR REFONDÉS .....31</b>                                                                                     | • Objectif opérationnel 2.1.2 : Réduire les pollutions<br>et améliorer la qualité de l'eau ..... 70                                                       |                                                                                                                                                                           | — <b>Table des sigles ..... 148</b>                                                                                                           |
| — <b>Une gouvernance à faire évoluer..... 32</b>                                                                                                     | • Objectif opérationnel 2.1.3 : Préserver et restaurer la<br>qualité physique des milieux aquatiques.....72                                               |                                                                                                                                                                           | — <b>Table des iconographies .....150</b>                                                                                                     |
| • ...pour une meilleure prise en compte dans les<br>instances décisionnelles du Parc du nouveau paysage<br>institutionnel du Livradois-Forez .....32 | ➤ <b>Objectif stratégique 2.2 : Promouvoir et développer<br/>une gestion durable de la forêt..... 74</b>                                                  |                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                               |
| • ...pour un renforcement des outils de concertation<br>et une pérennisation des démarches participatives....32                                      | • Objectif opérationnel 2.2.1 : Accroître la qualité des<br>boisements par des pratiques sylvicoles durables..... 76                                      |                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                               |
| — <b>Des modes d'intervention et des outils à adapter.... 33</b>                                                                                     | • Objectif opérationnel 2.2.2 : Rendre l'exploitation<br>forestière plus productive dans le respect<br>des paysages et des enjeux environnementaux.....78 |                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                               |
| • Maître d'ouvrage, accompagnateur, expert, conseil,<br>facilitateur, coordonnateur : quels modes<br>d'intervention pour quels projets?.....33       |                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                               |
| • Une équipe technique à réorganiser<br>selon les nouvelles priorités de la Charte 2010-2022 ...33                                                   |                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                               |
| • La Maison du Parc :<br>un outil au service des élus et de la population.....33                                                                     |                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                               |
| — <b>Le dispositif d'évaluation de la Charte du Parc.....34</b>                                                                                      |                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                               |
| • Les questions évaluatives, base de l'évaluation..... 34                                                                                            |                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                               |
| • Le dispositif .....35                                                                                                                              |                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                               |
| • Les temps de l'évaluation :<br>un dispositif d'évaluation à trois niveaux ..... 36                                                                 |                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                               |

## ANNEXES

- Annexe I :  
Zones d'intérêt écologique disposant d'un plan de gestion ou d'une mesure de protection
  - A. Sites Natura 2000 dotés d'un document d'objectifs
  - B. Zones d'intérêt écologique bénéficiant d'une mesure de protection
  - C. Zones d'intérêt écologique bénéficiant d'un plan de gestion
- Annexe II :  
Zones d'intérêt écologique prioritaires pour mettre en place un plan de gestion ou des mesures de protection
  - A. En raison des milieux
  - B. En raison des espèces animales présentes
  - C. En raison des espèces végétales présentes
  - D. Secteurs à reconquérir
- Annexe III :  
Zones de nature quotidienne à mieux gérer
  - A. Pour la chouette chevêche
  - B. Pour le vanneau huppé et le courlis cendré
- Annexe IV :  
Sites remarquables à doter d'outils garantissant le maintien des structures paysagères et n'ayant pas vocation à accueillir d'aménagements et d'infrastructures à fort impact paysager
- Annexe V :  
Hauts lieux sur lesquels mettre en place une démarche globale et concertée de protection et de valorisation
- Annexe VI :  
Espaces d'intérêt paysager devant faire l'objet de démarches de valorisation patrimoniale et touristique
- Annexe VII : Sources de pollution de l'eau à traiter en priorité
  - A. Systèmes d'assainissement domestique présentant des dysfonctionnements
  - B. Sites pollués
  - C. Systèmes d'assainissement industriel inadaptés

- Annexe VIII :  
Masses d'eau devant bénéficier de travaux de restauration de la morphologie ou des conditions hydrologiques
- Annexe IX :  
Entreprises ou équipements agro-alimentaires stratégiques pour la transformation locale des produits agricoles
- Annexe X : Villes et bourgs de caractère
- Annexe XI : Lieux de découverte et de création
  - A. Existants à valoriser
  - B. À soutenir

## AUTRES ANNEXES

- Annexe XII :  
Tableau des indicateurs d'évaluation par objectif opérationnel
- Annexe XIII :  
Cartographie concertée des enjeux paysagers à l'échelle du Pays du Grand Clermont
  - A. Carte de reconnaissance des paysages
- Annexe XIV :  
Communes du périmètre du projet de Charte 2010-2022 du Parc naturel régional Livradois-Forez
  - A. Liste des communes du périmètre d'étude de la Charte
  - B. Carte du périmètre d'étude de la Charte
- Annexe XV :  
Collectivités ayant approuvé la Charte 2010-2022
  - A. Tableau des collectivités ayant approuvé la Charte 2010-2022
  - B. Cartes des collectivités ayant approuvé la charte 2010-2022
- Annexe XVI :  
Statuts 2010-2022 du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez
- Annexe XVII :  
Emblème figuratif du Parc naturel régional Livradois-Forez

## Légende



→ **Objectif opérationnel 1.3.2 :**  
Faire nôtres les patrimoines immatériels

Un Parc chef de file

Un Parc qui accompagne

Le fait qu'un texte soit inscrit sur un fond rouge...

*Indique que le texte renvoie à une localisation sur le plan de Parc*

*Indique que le texte fait référence à une autre partie de la Charte*

*Pour chaque objectif opérationnel, indique si le syndicat mixte du Parc sera plutôt la structure initiatrice ou porteuse, « chef de file », ou plutôt la structure incitatrice, d'accompagnement et de conseil auprès des acteurs locaux*

*Indique que la Charte présente ici un caractère d'opposabilité*

# La Charte, fruit d'une large concertation



La Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez est un projet au service des habitants et des acteurs locaux qui vivent et oeuvrent au quotidien sur ce territoire remarquable. Les élus du Parc ont souhaité faire de l'élaboration de la nouvelle Charte un véritable temps de dialogue et d'échange avec l'ensemble des forces vives locales ; la démarche de concertation a été construite dans cet esprit.

**A**vant les échéances électorales de mars 2008, l'exécutif du Parc a souhaité :

- informer la population du lancement de la révision de la Charte en l'invitant à débattre des principaux enjeux pour l'avenir du territoire. Ainsi, du 13 décembre 2007 au 29 février 2008, 6 débats publics thématiques ont été organisés en différents points du Livradois-Forez. Animés par des spécialistes de la culture, de la biodiversité, des énergies, des paysages, de l'aménagement du territoire et du développement, ceux-ci ont rassemblé près de 500 participants;
- inviter les habitants à contribuer à la Charte en créant un blog citoyen leur mettant à disposition des documents de travail (comptes rendus, notes d'orientation, etc.) et leur permettant de réagir;
- assumer le bilan de la Charte 1998-2008, en pilotant son évaluation<sup>1</sup> et le diagnostic territorial<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Rapport de bilan-évaluation de la Charte. Révision de la Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez, Urbicand, Soberco Environnement, Pluricité, août 2008  
<sup>2</sup> Diagnostic de territoire. Parc naturel régional Livradois-Forez, Urbicand, Soberco Environnement, Pluricité, août 2008

En parallèle, deux instances *ad hoc* ont été mises en place début 2008 :

- la commission « Révision de la Charte », mandatée par le Comité syndical pour piloter la révision de la Charte. Elle était composée d'une vingtaine de membres;
- le « Comité des partenaires », instance de concertation réunissant les principaux partenaires du Parc. Il est composé des représentants de l'État, des conseils régionaux et des conseils généraux. Très tôt, chacun des membres du comité a transmis au Parc ses attentes vis-à-vis de sa nouvelle Charte<sup>3</sup>. Leurs « regards » ont été particulièrement précieux.

<sup>3</sup> Regard de l'État sur le parc naturel régional Livradois-Forez, mai 2008  
Point de vue de la Région Auvergne sur la révision de la Charte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et du Parc naturel régional Livradois-Forez, Conseil régional d'Auvergne, juillet 2008  
Point de vue sur les Parcs naturels régionaux, Conseil général du Puy-de-Dôme, 2009  
Regard du Conseil Général de la Haute-Loire sur la révision de la charte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez, octobre 2008  
Parc naturel régional Livradois-Forez. Note d'orientation stratégique. Éléments de réflexion proposés par le Conseil général du Puy-de-Dôme, décembre 2008

Dans la foulée des élections de mars 2008, le nouvel exécutif du Parc a pris le relais de la révision de la Charte. 5 phases de concertation se sont succédé, au fur et à mesure que se construisait le nouveau projet du Parc :

1. Du mois de mai au mois de juillet 2008, le Parc a proposé la création d'ateliers citoyens. A l'initiative de groupes d'habitants volontaires, une dizaine d'ateliers se sont ainsi constitués. Ils ont transmis au syndicat mixte leurs réflexions et leurs propositions quant à l'avenir du Livradois-Forez;
2. Du 2 juillet au 3 décembre 2008, le Parc a réuni à 8 reprises deux commissions de travail intitulées « Une nouvelle relation avec la nature » et « Vers un nouveau vivre ensemble », subdivisées elles-mêmes en 7 ateliers thématiques : biodiversité, ressources, écocitoyenneté, services et déplacements, production et consommation responsables, paysages et culture. Composées d'élus, d'animateurs des ateliers citoyens et de partenaires du Parc, soit au total 180 personnes, les commissions et les ateliers ont identifié les principaux enjeux du Livradois-Forez et proposé des objectifs et des pistes d'action. Ceux-ci ont permis d'élaborer une note d'orientation stratégique qui a été validée le 17 décembre 2008 par le Comité syndical;
3. Du 13 novembre au 2 décembre 2008, le Parc a organisé 3 rencontres avec les représentants des communes et des groupements intercommunaux de 3 secteurs géographiques aux enjeux particuliers : le val d'Allier pour sa pression périurbaine, le secteur thiernois pour ses caractéristiques économiques et sociales particulières et le versant ligérien du Forez pour sa possible intégration dans le nouveau périmètre du PNR;

4. Du 21 au 28 janvier 2009, le Parc a organisé 7 rencontres territoriales avec les représentants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des pays du Livradois-Forez, dans 7 secteurs du territoire, afin de leur présenter les grandes orientations stratégiques que s'est fixé le syndicat mixte, d'identifier les enjeux locaux prioritaires et de préciser le rôle de leurs structures dans la mise en œuvre de la Charte;
5. Du 3 au 10 mars 2009, le Parc a invité ses partenaires à 4 rencontres thématiques – soit une par axe de l'avant-projet de Charte –, dans le but d'identifier les engagements qu'ils étaient prêts à prendre dans la Charte.

C'est sur la base de cette concertation qu'a été élaboré l'avant-projet de Charte 2010-2022, qui a fait l'objet d'un avis intermédiaire du Conseil national de la protection de la nature (CNP) et de la Fédération des parcs naturels régionaux de France, respectivement le 8 juin et le 1er juillet 2009.

Grâce à ces remarques, le projet de la Charte a été amélioré et précisé, avant d'être soumis à enquête publique du 21 décembre 2009 au 25 janvier 2010. Les conclusions du rapport d'enquête ont permis au syndicat mixte du Parc de préciser la formulation de la Charte en ce qui concerne les carrières sur les sites à haute valeur paysagère, et la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, après concertation avec les parties prenantes concernées. Enfin, le 24 mars 2010, à Chalmazel, le projet de Charte a fait l'objet d'une présentation publique toute particulière, à l'attention des élus et des habitants des communes ligériennes auxquelles était offerte la possibilité d'intégrer le Parc. Cette réunion a rassemblé plus de 150 personnes. **C'est forte de toutes ces contributions que la Charte 2010-2022 du Parc naturel régional a été transmise pour approbation aux collectivités et à leurs groupements.**



# Une Charte « Agenda 21 »

Les Agendas 21 sont des « programmes de développement durable pour le XXI<sup>e</sup> siècle » élaborés aux échelles locales dans les pays signataires de la *Déclaration de Rio de Janeiro*<sup>4</sup> de juin 1992. Ils visent à protéger l'environnement, à encourager la production de biens et de services durables et à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Dans le cadre de sa *Stratégie nationale de développement durable*<sup>5</sup> adoptée en 2003, la France a décidé d'amplifier ces initiatives. Un cadre de référence commun<sup>6</sup> a été adopté en 2006 pour guider les collectivités dans leurs démarches. En raison de la très grande convergence entre les principes énoncés dans ce cadre de référence, les 5 missions attribuées au Parc par la loi<sup>7</sup>, et son projet de territoire, le Parc Livradois-Forez a souhaité que sa Charte 2010-2022 soit reconnue « Agenda 21 », afin de contribuer à diffuser cette démarche.

Cette reconnaissance est aussi celle de la qualité de son projet. Elle atteste que son ambition répond aux 5 finalités essentielles auxquelles doivent contribuer les Agendas 21 locaux...

## 1. La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère :

### → Objectif stratégique 2.5 :

Valoriser les ressources en énergies renouvelables

### → Objectif stratégique 3.3 :

Développer des modes de transport et de déplacement doux

### → Objectif stratégique 3.4 :

Réduire nos consommations d'énergie en vivant mieux

## 2. La protection de la biodiversité et la protection des milieux et ressources :

### → Objectif stratégique 1.1 :

Maintenir la biodiversité et diversifier les habitats naturels

### → Objectif stratégique 2.1 :

Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques par une gestion exemplaire

### → Objectif stratégique 2.2 :

Promouvoir et développer une gestion durable de la forêt

### → Objectif stratégique 2.3 :

Encourager des pratiques agricoles saines favorables à une gestion durable des ressources

### → Objectif stratégique 3.2 : Mettre en œuvre

un urbanisme frugal en espace et en énergie

## 3. L'épanouissement de tous les êtres humains :

### → Objectif stratégique 4.1 :

Activer le passage des idées aux actes

### → Objectif stratégique 4.3 :

S'ouvrir aux autres et au monde par la culture

## 4. La cohésion sociale et la solidarité entre générations et territoires :

### → Objectif stratégique : 4.2 :

Agir pour plus de solidarité

## 5. Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables :

### → Objectif stratégique 2.1 :

Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques par une gestion exemplaire

### → Objectif stratégique 2.2 :

Promouvoir et développer une gestion durable de la forêt

### → Objectif stratégique 2.3 :

Encourager des pratiques agricoles saines favorables à une gestion durable des ressources

### → Objectif stratégique 2.4 :

Développer un tourisme durable de nature et de patrimoines, fondé sur des rencontres

### → Objectif stratégique 3.1 :

Impliquer les entreprises dans plus de performance environnementale et sociale

### → Objectif stratégique 3.5 :

Outiller les collectivités locales pour qu'elles soient les moteurs du changement

— ...ainsi qu'aux 5 éléments déterminants pour leur élaboration et leur mise en œuvre :

## 1. La participation :

→ La Charte du Parc, fruit d'une large concertation

→ L'engagement des membres du Syndicat mixte du Parc

→ Une gouvernance à faire évoluer

## 2. L'organisation du pilotage :

→ L'engagement des membres du Syndicat mixte du Parc

→ Territorialisation de l'action

→ Une gouvernance à faire évoluer

→ Des modes d'intervention

et des outils à adapter

→ Des partenariats à organiser et à renforcer

## 3. La transversalité :

→ Une histoire, de nouveaux enjeux

→ 4 axes pour une ambition

→ Territorialisation de l'action

→ Une gouvernance à faire évoluer

→ Des modes d'intervention

et des outils à adapter

## 4. L'évaluation :

→ Le dispositif d'évaluation de la Charte du Parc

## 5. L'amélioration continue :

→ Le dispositif d'évaluation de la Charte du Parc

4 Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, 12 août 1992

5 Stratégie nationale de développement durable, Comité interministériel pour le développement durable, 3 juin 2003, actualisée le 13 novembre 2006

6 Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux. Cadre de référence, Ministère de l'Ecologie et du Développement durable, février 2007

7 « Le parc naturel régional a pour objet :

a) de protéger ce patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages;

b) de contribuer à l'aménagement du territoire;

c) de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie;

d) d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public;

e) de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche. »

Extrait de l'article R.244-1 du Code de l'environnement



Hêtraie du Champ de Mars ©Jean-Pierre Fourrioux

# 1<sup>ère</sup> PARTIE

Un nouveau projet  
pour le Livradois-Forez



## Une histoire, de nouveaux enjeux

Vaste région rurale de moyenne montagne, le Parc Livradois-Forez est un des plus grands parcs naturels régionaux de France.

De par ses caractéristiques géographiques et environnementales, il possède une grande variété de milieux naturels : tourbières et lacs tourbeux, landes montagnardes des Hautes-Chaumes du Forez, forêts alluviales, buttes et coteaux secs de Limagne, prairies naturelles de fauche, cours d'eau nombreux, etc.

Territoire traditionnel de polyculture-élevage très densément peuplé au XIX<sup>e</sup> siècle, il a été fortement touché par l'exode rural et la déprise agricole du XX<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, le Livradois-Forez est constitué pour la moitié de sa surface de vastes espaces boisés où cohabitent « futaies jardinées » traditionnelles et plantations récentes. Le développement d'activités industrielles liées à l'eau (textile, cuir, papier, petite métallurgie, coutellerie) dès le XV<sup>e</sup> siècle, et leur essor jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, marquent fortement le Livradois-Forez et constituent une de ses richesses, tant économique que culturelle.

La diversité de ses éléments patrimoniaux et de ses paysages raconte cette histoire : vastes massifs forestiers, bâtiments industriels et moulins, hameaux nombreux et dispersés, zones bocagères, etc.

### À l'origine du Parc Livradois-Forez : une solidarité territoriale pour un développement au service des habitants

Le Parc a été créé dans les années quatre-vingt en réaction à une déprise économique et sociale que les observateurs et la plupart des habitants jugeaient irréversible. Il est le fruit d'une volonté forte des élus locaux de prendre en main l'avenir du Livradois-Forez et de s'appuyer sur la richesse de ses patrimoines pour lutter de manière solidaire contre le fatalisme du déclin. Le mot d'ordre de la 1<sup>ère</sup> Charte du Parc était clair : « de l'assistance à l'auto-développement »<sup>8</sup>.

Le Parc a toujours fondé son action sur la détermination des hommes et des femmes à maintenir vivant ce territoire en dynamisant la vie locale et en le faisant mieux connaître. Ce « parc développeur » reste très attaché aux dimensions sociales, économiques et culturelles de son action pour lesquelles il a acquis une véritable légitimité. Ayant anticipé sur les nombreux organismes œuvrant aujourd'hui dans ces domaines, il convient pour lui d'intervenir autrement sur ces sujets.

### Le projet du Parc pour 2010-2022 : répondre aux nouveaux enjeux locaux...

Après plus de 20 ans d'existence, la situation du Livradois-Forez a changé. S'inscrivant dans un contexte d'accroissement général de la valeur attribuée à l'espace rural, la qualité de son cadre de vie et de ses patrimoines joue en sa faveur. Le regard que portent les habitants sur leur région a évolué. Au fatalisme s'est peu à peu substitué le « désir »<sup>9</sup> de Livradois-Forez : désir d'y vivre et d'y travailler, désir de le découvrir et d'y retourner, désir de s'y installer et d'y rester. Grâce aux mouvements migratoires favorables sur les franges les plus proches de l'agglomération clermontoise et du val d'Allier, le nombre d'habitants augmente. Toutefois, dans de nombreux secteurs, la question démographique demeure préoccupante, la population étant particulièrement vieillissante. Ainsi, cette tendance à la hausse observée depuis une dizaine d'années pourrait bien à nouveau s'inverser dès 2015 sur la majeure partie du territoire. Seule l'arrivée de nouveaux habitants pourra y remédier.

En outre, les difficultés du secteur industriel, très fortement pourvoyeur d'emplois, constituent un défi pour le développement du Livradois-Forez. La mutation en cours du tissu artisanal et industriel invite les forces vives locales à penser le développement économique en des termes nouveaux. C'est pourquoi le renouvellement de la population par l'accueil d'actifs constitue une priorité du Parc Livradois-Forez. Il guidera son action pour les 12 prochaines années.

### ... et faire face aux grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle

Le Parc Livradois-Forez n'est pas un territoire isolé : son avenir est lié à celui de la planète. Répondre à son échelle aux grands défis environnementaux est un enjeu vital pour ses habitants et les générations futures.

Le premier de ces grands défis est celui de l'érosion de la biodiversité, c'est-à-dire la diminution du nombre d'espèces végétales et animales, la réduction de la diversité génétique au sein même des espèces, la disparition de certains milieux et la fragmentation des habitats. Sur les 350 000 espèces végétales estimées dans le monde, 17 % sont actuellement considérées comme menacées d'extinction. Il en va de même pour 25 % des espèces de mammifères et 11 % des espèces d'oiseaux actuellement recensées sur la planète. Cette situation préoccupante n'épargne pas la France métropolitaine : 36 % des espèces de mammifères sont menacés, 19 % des vertébrés ont disparu ou sont gravement menacés et 486 espèces ou sous-espèces végétales sont en sursis<sup>10</sup>. En Livradois-Forez, cette menace peut être illustrée par l'extinction récente de l'Apollon du Forez, une espèce de papillon endémique.

Une autre question majeure est celle du changement climatique. En 2007, le rapport du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) prévoyait que l'augmentation des températures moyennes mondiales serait de 1,1° à 6,4° entre 1999 et 2099. Chaque année, de nouveaux éléments confirment que les activités humaines sont un facteur essentiel de ce changement.

Enfin, l'autre grand défi du XXI<sup>e</sup> siècle, c'est l'épuisement et la dégradation de certaines ressources, au premier rang desquelles :

- l'eau, qui sera vraisemblablement au cœur de grands conflits. En France, près de 50 % des zones humides ont disparu depuis les années 1950, alors qu'elles jouent un rôle prépondérant dans sa préservation. Le Livradois-Forez n'est pas épargné par la dégradation des ressources en eau : en 2006, sur certains points de la Dore, plus de 29 substances ne respectant pas la Directive Cadre sur l'Eau de 2000 ont été identifiées ;
- les énergies fossiles, qui induiront nécessairement de profondes mutations énergétiques et comportementales. C'est pourquoi l'Union Européenne, en 2007, s'est fixé des objectifs ambitieux : la politique dite des « 3x20 » vise à réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre, à accroître de 20 % l'efficacité énergétique et à atteindre 20 % de sa consommation en énergie renouvelable, le tout d'ici 2020. A son échelle, le Parc a lui aussi décidé dès 2006 de porter une politique anticipatrice : s'appuyant sur un bilan énergétique de son territoire, il s'est engagé à diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique d'ici 2050<sup>11</sup>.

Le Parc entend anticiper ces grandes mutations dans l'ensemble de son projet d'aménagement et de développement. En la matière, il se doit d'être exemplaire. C'est à ce titre que sa Charte doit être reconnue comme Agenda 21 local.

<sup>8</sup> Charte constitutive du Parc naturel régional Livradois-Forez, Parc naturel régional Livradois-Forez, 1986

<sup>9</sup> Voir Objectif 1 « Connaître et désirer le Livradois-Forez », Charte. Objectif 2008. Parc naturel régional Livradois-Forez, décembre 1998

<sup>10</sup> Stratégie nationale pour la biodiversité : enjeux, finalité, orientations, Ministère de l'Écologie et du Développement durable, février 2004

<sup>11</sup> Diagnostic énergétique du Parc naturel régional Livradois-Forez, AERE, août 2006



## Un périmètre de Parc plus cohérent

En 2009, le Parc Livradois-Forez est le 4<sup>e</sup> parc naturel régional de France en termes de superficie et le 3<sup>e</sup> en nombre de communes<sup>12</sup>.

Réuni le 16 février 2009, le Comité syndical a réaffirmé son souhait que celui-ci ne soit pas trop vaste pour ne pas risquer de fragiliser l'action du syndicat mixte.

Malgré une grande diversité paysagère et géographique, l'actuel périmètre possède une cohérence physique et géologique : les communes du Parc sont toutes situées sur les massifs granitiques du Livradois, du Forez et du Velay. À celle-ci s'ajoute une cohérence humaine et politique forgée grâce au travail en commun qu'a suscité le syndicat mixte et à l'identité « Livradois-Forez » qu'il a su créer.

Toutefois, ce périmètre avait jusqu'alors une part d'arbitraire : depuis sa création, il ne concernait que la partie auvergnate des Hautes-Chaumes du Forez, alors même que ces dernières constituent le monument naturel majeur du Parc. Depuis des siècles, cet espace est administrativement coupé en deux parties de surface équivalente. Frontière tant historique que culturelle, les Hautes-Chaumes n'en possèdent pas moins une indiscutable unité due à leurs patrimoines naturels et paysagers d'exception, ainsi qu'aux pratiques pastorales dont elles sont le support.

Ainsi, dans de nombreux domaines, les deux versants du Forez travaillaient déjà en lien étroit :

- mise en place dès les années cinquante de coopératives pastorales faisant pâturer leurs bêtes sur les communes des deux versants du Forez : la Société d'intérêt collectif agricole (SICA) Garnier dans la Loire et la Coopérative d'estive dans le Puy-de-Dôme;
- création avec l'appui du Parc dans les années quatre-vingt de la « Fête de la Myrtille », tous les 15 août au Col du Béal, rassemblant les acteurs des deux versants;
- concertation pour les premières mesures agro-environnementales mises en place côté Loire, sur la base de l'expérience du Parc côté Puy-de-Dôme;
- création avec l'appui du Parc de « Tourisme dans les Monts du Forez », association réunissant collectivités et prestataires touristiques des deux versants;
- adhésion d'une communauté de communes du Parc, celle de la Vallée de l'Ance, aux Pays du Forez;
- mise en place coordonnée des documents d'objectifs du site Natura 2000 « Monts du Forez » porté par le PNR Livradois-Forez sur le Puy-de-Dôme<sup>13</sup>, et du site « Parties

sommitales du Forez et Hautes-Chaumes »<sup>14</sup> porté par la Communauté d'agglomération Loire-Forez sur la Loire;

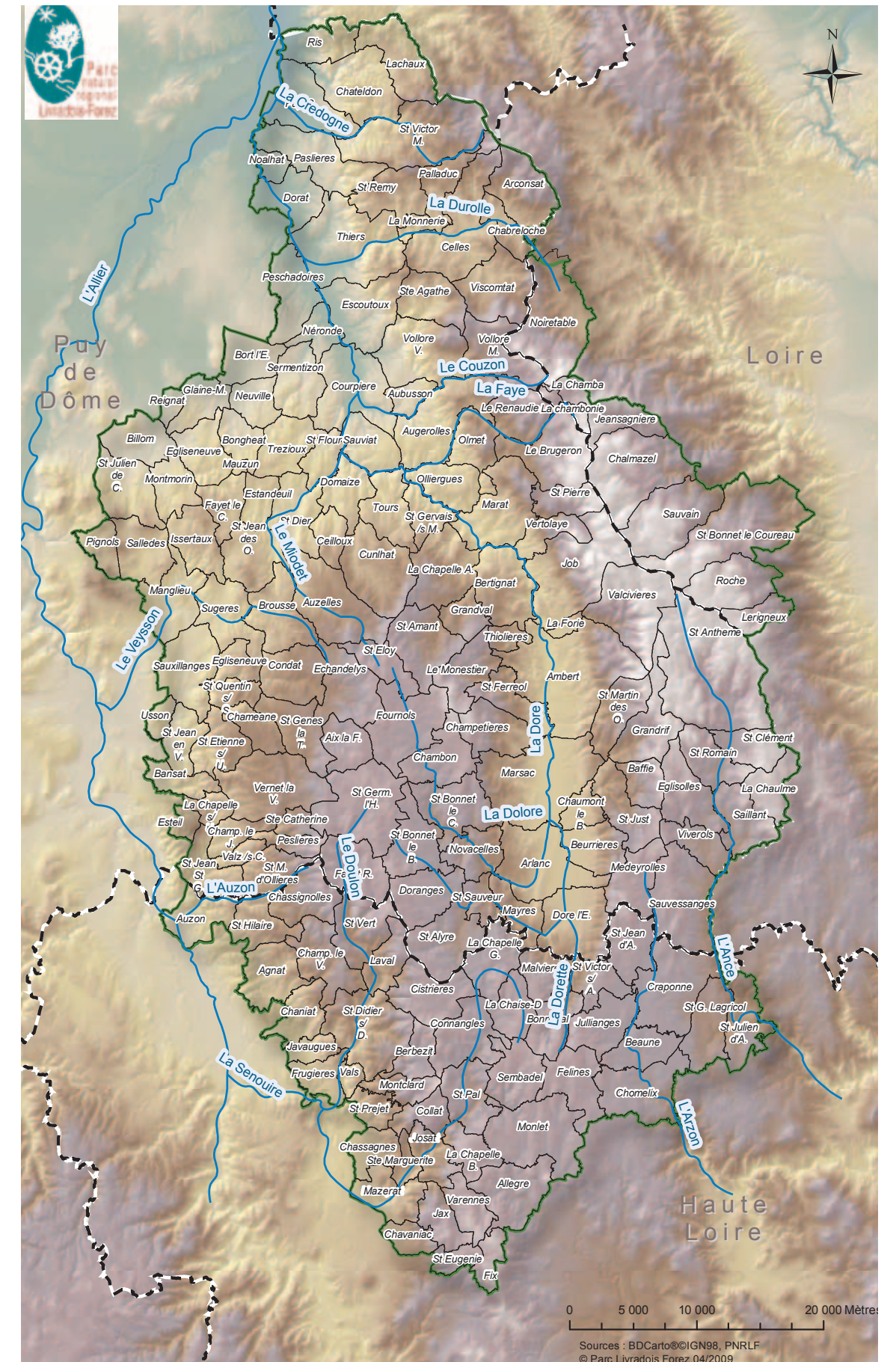
- élaboration du Contrat unique pour la préservation de tourbières et zones humides interrégionales des Hautes-Chaumes du Forez (2008 – 2012)<sup>15</sup> piloté par le PNR Livradois-Forez, dans le but de gérer trois tourbières situées sur la ligne de crête séparant les bassins de l'Allier et de la Loire amont;
- participation de la Communauté de communes et du Groupement des sylviculteurs de la Montagne Thiernoise au capital de la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) gérant le Pôle Bois du Haut-Forez. Inauguré en 2009 par la Communauté de communes des Montagnes du Haut-Forez, ce pôle situé à Noirétable a pour but de mettre à disposition des professionnels des équipements de séchage et de rabotage.

Persuadé qu'un projet de territoire pertinent ne peut se cantonner aux seules limites administratives, le Parc accueille dans sa nouvelle Charte les 9 communes ligériennes mitoyennes des Hautes-Chaumes du Forez : Chalmazel, La Chamba, La Chambonie, Jeansagnière, Lérigneux, Noirétable, Roche, Saint-Bonnet-le-Courreau et Sauvain. Ainsi, le Parc entend prouver que les Hautes-Chaumes du Forez ne sont pas une barrière, mais au contraire un lien entre les deux versants de cet espace en tous points remarquable.

L'extension du périmètre du Parc prend en compte l'ensemble du territoire de ces 9 communes – à l'exception de la partie nord de la commune de Noirétable située au-delà de l'autoroute A89 – car celles-ci sont parties prenantes d'un système pastoral qui lie étroitement les estives aux lieux d'habitat permanent. De plus, elles sont situées en tête des bassins versants de la Durolle, de la Faye et du Couzon (classés Natura 2000 pour ces deux derniers), trois affluents de la Loire classés Natura 2000. Ces communes sont en partie haute des Monts du Forez, donc peu touchées par les phénomènes de périurbanisation. Cependant, leur appartenance au territoire labellisé « Parc » implique qu'elles soient particulièrement vigilantes afin de bien maîtriser les pressions s'exerçant sur les piémonts ligériens proches des agglomérations de Montbrison, de Saint-Étienne et de l'autoroute A89, au travers de prescriptions d'urbanisme sur les extensions de bourgs et hameaux.

Le territoire labellisé Parc naturel régional Livradois-Forez est ainsi composé de 179 communes du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et de la Loire<sup>16</sup>, et chevauche désormais les régions Auvergne et Rhône-Alpes.

### Carte Physique Parc naturel régional Livradois-Forez



<sup>12</sup> Données de base Parcs naturels régionaux, Fédération des parcs naturels régionaux de France, 28 août 2007. Téléchargeable sur <http://www.parc-naturels-regionaux.tm.fr>

<sup>13</sup> Document d'objectifs du site Natura 2000 des Monts du Forez, Parc naturel régional Livradois-Forez, 23 septembre 2007 (renouvellement)

<sup>14</sup> Hautes-Chaumes du Forez. Document d'objectifs 2008-2013 du site Natura 2000, CREN Rhône-Alpes, 20 décembre 2007

<sup>15</sup> Contrat unique pour la préservation de tourbières et zones humides interrégionales des Hautes Chaumes du Forez 2008-2012, 12 juin 2009

<sup>16</sup> Voir annexe XIII



## 4 axes pour une ambition

La Charte affirme la volonté de placer les femmes et les hommes du Livradois-Forez au cœur de son projet<sup>17</sup>, afin que ceux-ci y projettent leur avenir et imaginent ensemble celui de leurs enfants. Ils sont la première ressource de ce territoire. Pour les 12 prochaines années, l'ambition de sa Charte est **d'inventer une autre vie respectueuse des patrimoines et des ressources du Livradois-Forez, où frugalité se conjugue avec épanouissement.**

### « Inventer une autre vie... »

Comment allons-nous vivre demain en Livradois-Forez ? A l'aune des défis locaux et mondiaux à relever, voilà une question enthousiasmante. De manière volontariste, le Parc désire participer à son échelle à un changement profond de culture et favoriser l'émergence de nouvelles formes de développement, d'aménagement et de modes de vie exemplaires et durables. C'est pourquoi sa Charte est par essence un projet d'ordre culturel.

### 1 « ...respectueuse des patrimoines... »

Un des premiers facteurs de l'attractivité du Livradois-Forez, c'est la richesse de ses patrimoines naturels, culturels et paysagers, tant ordinaires qu'extraordinaires. Ils fondent sa spécificité et son identité. Alors que la banalisation et l'uniformisation guettent de très nombreux territoires, leur qualité n'en est que plus précieuse. Dans le prolongement du travail qu'il mène depuis sa création, le Parc doit préserver et investir cet héritage d'exception, en vue de le léguer à son tour aux générations futures.

→ **Axe 1 :** Un « socle patrimonial » facteur d'appartenance

### 2 « ...et des ressources du Livradois-Forez... »

Le Livradois-Forez offre d'évidentes ressources hydrauliques, forestières et agricoles, ainsi que d'autres encore peu exploitées telles que le vent ou le soleil. De surcroît, ses espaces et la qualité de ses patrimoines lui confèrent un réel potentiel touristique. Ces atouts permettent d'envisager de solides perspectives de développement.

Mais attention : ces ressources tendent à devenir l'objet de nouvelles convoitises. Et, si on n'y prend garde, elles seront à l'origine de tensions et de dégradations prévisibles. Aux habitants et aux acteurs locaux d'en prendre pleinement conscience et d'être à la fois les garants et les premiers bénéficiaires d'une valorisation durable de ces richesses.

→ **Axe 2 :** Un « territoire de ressources » au bénéfice des habitants

<sup>17</sup> Extrait de la *Charte constitutive du Parc naturel régional Livradois-Forez*, Parc naturel régional Livradois-Forez, 1985 : « La Charte rappelle que la première richesse du Livradois-Forez est constituée par ses habitants », p. 11

### 3 « ...où frugalité... »

Si le Parc Livradois-Forez entend faire de sa singularité une force, il est aussi persuadé qu'enjeux locaux et enjeux mondiaux sont étroitement liés. Seule leur prise en compte simultanée garantira la pertinence et la durabilité de son projet.

Où que l'on soit, la baisse de la biodiversité, le changement climatique, la raréfaction des énergies fossiles et des ressources en eau risquent de remettre en cause la cohésion sociale et la qualité de la vie. Face à ces grands défis, chaque territoire et chaque acteur possèdent une part des réponses à apporter.

Faire émerger de nouveaux comportements (produire, habiter, consommer, se déplacer, etc.) plus économes et impactant moins l'environnement est un immense champ à explorer, tant chez les acteurs économiques, les habitants que les collectivités locales.

→ **Axe 3 :** Des pratiques plus durables pour une « autre vie »

### 4 « ...se conjugue avec épanouissement. »

Mais au fond, à travers le projet qu'il porte, c'est bien à l'épanouissement individuel et collectif de ses habitants que désire œuvrer le Parc Livradois-Forez. La question du bonheur est ici posée.

Cet épanouissement passe par un investissement plein et entier de leur rôle de citoyen par les habitants du Livradois-Forez, afin qu'ils soient acteurs de leur avenir et de celui de leur territoire. Les valeurs de cette citoyenneté active doivent être celles du développement durable et du respect de l'environnement, celles de la solidarité et de la convivialité, mais aussi celles de la curiosité et de l'ouverture au monde.

→ **Axe 4 :** « Citoyen d'ici et du monde » : l'Homme au cœur du projet

Dans tous ces domaines, le Parc n'entend pas tout faire tout seul. Son rôle est d'anticiper, d'imaginer, d'expérimenter, de diffuser, en un mot d'innover. C'est en faisant de son projet une ambition largement partagée, en veillant à la cohérence des actions menées par ses partenaires, et en fédérant les forces vives de son territoire qu'il parviendra à faire bouger les lignes.

## 4 biais per una ambicion<sup>18</sup>

La Charte tòrna dire sa volontat de botar las femnas e los òmes dau Liuradès-Forés au bon mitan de son projèt, dau biais qu'aquos-d'ací lai projeton lhor avenir e prevèson quèlh de lhors enfants. Quo-es lhos que son la ressorsa promèira dau tiarrador. Per las 12 'nadas que vènon, l'ambicion de la Charta quo-es **d'inventar una outra vida que respectariá los patrimònes e las ressorsas dau Liuradès-Forés ente frugalitat marcha dreit quo-mèma embei eipaniment.**

### « Inventar una outra vida... »

Coma será la vida, deman, en Liuradès-Forés ? Dins le juòc de los deifis locaux e mondias a- l'acòp, a venir, veici una question que manca pas d'interès e de górdia. D'un biais volontarièr, le Parque soata participar, segon son eschala, bei un chanjament prigond de cultura e encoratjar l'arribada de novèlas fòrmas d'eipandiment, d'amainatjament e de biais de viure, exemplares e durables. Qu'es par-aquò que sa Charta es, dins son fondament, un projèt cultural.

### 1 « ...respectuosa de los patrimònes... »

Quò que fai la valor promèira dau Liuradès-Forés, quo-es la richèssa de sos patrimònes naturals, culturals e paisagèirs ordinares coma extraordinaires. Quo-es quo-cí la basa de sa 'spèficitat e de son identitat. Dau temps que la banalisacion e l'uniformisacion son en passa de ganhar quantitat de tiarradors, lhora qualitat nen es mas mai preciosa.

Dins la seguda dau trabalh menat endiupuei sa creacion, le Parque se diù de parar e promoùre quel eirÉtatge excepcional de façon que siguèsse preservat per las generacions que vènon.

→ **Biais 1 :** Una « basa patrimoniala » sinne d'apartenença

### 2 « ...e de las ressorsas dau Liuradès-Forés... »

Quo-es aisat veire que le Liuradès-Forés ten de gròsas ressorsas idrolicas, forestièras e agricòlas. En mai d'aquò, d'autres pas tròp présas en compte coma le vent e le solèlh. En mai d'aquò, sos espaces e la qualitat de sos patrimònes li bailhon un gròs potencial toristique. Quò li fai un mai solide per son deivorpament ulterior.

Mas atencion : quelas ressorsas son pas exemptas de cobeitat<sup>19</sup> novèla. E si s'en mesfièm pas, quo pòt èstre le risque de tensions e de putafinatge, a preveire gravament.

Quo-es bei los demorants e òmes e femnas de podèr, de nen prenir bravament consciença e de demorar los paraires e los promèirs beneficiars de la valorisacion que dura, d'aquelas richèssas.

→ **Biais 2 :** Un « tiarrador de ressorsas » par le mai grand profit de sos demorants

### 3 « ...ente frugalitat... »

Si le Parque Liuradès-Forés compta bien faire de sa singularitat una fòrça, quò se comprèn qu'atge consciença qu'enjuòcs locaux e mondias son liats estreitamente. Solament qu'ensemble e en mèma temps, quò será la garantida de la reücida e de la durada dau projèt.

Ente que siá, la bassa de la biodiversitat, le chanjament climatique, la damenida de las energias fossiles e de la quantitat d'aiga disponibla riscon ben de damenir la bona entenda sociala e la qualitat de la vida. Fàcia a quos grands deifis chaque tiarraire e chaque actor an una responsabilitat sobre las respensas que dèvon lis portar.

Faire venir de novèls comportaments (prodire, demorar, consomar, se movèr, etc.) mai econòmes e que bolearsarien mens l'environnement, quo-es una « bona pradèla a sejar per una bona recòrda », tant bei los actors de l'economia, le monde que demòron au país, que bei las collectivats localas.

→ **Biais 3 :** De praticas mai durablas per una « outra vida »

### 4 « ...se marida bei eipaniment. »

Mas, dins le fons de las besunhas, bei quel projèt que pòrta le Parque Liuradès-Forés, quò vòu dire l'eipaniment individuel e collectiù. Quò vòu dire qu'aquo-es la question dau bonur qu'es pasada.

Quel eipaniment passa per un investissement complet de lhora parsonalitat, siá coma actor de lhor avenir, siá quèlh de lhor tiarrador. Las valors que pòrta quela ciutadenitat en movament dèvon èstre quelas dau deivorpament durable e de respectar la natura que nos environa. Valors de solidaritat e de convivència, d'un latz, quela de la curiositat coma quela de dubertura sobre le monde, d'un autre.

→ **Biais 4 :** « Ciutadèn d'ací e dau monde » : l'Òme dins le mitan dau projèt

Dins tota los domanes, le Parque sap que o fará pas, tot sole. Son rôle es mas d'anticipar, d'imaginar, d'expérimenter, de faire conèitre, d'un mòt : inovar. Qu'en faire d'aquel projèt, una ambicion larjament partatjada, en velhar a la coèrència de las accions menadas bei sos partenaires, e en regropar las fòrças viivas de son tiarrador, qu'es 'ma quò qu'arribará de faire chanjar las besunhas.

<sup>18</sup> Traduit par Étienne COUDERT, Institut d'études occitanes (IEO) du Puy-de-Dôme

<sup>19</sup> *Cobeitat* : convoitise. Mot du Moyen-Âge troubadouresque bien popularisé par nos troubadours comme Dalfi, Peirol ou Peire Cardenal



## L'engagement des membres du Syndicat mixte du Parc

**A**gir dans un territoire de parc naturel régional, c'est agir différemment, en vue de contribuer aux objectifs partagés figurant dans sa Charte. L'engagement de chacun des partenaires du Parc naturel régional Livradois-Forez est une condition indispensable. Il donne tout son sens au projet et assure sa cohérence.

C'est pourquoi les communes, les EPCI, les conseils généraux et les conseils régionaux membres du syndicat mixte s'engagent à prendre en compte la singularité du Livradois-Forez dans la mise en œuvre de leurs propres politiques locales, départementales et régionales.

Au-delà de leur adhésion, de leur contribution statutaire, et de leur participation à la mise en œuvre de la Charte du Parc, leur engagement se traduit :

- par une prise en compte exigeante des objectifs de la Charte et du développement durable dans les projets d'aménagement et de développement dont ils sont les maîtres d'ouvrage, ainsi que dans les documents d'orientation et de planification qu'ils portent, en associant le syndicat mixte du Parc en amont de leur élaboration;
- par l'incitation de leurs partenaires et des porteurs de projets qu'ils soutiennent à partager eux aussi les objectifs de la Charte et du développement durable, notamment dans le cadre des contrats territorialisés liant les grandes collectivités aux groupements intercommunaux du Livradois-Forez;
- par le recours au Parc comme territoire d'expérimentation, pour mettre en œuvre des actions ou des programmes innovants élaborés en concertation avec le syndicat mixte, qui, s'ils s'avèrent concluants, ont vocation à être généralisés;
- par l'information et la sensibilisation des élus et des citoyens autour des objectifs de la Charte.

Pierrier du Chignore ©Laurent Boithias

# 2<sup>e</sup> PARTIE

## Une stratégie d'intervention territorialisée



## Unité et diversité d'un territoire

La Charte du Parc est un projet partagé, et le syndicat mixte un outil au service de toutes les collectivités membres. C'est pourquoi le Parc a pour ambition une même qualité de projet et un même niveau d'exigence sur l'ensemble de son territoire.

### Un territoire composite...

Cependant, il ne peut faire valoir sa spécificité aux échelles régionale, nationale, voire internationale, que dans la reconnaissance de la diversité qui fait sa richesse et son originalité.

La vallée de la Dore constitue depuis sa création sa colonne vertébrale. Mais des pans entiers de son périmètre sont orientés vers l'extérieur en raison de son relief. Si l'action du Parc a souvent porté sur les secteurs centraux, il doit être aussi plus présent sur les franges ouest de son territoire, là où le risque de banalisation de l'espace est le plus prégnant, ainsi que sur le secteur alti-ligérien où il a sans doute été moins présent<sup>20</sup>.

Plusieurs grandes entités géographiques peuvent être identifiées, selon leurs spécificités physiques, environnementales et humaines, confrontées à des évolutions et des enjeux différents : dévitalisation rurale, enrichissement, avancée de la forêt, banalisation des paysages, périurbanisation et pression résidentielle, protection d'espèces rares et de milieux remarquables, etc. La Comté et le Bas Livradois n'ont pas à faire face aux mêmes priorités que le plateau de La Chaise-Dieu, le Velay granitique, ou le secteur thiernois.

### ...uni par la qualité de son patrimoine et sa volonté d'agir ensemble

Malgré cette diversité – qui en fait sa richesse –, le territoire du Parc est uni par la grande qualité de ses patrimoines naturels, culturels et paysagers.

Il l'est aussi par les habitudes de travail en commun que le Parc a su générer et par l'identité « Livradois-Forez » qu'il a fait naître.

Si le projet du Parc repose sur une ambition partagée par l'ensemble des acteurs du territoire, sa traduction doit être différente selon les enjeux des différents bassins de vie, aux différentes échelles qui le composent. En tenir compte, c'est agir au plus près des préoccupations locales et intervenir plus efficacement.

## Territorialisation de l'action

### Décliner la stratégie secteur par secteur...

Sept ensembles géographiques ont choisi de se regrouper en « pays » ou « territoires de projet » aux échelles intercommunautaires. Pour chacun de ces secteurs, les acteurs locaux ont défini avec le syndicat mixte du Parc leurs priorités :

1. **Le Billomois et la Comté** font partie du Pays du Grand Clermont sur lequel un schéma de cohérence territoriale (SCOT) est en cours de finalisation, englobant plus d'une centaine de communes dont la ville et la communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand, soit un ensemble d'environ 400 000 habitants.

C'est le secteur du Livradois-Forez où la pression périurbaine est la plus forte et où la menace d'étalement de l'habitat et des activités ainsi que la banalisation des espaces, ici particulièrement remarquables, sont les plus marquées. C'est ce qui justifie une vigilance toute particulière en matière de paysage et d'urbanisme.

- **Objectif opérationnel 3.1.1:**  
Doter tout le Livradois-Forez d'outils stratégiques et réglementaires dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat

Ainsi, les priorités qui ressortent sont :

- la maîtrise de l'urbanisme et l'évolution des paysages;
  - l'impact des déplacements domicile-travail en direction de l'agglomération clermontoise, et le défi de mettre en œuvre des formes nouvelles d'éco-mobilité;
  - un projet culturel ambitieux se fondant sur une dynamique locale et un patrimoine historique et paysager très riche.
2. **Le bassin thiernois** est marqué par la mutation en cours depuis plusieurs années de son tissu industriel, avec des fermetures d'entreprises et des pertes d'emplois importantes qui ont fortement affecté sa démographie :
    - l'enjeu principal, dans cette période de reconversion et de nécessaire tertiarisation d'une économie essentiellement industrielle, est donc celui de l'attractivité de ce bassin de vie pour des entreprises soucieuses de performances environnementales et sociales et de l'accueil de nouvelles populations actives et jeunes;

- en lien avec cet enjeu, l'urbanisme est l'autre priorité de ce secteur : requalification de zones d'activité conçues sans ambitions qualitatives, maîtrise de l'étalement des constructions, exigences de qualité des itinéraires dans le respect du site exceptionnel que constitue le centre historique de Thiers;
  - la troisième priorité est celle de la ressource en eau et de sa gestion quantitative et qualitative dans un secteur qui comporte à la fois la plaine alluviale de la Dore et la vallée industrielle de la Durole.
3. **La région d'Ambert** se caractérise par un équilibre entre son bassin d'emploi industriel et de services, son agriculture encore bien vivante, et la forêt qui couvre les massifs du Livradois et du Forez. Ainsi, les enjeux principaux de ce secteur, relativement isolé, sont :
    - la gestion durable et une meilleure valorisation de la forêt et du bois, première ressource naturelle de ce bassin;
    - le maintien et l'évolution d'une agriculture respectueuse de l'environnement, dans le sens d'une plus grande valeur ajoutée par les producteurs grâce à la qualité des produits, une plus grande autonomie des exploitations et le développement de circuits courts. A noter que la qualité des paysages résulte directement des deux activités précédentes;
    - le maintien et l'adaptation des services à la population avec une préoccupation de solidarité avec les personnes les plus fragiles.
  4. **La région d'Issoire**, dont fait partie le versant occidental du Livradois, est soumise à la pression urbaine et périurbaine du val d'Allier.
    - les enjeux sur ce secteur sont principalement liés à l'urbanisme et à la capacité de mettre en œuvre de nouvelles formes d'urbanisme rural respectueuses de la qualité remarquable des paysages, de l'identité des multiples hameaux et villages, d'exigences nouvelles en matière énergétique (économie, énergies renouvelables, déplacements);
    - la question des transports en direction de la vallée (présence d'une liaison ferroviaire) doit faire l'objet de réflexions et d'expérimentations particulières;
    - l'agriculture constitue également un enjeu dans la mesure où ce secteur, relativement proche des limagnes, ne doit pas être gagné par une artificialisation et une intensification des systèmes d'exploitation qui iraient à l'encontre d'un objectif de meilleure valorisation des produits locaux de qualité;
    - enfin, le tourisme est peu développé et constitue un potentiel pour ce territoire dont le versant offre une vue panoramique exceptionnelle sur les Monts d'Auvergne.

<sup>20</sup> Rapport de bilan-évaluation de la Charte. Révision de la Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez, Urbicand, Soberco Environnement, Pluricité, août 2008



5. **Les Monts du Forez** sont partagés entre les bassins de Thiers et d'Ambert et le versant ligérien. Sur le secteur d'extension du Parc dans la Loire et dans la vallée de l'Ance, les priorités sont les suivantes :
- > la gestion coordonnée, cohérente et ambitieuse du monument naturel et paysager le plus remarquable du Parc : les Hautes Chaumes du Forez;
  - > la gestion ambitieuse de la ressource en eau et des milieux aquatiques, tant d'un point de vue quantitatif, qualitatif que physique, ce secteur correspondant aux têtes des bassins versants de la Durole, de la Faye et du Couzon, 3 affluents de la Dore, mais aussi de l'Ance, de l'Anzon, du Lignon et du Vizezy, 3 affluents de la Loire classés Natura 2000<sup>21</sup>;
  - > la maîtrise des pressions résidentielles qui pourraient s'exercer à partir des piémonts proches des agglomérations de Montbrison, de Saint-Étienne et de l'autoroute A89, au travers de prescriptions d'urbanisme pertinentes concernant les extensions de bourgs et de hameaux;
  - > le développement d'une activité touristique « durable », fondée sur les hommes et les patrimoines;
  - > le maintien de la multifonctionnalité de la forêt et l'accroissement de la valeur ajoutée à sa production;
  - > conforter des pratiques agricoles qui permettent de valoriser des produits locaux typés de qualité.
6. La partie du **Velay** se trouvant sur le Parc Livradois-Forez doit faire face à trois enjeux spécifiques :
- > conforter le bourg de Craponne dans sa fonction importante de cité commerçante et de services, caractérisée par une zone de chalandise spécifique aux confins de trois départements;
  - > maintenir l'activité agricole et la valoriser à travers ses productions locales originales (pomme de terre, petits fruits rouges);
  - > développer un tourisme durable de découverte grâce à la proximité du bassin stéphanois et la richesse des patrimoines (Allègre, Mont Bar, Coulée de Bouriane, Gorges de l'Arzon, valorisation de l'ancienne voie ferrée, etc.).
7. **La Chaise-Dieu et le Brivadois** se caractérisent par deux enjeux majeurs :
- > la valorisation et l'animation du site de La Chaise-Dieu et du réseau casadéen, pour des retombées au bénéfice de toutes les petites communes du Livradois;
  - > la forêt qui couvre la majeure partie de cette région qu'il s'agit de gérer pour l'avenir et de mieux valoriser.

### ...en prenant appui sur les groupements intercommunaux

Depuis la création du Parc en 1986, le paysage institutionnel a été profondément modifié. Au cours des années 1990 et 2000, avec son soutien, ont successivement émergé communautés de communes et pays. Tous ne sont cependant pas encore au même niveau de maturité.

Ces groupements intercommunaux possèdent une légitimité et des moyens qui leur sont propres. Toutefois, sur certaines thématiques ou sur certains projets, il est parfois difficile de déterminer qui est en capacité d'agir, à quel(s) niveau(x) et avec quel(s) outil(s).

C'est pourquoi le Parc Livradois-Forez entend renforcer ses partenariats avec les EPCI et les regroupements intercommunautaires calqués sur les bassins de vie (« pays », territoires de projets), persuadé qu'ils doivent être des interlocuteurs privilégiés. Parce que s'appuyer sur des groupements intercommunaux forts, c'est démultiplier ses capacités à agir et à mettre en œuvre son projet.

## Établissements publics de coopération intercommunale

### Parc naturel régional Livradois-Forez



<sup>21</sup> Sites FR8301094 Rivières à moules perlières et FR8201758 Lignon, Vizezy, Anzon et leurs affluents




## Texte d'engagements communs

Pays du Grand Clermont / PNR Livradois-Forez / PNR des Volcans d'Auvergne

**Dominique ADENOT,**  
Président du Pays du Grand Clermont

**Tony BERNARD,**  
Président du Parc naturel régional Livradois-Forez

**Roger GARDES,**  
Président du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne



**Conscients**

Que la grande proximité entre les deux Parcs naturels régionaux d'Auvergne et la métropole régionale de 420 000 habitants constitue une situation rare et privilégiée en France,

Que la qualité des espaces de recoupement de ces 3 territoires se révèle exceptionnelle et qu'il existe une profonde interdépendance entre leurs politiques publiques, notamment en matière de maintien et de restauration de la biodiversité ou des paysages, d'urbanisation économe en espace et en énergie, de protection et de gestion des ressources naturelles, de promotion de modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, de développement économique, agricole et touristique, de valorisation de la culture et du patrimoine, ...

Que l'alliance entre les PNR, territoires remarquables à renommée nationale voire internationale, auxquels les citoyens sont fortement attachés, et une métropole, constituant une locomotive en matière d'emploi, de recherche, d'innovation et offrant des équipements de haut niveau pour la santé, l'enseignement, le sport ou la culture, sera bénéfique au bien-être de l'ensemble des habitants et constituera un réel facteur d'attractivité pour l'avenir de ce territoire commun,

**Rappelant**

Que la révision des Chartes des deux Parcs et l'élaboration du SCOT\* du Grand Clermont ont été menées de façon concomitante afin de s'assurer de la bonne articulation des orientations, mesures et prescriptions entre chacun de ces documents,

Que le PNR Livradois-Forez ambitionne d'inventer une autre vie, respectueuse de ses patrimoines et de ses ressources, où frugalité se conjugue avec épanouissement,

Que le PNR des Volcans d'Auvergne a pour ambition de créer collectivement un développement différent stimulant la cohésion territoriale, la solidarité et misant sur un patrimoine exceptionnel,

Que le Grand Clermont souhaite peser dans le concert des métropoles nationales, par l'accueil de 50 000 habitants d'ici 2025, en recherchant un développement équilibré sur les principes de « plus juste », « plus économe », « plus innovant » et « plus ouvert sur l'extérieur ».

**Décident**

D'unir leur destin, en dépassant la rhétorique désuète d'opposition de la ville et de la campagne, pour permettre à chacun d'apporter un bénéfice mutuel au profit de la population locale, qu'elle soit urbaine, péri-urbaine ou rurale,

D'agir de façon permanente et concertée, dans le respect des stratégies définies à long terme par les chartes des PNR et le SCOT du Grand Clermont,

De mutualiser leurs moyens humains et financiers sur les sujets communs afin d'atteindre des objectifs ambitieux mais néanmoins indispensables à l'avenir et à l'accompagnement de ces territoires.

\* Schéma de Cohérence Territoriale

À Clermont-Ferrand, le 3 février 2010

**Dominique ADENOT,**  
Président du Pays du Grand Clermont

**Tony BERNARD,**  
Président du PNR Livradois-Forez

**Roger GARDES,**  
Président du PNR des Volcans d'Auvergne

## La Charte et les Schémas de cohérence territoriale

Selon la hiérarchie des normes, la Charte du Parc s'impose aux SCOT. Or, plusieurs SCOT sont en projet, recouvrant partiellement le territoire du Parc Livradois-Forez.

Celui du Grand Clermont est le plus avancé. Il concerne le Billomois et la Comté, c'est-à-dire les Communautés de communes de Billom/Saint-Dier et Allier Comté Communauté, où la pression périurbaine est la plus forte. Son élaboration a donné lieu à de nombreux échanges pour qu'il soit en cohérence avec la Charte du Parc<sup>22</sup>. Des prescriptions spécifiques à ce secteur en matière de paysage et d'urbanisme ont ainsi été identifiées et traduites dans le plan de Parc.

### → Objectif opérationnel 3.2.1 :

Doter tout le Livradois-Forez d'outils stratégiques et réglementaires dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat



Les autres SCOT en projet sont ceux du Pays d'Issoire-Val d'Allier Sud (Communautés de communes des Coteaux d'Allier, du Pays de Sauxillanges et Bassin Minier Montagne), du Pays du Velay (Communautés de communes du Pays de Craponne et des Portes d'Auvergne), Loire Centre (Communauté de communes des Montagnes du Haut-Forez) et Sud Loire (Loire-Forez Communauté). Enfin, un SCOT devrait émerger à terme sur le secteur du Brivadois.

### → Des partenariats à faire évoluer et à renforcer

Un secteur presque entièrement situé dans le Parc, correspondant aux bassins de vie de Thiers et d'Ambert, n'est pour l'instant concerné par aucun projet de SCOT. Le syndicat mixte du Parc s'engage à être le facilitateur permettant d'enclencher l'élaboration de cet outil indispensable pour maîtriser l'avenir de l'aménagement de ce territoire, conformément aux objectifs de la présente Charte.

### → Objectif opérationnel 3.2.1 :

Doter tout le Livradois-Forez d'outils stratégiques et réglementaires dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat

## Des villes au cœur de la stratégie du Parc

Avec respectivement 12 632, 7 376, 4 735 et 4 632 habitants, les villes de Thiers, d'Ambert, de Courpière et de Billom représentent près de 28 % de la population du Parc<sup>23</sup>.

De par leurs fonctions de pôles de services et d'emploi, elles ont un rôle majeur pour la vie de ce territoire à dominante rurale. Ainsi, plus de 38,9 % des emplois y sont concentrés<sup>24</sup>. Les villes du Parc ont une responsabilité particulière vis-à-vis des autres communes du Livradois-Forez. Ici sont amplifiés certains enjeux du développement durable : urbanisation et consommation de l'espace, paysages, consommation énergétique, évolution des modes de production et des modes de vie, etc. Les réponses qui y seront apportées auront d'autant plus d'impact.

C'est pourquoi les villes partagent les ambitions du Parc. Par l'exemplarité des projets qu'elles portent, elles en sont la vitrine. Elles peuvent faire bénéficier les autres collectivités de leurs expériences réussies (publicité, signalétique, sensibilisation des scolaires, rénovation urbaine, etc.) et de leurs expérimentations (qualité des zones d'activité, éco-quartiers, etc.). Le Parc peut en retour les appuyer dans certains domaines techniques (paysage, conception d'aménagements, points noirs, patrimoine végétal, etc.) et en termes de sensibilisation (scolaires, habitants). Dans le cadre de leurs propres politiques locales, les villes du Parc entendent être particulièrement vigilantes :

- au respect et à la valorisation de leurs patrimoines paysager et culturel, par l'application de la réglementation de la publicité, l'harmonisation de la signalétique locale, le réaménagement des centres villes, le réinvestissement du bâti remarquable et industriel, et la requalification des espaces dégradés ou délaissés (zones d'urbanisation linéaire des entrées de ville, friches industrielles, quartiers de gare);

### → Objectif stratégique 1.2 :

Construire les paysages de demain

### → Objectif stratégique 1.3 :

Transmettre et investir les patrimoines culturels d'hier et d'aujourd'hui

### → Objectif stratégique 3.2 :

Mettre en œuvre un urbanisme frugal en espace et en énergie

<sup>22</sup> Voir annexe XIII

<sup>23</sup> INSEE, Population légale 2006

<sup>24</sup> INSEE, Recensement partiel de la population, 2006



## Pays et territoire de projet

### Parc naturel régional Livradois-Forez



— à l'accompagnement des mutations économiques en cours et la prise en compte de l'évolution des pratiques des entrepreneurs par la mise à disposition de sites d'activités et de locaux d'entreprises en adéquation avec l'image « parc naturel régional », à travers la mise place de démarches de gestion environnementale et la réalisation d'aménagements et d'équipements collectifs durables, intégrés d'un point de vue paysager et réfléchis en termes d'implantation;

→ **Objectif opérationnel 3.1.1 :**

Favoriser l'innovation, diffuser les bonnes pratiques et faciliter l'installation d'entreprises responsables

→ **Objectif stratégique 3.2 :**

Mettre en œuvre un urbanisme frugal en espace et en énergie

— à la limitation de l'étalement urbain par l'élaboration de documents d'urbanisme réglementaire privilégiant la densification des espaces construits, au maintien de la mixité sociale et au niveau d'exigence environnementale des aménagements (éco-quartiers par exemple);

→ **Objectif stratégique 3.2 :**

Mettre en œuvre un urbanisme frugal en espace et en énergie

— à la réduction des consommations énergétiques publiques et privées, par l'amélioration des performances des équipements publics (bâtiments publics, éclairage public, réseaux de chaleur, etc.) ou par le portage de programmes de rénovation thermique inscrits dans des opérations plus vastes de réhabilitation de l'habitat ou de rénovation urbaine;

→ **Objectif stratégique 3.4 :**

Réduire nos consommations d'énergie en vivant mieux

— à la mise en place de modes de gestion communale durables et de démarches de progrès (gestion des espaces verts et désherbage, production de chaleur et d'électricité, pratiques d'achats et marchés publics, aménagement des voiries, gestion des déchets, gestion de l'eau, cantines scolaires, etc.) via par exemple la réalisation d'Agendas 21 locaux ou de plans climat énergie territoriaux;

→ **Objectif stratégique 3.5 :**

Outils les collectivités locales pour qu'elles soient les moteurs du changement

— à la sensibilisation à l'environnement et au développement durable, tant auprès des jeunes que du grand public, en soutenant par exemple les activités d'éducation à l'environnement et au développement durable dans les écoles et les centres de loisirs, ou en organisant des événements thématiques dédiés.

→ **Objectif stratégique 4.1 :**

Activer le passage des idées aux actes

## Des « communes associées » pour un projet partagé au-delà du périmètre labellisé « parc naturel régional »

Le Parc naturel régional Livradois-Forez est un territoire rural classé en raison de son caractère patrimonial remarquable. Mais c'est aussi un projet de territoire dont les valeurs doivent être partagées au-delà de son périmètre. Depuis sa création, le syndicat mixte du Parc accueille une dizaine de communes limitrophes dites « communes associées » qui participent à la mise en œuvre de sa Charte qu'elles ont elles-mêmes approuvée. L'adhésion de ces communes aux valeurs et aux ambitions du Parc n'est plus à démontrer.

Toutefois, le syndicat mixte souhaite limiter le nombre de « communes associées », car à intervenir sur un territoire trop vaste, il risque fort de s'éparpiller, de diluer sa force de frappe et de fragiliser son action. C'est pourquoi ne resteront « communes associées » du Parc que celles qui l'étaient déjà et ont exprimé la volonté de le rester, à savoir 6 communes (au lieu de 10 dans la Charte précédente) : Maringues, Saint-Jean-d'Heurs, Ravel, Saint-Maurice-es-Allier, Vic-le Comte dans le Puy-de-Dôme, et Lavaudieu en Haute-Loire.

→ **Un périmètre de Parc plus cohérent**

En votant la Charte du Parc, ces communes s'engagent comme les autres à mettre en œuvre ses objectifs sur leur propre territoire, pour ce qui les concerne. En retour, le syndicat mixte du Parc leur apporte son appui en matière de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable, de promotion touristique, et de conseil pour la protection et la gestion de leur patrimoine naturel.





Hâutes Chaumes du Forez ©Jean-Luc Mavel

# 3<sup>e</sup> PARTIE

## Des moyens d'agir refondés

## Une gouvernance à faire évoluer...

### ...pour une meilleure prise en compte dans les instances décisionnelles du Parc du nouveau paysage institutionnel du Livradois-Forez

Le Comité syndical du Parc est le lieu de débat où les représentants des communes et des principaux financeurs prennent ensemble les décisions relatives au bon fonctionnement du syndicat mixte et à la mise en œuvre de la Charte.

Mais depuis la fin des années 1990, l’horizon institutionnel du Livradois-Forez a énormément évolué. A présent, avec le soutien du Parc, la grande majorité du territoire est couverte par 25 EPCI. Leurs compétences font d’eux des interlocuteurs et des partenaires incontournables du syndicat mixte. Le PNR Livradois-Forez entend prendre en compte ces changements, et ouvrir son comité et son bureau syndical aux représentants des EPCI, comme l’y invitent l’État, les conseils régionaux et la Fédération des parcs naturels régionaux de France.

Toutefois, le Parc est soucieux de ne pas rompre les équilibres actuels et de laisser une place centrale aux communes, qui restent les premières collectivités sur lesquelles repose le syndicat mixte.

### ...pour un renforcement des outils de concertation et une pérennisation des démarches participatives

En parallèle de cette indispensable évolution de la composition de ses instances décisionnelles, le Parc souhaite premièrement maintenir les instances de concertation existantes qui permettent de diffuser largement le projet du Parc et de bien articuler son travail avec celui de ses partenaires :

- l’Assemblée générale des délégués, qui regroupe l’ensemble des délégués des communes. Ceux-ci doivent être la principale courroie de transmission entre le syndicat mixte et les collectivités locales, mais aussi, par leur proximité, les premiers ambassadeurs du Parc auprès de la population ;
- la Conférence territoriale, qui regroupe les présidents des groupements intercommunaux du Livradois-Forez. Les communautés de communes, par leurs compétences et leur rôle de maîtres d’ouvrage, sont en effet des partenaires privilégiés du Parc ;
- la Conférence générale des partenaires, dont le but est d’informer annuellement l’ensemble des organismes partenaires du Parc sur l’état d’avancement de la mise en œuvre de sa Charte.

Le Parc entend deuxièmement pérenniser le Comité des partenaires créé en 2008 dans le cadre de la révision de la Charte, afin qu’il soit le lieu de rencontre de ses principaux financeurs en amont de la définition du budget annuel du Parc, et lors de l’élaboration des conventions pluriannuelles. Il est composé des représentants de l’État, des Conseils régionaux d’Auvergne et de Rhône-Alpes, des Conseils généraux du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et de la Loire, et du syndicat mixte du Parc.

Troisièmement, dans le prolongement de l’élaboration de la présente Charte, le Parc soutiendra les démarches participatives initiées en 2008 à travers des ateliers citoyens et des ateliers thématiques, en créant des lieux et des temps de rencontre entre les habitants, les représentants associatifs, les élus et les techniciens du Parc. C’est une condition indispensable pour favoriser l’implication dans l’action du Parc des habitants, la première ressource du Livradois-Forez. A cette fin, l’ouverture aux citoyens des commissions de travail du syndicat mixte sera inscrite dans ses statuts. Ces commissions constituent d’indispensables lieux d’échange, de réflexion, de proposition et de créativité. Elles seront également ouvertes aux partenaires du Parc.

Enfin le Parc se dotera d’un Conseil scientifique composé d’une douzaine de chercheurs et de personnalités qualifiées œuvrant dans les sciences de la vie et de la terre et les sciences humaines. Ce conseil aura pour vocation :

- de faire du Livradois-Forez un territoire d’étude en renforçant les relations du Parc avec les Universités, notamment celles de Clermont-Ferrand et de Saint-Étienne, les organismes de recherche, les écoles et les filières d’enseignement supérieur, en proposant des priorités en matière de production de connaissances et en suivant les travaux en cours ;
- de favoriser le dialogue entre science et société en accompagnant le Parc dans ses démarches de vulgarisation scientifique et en s’assurant notamment de l’exigence des contenus ;
- de produire des analyses thématiques, d’émettre des avis et de faire des recommandations aux élus, sur proposition du Comité syndical ou par auto-saisine ;
- d’apporter son « éclairage » au Comité syndical en menant des travaux d’évaluation (définition et expérimentation d’indicateurs de développement du type indice de développement humain ou empreinte écologique) et de prospective.

## Des modes d’intervention et des outils à adapter

### Maître d’ouvrage, accompagnateur, expert, conseil, facilitateur, coordonnateur : quels modes d’intervention pour quels projets ?

Au cours de sa précédente Charte, le travail du syndicat mixte du Parc a fortement évolué, passant d’une structure de mission intervenant dans la plupart des domaines concernant son territoire, allouant et redistribuant des subventions aux porteurs de projets qu’elle accompagnait, à une structure d’assistance à l’élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales plaçant le partenariat et la mutualisation des moyens et des compétences au cœur de son action. Il n’a pas vocation à porter des projets dans les domaines où d’autres structures ont plus de légitimité à agir.

Le syndicat mixte du Parc assurera la maîtrise d’ouvrage de programmes lorsque ceux-ci :

- concernent la totalité ou une grande partie de son territoire (réalisation de schémas de développement, mise en œuvre de politiques de sensibilisation, etc.), dans des domaines où il est chef de file ;
- présentent un caractère expérimental dont la diffusion, à moyen terme, pourrait bénéficier à l’ensemble du territoire.

Parallèlement, le syndicat mixte du Parc constitue une référence et un appui pour que les actions de tous les acteurs soient plus exigeantes et conformes aux objectifs de sa Charte. S’affirmant comme une structure d’expérimentation, de conseil, d’assistance, d’accompagnement et de mutualisation des expériences, le PNR Livradois-Forez mettra les compétences de son équipe pluridisciplinaire au service de projets présentant un caractère exemplaire, qu’ils soient portés par les collectivités territoriales et les groupements intercommunaux de son territoire (EPCI, pays) ou par d’autres types de structures (associations, chambres consulaires, établissements publics, etc.).

Enfin, le syndicat mixte du Parc entend être un interlocuteur prioritaire dans l’élaboration de politiques infra et supra territoriales concernant les objectifs prioritaires de sa Charte. Il se garde la possibilité de s’en saisir, de produire des avis et des recommandations, et d’être le garant des intérêts des acteurs et des habitants du Livradois-Forez.

### Une équipe technique à réorganiser selon les nouvelles priorités de la Charte 2010-2022

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez dispose d’une équipe technique qualifiée et pluridisciplinaire. Capable d’intégrer dans l’action à la fois les aspects environnementaux, économiques, sociaux et culturels, elle est garante d’une approche « durable » et transversale dans les projets qu’elle porte ou accompagne.

La Charte 2010-2022 identifie de nouvelles priorités et de nouveaux enjeux. Il est donc nécessaire de réorienter les domaines d’intervention et de compétence en conséquence.

### La Maison du Parc : un outil au service des élus et de la population

Achevée en 2001, la Maison du Parc est conçue dans un esprit propre aux parcs naturels régionaux, liant respect des patrimoines et des paysages, et innovation technique et architecturale<sup>25</sup>.

Elle accueille l’équipe technique et la majeure partie des réunions des instances décisionnelles du syndicat mixte. Elle est un outil au service des élus du Livradois-Forez et des partenaires du Parc.

Mais son rôle doit évoluer. Elle doit être plus encore « une maison partagée pour un projet partagé », c’est-à-dire un lieu ouvert à tous les habitants du Livradois-Forez. C’est d’ores et déjà le cas pour son centre de ressources, un lieu de consultation et de prêt de documents portant sur un large panel de sujets : environnement, patrimoines culturels, économie, gestion de l’espace, géomatique, agriculture, énergies, etc.

Pour ce faire, seront valorisées à la Maison du Parc les démarches citoyennes réalisées par les acteurs de la société civile. En outre, seront aussi organisés des conférences, des débats et des rencontres ouverts au grand public.

<sup>25</sup> La Maison du Parc a été le premier bâtiment « haute qualité environnementale » d’Auvergne. Elle a par ailleurs été sélectionnée pour le prix « Maîtrise d’ouvrage » du Green Building Challenge en 2002, à Oslo, et a été nominée au prix « Architecture et lieux de travail 2002 » d’Architecture et Maître d’ouvrage



## Le dispositif d'évaluation de la Charte du Parc

Le Parc souhaite évaluer en continu le résultat des actions conduites et leur impact sur le territoire au regard des objectifs de la présente Charte. Dans une logique d'amélioration permanente de son intervention, le dispositif mis en place vise à fournir régulièrement les éléments permettant de juger des politiques conduites et d'alimenter les débats relatifs à la stratégie du Parc. Il constitue un gage de lisibilité et d'efficacité de l'utilisation des fonds publics.

Le dispositif d'évaluation continue doit permettre :

- un retour d'information régulier aux collectivités membres du syndicat mixte, à l'État et à l'ensemble des partenaires, soucieux de l'efficacité de l'action publique territoriale;
- d'améliorer en permanence le pilotage de la Charte en adaptant, et, si besoin, en réorientant les actions, les moyens financiers et humains, le fonctionnement interne et les modes d'intervention du syndicat mixte;
- d'animer la diffusion de l'information auprès des acteurs locaux et du grand public, sur les actions menées par le syndicat mixte du Parc et sur leurs impacts.

### Les questions évaluatives, base de l'évaluation

L'objectif central du dispositif d'évaluation consiste à répondre à une série de 9 questions évaluatives, formulées pour répondre à chacun des axes de la Charte.

### Les 9 questions évaluatives de la Charte du Parc 2010-2022 :

#### Concernant l'ambition et le projet du Parc :

- Le Parc a-t-il contribué à l'accroissement de l'attractivité du territoire ?
- Le Parc a-t-il contribué à l'épanouissement de ses habitants ?

#### Concernant la stratégie d'intervention territorialisée et les moyens d'agir du Parc :

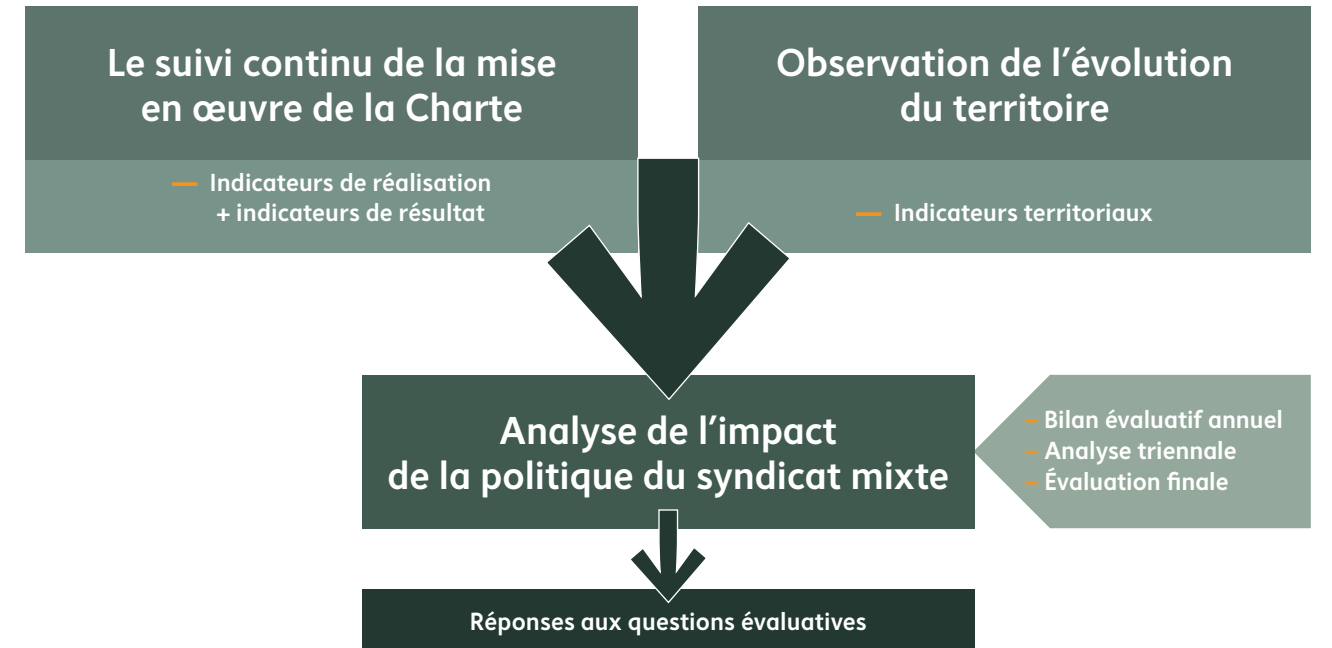
- Le mode de gouvernance du Parc a-t-il favorisé le portage de son projet de développement territorial par l'ensemble des acteurs du territoire ?
- Le Parc a-t-il suffisamment anticipé les évolutions à venir (et indirectement contribué à ce que les collectivités anticipent davantage) et innové ?
- Le Parc a-t-il permis de mieux coordonner l'action publique territoriale ? A-t-il favorisé la mise en place d'une organisation territoriale plus efficace ?

#### Concernant les axes de la Charte :

- **Axe 1** : Dans quelle mesure le Parc a-t-il contribué à la prise en compte des enjeux de la biodiversité et à l'accroissement de la richesse écologique vivante ? Quels ont été les effets des démarches de planification et d'urbanisme sur les espaces naturels, agricoles et paysagers ?
- **Axe 2** : Dans quelle mesure le Parc a-t-il contribué à une meilleure valorisation de ses ressources sur son territoire, et avec quelle valeur ajoutée pour le territoire et ses habitants ?
- **Axe 3** : Dans quelle mesure le Parc a-t-il permis de modifier les modes de vie, de faire évoluer les comportements au quotidien et de s'adapter au changement climatique ?
- **Axe 4** : Dans quelle mesure le Parc a-t-il contribué à maintenir les services en zones rurales et plus largement, à renforcer les dynamiques collectives et le lien social ?

### Le dispositif

Pour analyser l'impact de sa politique, le syndicat mixte se dote d'un dispositif de suivi en continu de la Charte et d'un observatoire du territoire.



1. **Le suivi en continu de la mise en œuvre de la Charte**, c'est-à-dire le renseignement *in itinere* des indicateurs de réalisation et de résultat par l'équipe du syndicat mixte, sera rendu possible grâce au logiciel mis en place par le réseau des parcs naturels régionaux et sa fédération.
  - Les **indicateurs de réalisation** rendent compte de la mise en œuvre d'une action ou d'un programme d'actions :
    - état d'avancement (mise en œuvre, phase de concertation, phase de montage, phase de réalisation, achèvement);
    - suivi financier;
    - conditions de réalisation (temps consacré, facteurs de réussite ou d'écueil);
    - localisation.
  - Les **indicateurs de résultat** rendent compte de l'atteinte des objectifs opérationnels de la Charte. Définis en amont, ils seront au nombre de 42, soit un par objectif opérationnel.

Les **indicateurs territoriaux** rendent compte de l'évolution objective du territoire du Livradois-Forez. Ils sont de deux types :

- ceux déterminés en fonction des objectifs de la Charte (un par objectif opérationnel);
- ceux ayant un caractère plus général, et dont le traitement permettra de comparer le Livradois-Forez à d'autres territoires et à d'autres échelles.

Ainsi, chaque objectif opérationnel dispose d'un indicateur de réalisation et d'un indicateur territorial<sup>26</sup>. Les valeurs initiales seront définies au cours de l'année 2010, et les valeurs attendues pour 2022 seront alors arrêtées par le Comité syndical sur proposition des commissions de travail en charge de chacun des objectifs. Elles constitueront le cadre indispensable pour l'évaluation de la Charte. La collecte de ces indicateurs donnera lieu à la mise en place de partenariats d'échanges et de partages pérennes avec d'autres structures et d'autres organismes.

<sup>26</sup> Voir annexe XII

## Des partenariats à organiser et à renforcer

### Les temps de l'évaluation : un dispositif d'évaluation à trois niveaux

Le dispositif d'évaluation du Parc comportera trois niveaux :

- 1. Chaque année**, un bilan évaluatif des programmes d'actions et des objectifs opérationnels portés par le syndicat mixte sera élaboré. Il s'appuiera sur les indicateurs de réalisation et de résultat que l'équipe technique aura renseignés en continu;
- 2. Tous les trois ans**, fréquence correspondant à la durée des conventions pluriannuelles avec ses partenaires, une analyse partagée de la mise en œuvre de la Charte sera élaborée par le syndicat mixte, en collaboration étroite avec les conseils régionaux, les conseils généraux, l'État, et les EPCI, dont le regard extérieur est indispensable pour évaluer qualitativement le travail du Parc. Visant à mesurer l'état d'avancement de l'atteinte des objectifs stratégiques, cette analyse croisera indicateurs de réalisation, indicateurs de résultat et indicateurs territoriaux, objectif stratégique par objectif stratégique;
- 3. À l'issue de la Charte**, une évaluation partagée de la mise en œuvre de la Charte sera élaborée avec l'aide d'un prestataire externe. Elle croisera résultats de l'évaluation continue et entretiens avec les représentants du syndicat mixte, des conseils régionaux, des conseils généraux, de l'État, des EPCI et d'autres partenaires. Visant à mesurer l'impact direct et indirect des politiques du Parc sur l'évolution de son territoire, cette analyse répondra aux 9 questions évaluatives déterminées lors de l'élaboration de la présente Charte.

En parallèle, le syndicat mixte du Parc produira régulièrement des monographies thématiques sur l'évolution du territoire. Ces monographies seront réalisées en collaboration avec ses partenaires et les organismes compétents, sur la base d'une analyse des indicateurs territoriaux collectés par le biais de l'observatoire du territoire, d'enquêtes, voire si besoin d'une expertise externe. Les thématiques et les périodicités de ces monographies dépendront d'opportunités telles que la fin d'un programme d'actions, la parution d'une statistique majeure, la réorientation de la politique d'un partenaire du Parc, etc.

### Le pilotage de l'évaluation, un véritable outil de gouvernance

Le dispositif d'évaluation continue de la Charte sera piloté par le Comité syndical du Parc qui s'appuiera sur ses commissions de travail. Celles-ci auront à proposer les valeurs des indicateurs pour 2022 et à analyser les données relatives aux objectifs qu'elles auront la charge de suivre. D'autre part, les commissions de travail seront aussi à l'initiative des monographies thématiques; elles seront chargées de piloter leur réalisation.

En outre :

- Le Comité des partenaires et la Conférence territoriale seront directement associés à la phase triennale de l'évaluation;
- Le Conseil scientifique sera sollicité sur l'ensemble du dispositif d'évaluation. Il donnera un avis régulier sur les évaluations produites chaque année par le Parc. Son apport sera particulièrement précieux pour répondre de manière argumentée aux 9 questions évaluatives lors de l'évaluation finale de la Charte.

### Les contrats et les conventions, outils de la coordination

La Charte du Parc est un document stratégique qui engage toutes les collectivités et les groupements intercommunaux qui l'auront adoptée. Sa mise en œuvre se traduira concrètement par la réalisation de projets et d'actions conformes à ses objectifs.

Le syndicat mixte du Parc n'agira que rarement seul, les structures aptes à intervenir dans les domaines de l'environnement, de l'aménagement et du développement s'étant multipliées et renforcées.

Avec ses partenaires les plus réguliers, il déterminera comment coordonner son intervention avec la leur, autour d'un programme d'action partagé – voir cofinancé –, et par le biais de contrats ou de conventions pluriannuelles : conseils régionaux, conseils généraux, Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), Agence de l'eau Loire-Bretagne, Office national des forêts (ONF), Education nationale, etc. Les conventions avec ses principaux financeurs devraient être multipartites.

### Les réseaux du Parc, démultiplicateurs et amplificateurs

Le syndicat mixte du Parc n'est pas une structure de gestion, mais de mission et d'innovation. Si un dispositif qu'il a expérimenté fait la preuve de son efficacité, il doit le diffuser en laissant le soin à ses partenaires de l'étendre et/ou de le généraliser.

Toutefois, la diffusion de certaines politiques nécessite des relais directs auprès des acteurs concernés du territoire. Le syndicat mixte du Parc possède une véritable « culture des réseaux », qu'il entend maintenir et élargir autant que de besoin.

### Des « villes portes » pour une solidarité urbain-rural renforcée

Les relations villes-campagnes ont changé. Les modes de vie et les besoins de la population tendent à devenir partout les mêmes. Alors que les distances se réduisent et que les mobilités croissent, jamais l'interdépendance entre le monde urbain et le monde rural n'est apparue aussi évidente.

D'un côté, les habitants des agglomérations proches du Parc sont consommateurs de ces espaces de qualité exceptionnelle qui contribuent très largement à l'attractivité de leur cadre de vie et à l'image même de leur ville. En effet, les valeurs attribuées à l'espace rural sont toujours plus nombreuses : qualité de l'environnement, des liens sociaux et du cadre de vie, authenticité des productions agricoles, espace de détente et de découverte, etc. D'un autre côté, les habitants du Parc ont des relations quotidiennes avec ces pôles urbains extérieurs, à la fois en tant que bassins d'emplois et en tant que centres de services et d'équipement.

C'est parce qu'il est inextricablement lié à elles, mais parce qu'il a aussi beaucoup à leur apporter, que le Parc doit renforcer ses relations avec les agglomérations environnantes : Clermont-Ferrand, Vichy, Le Puy-en-Velay, Issoire, Brioude et Montbrison. Par conventionnement, le syndicat mixte du Parc proposera à ces « villes-portes » de définir, puis de mettre en œuvre des programmes d'action partenariaux pluriannuels portant sur une ou plusieurs thématiques ayant trait :

- à la valorisation des productions agricoles locales et au développement des circuits courts;
- au développement d'un tourisme durable articulant prestations touristiques « urbaines » et prestations touristiques de nature et de patrimoines, caractéristique de la destination « Parc naturel régional Livradois-Forez »;
- à l'urbanisme, notamment la prise en compte de la trame verte et bleue en prolongement de celle du Livradois-Forez et la place de la nature en ville, la maîtrise des pressions périurbaines et la réduction des consommations en espace et en énergie;
- à l'éco-mobilité, à la mise en place de services de transport et de rabattement alternatifs au « tout voiture individuelle »;
- à l'éducation à l'environnement et au développement durable, tout particulièrement à l'attention des jeunes et des scolaires.



Papier à l'étendoir © Jérôme Palle

# 4<sup>e</sup> PARTIE

## Axes stratégiques et objectifs



## Axe 1 : Un « socle patrimonial » facteur d'appartenance

Un des premiers facteurs de l'attractivité du Livradois-Forez, c'est la richesse de ses patrimoines naturels, culturels et paysagers, tant ordinaires qu'extraordinaires. Ils fondent sa spécificité et son identité. Alors que la banalisation et l'uniformisation guettent de très nombreux territoires, leur qualité n'en est que plus précieuse. Dans le prolongement du travail qu'il mène depuis sa création, le Parc doit préserver et investir cet héritage d'exception, en vue de le léguer à son tour aux générations futures.

Par ses caractéristiques géographiques, environnementales et son histoire singulière, le Livradois-Forez est un territoire écologiquement et culturellement composite et préservé :

- il possède une grande variété de milieux, des tourbières d'altitude aux coteaux secs de Limagne. Il apparaît comme une véritable mosaïque d'habitats à l'origine de la richesse de sa biodiversité. Témoignant de la qualité de ces espaces, une vingtaine de sites sont actuellement classés d'intérêt communautaire ;
- il offre à notre regard une grande variété de paysages dont les deux massifs cristallins du Livradois et du Forez et le bassin d'effondrement de la Dore constituent l'ossature. L'omniprésence du manteau forestier, les ouvertures multiples sur d'immenses panoramas, la dispersion et la compacité des lieux habités, l'ingénieuse adaptation de l'architecture traditionnelle à chaque site en sont autant de traits marquants ;
- il possède un patrimoine ethnologique original, liant culture agro-pastorale et culture industrielle.

Ces richesses naturelles, paysagères et culturelles forment le « socle patrimonial » du Livradois-Forez et justifient son classement en « parc naturel régional ».

Ce capital génère un sentiment d'appartenance motivant les énergies du Livradois-Forez. Les habitants prennent progressivement conscience des enjeux que recouvrent la baisse de la biodiversité, la banalisation des paysages et la perte de la diversité culturelle. Préserver, valoriser et investir de manière contemporaine ces patrimoines n'apparaît que plus nécessaire.

- Concernant ses patrimoines naturels, le Parc, dans un contexte général de dégradation, se donne pour objectif de maintenir sa biodiversité et de diversifier ses habitats.

Il est essentiel que les zones d'intérêt écologique disposent de mesures de protection et de gestion efficaces. Toutefois, cela n'aura de sens que si l'environnement dans lequel elles s'inscrivent est de qualité. C'est pourquoi le Parc s'attachera à mettre en œuvre des outils de préservation adéquats pour les milieux les plus riches et les espèces plus fragiles, mais aussi une politique de gestion propre à la nature quotidienne. L'amélioration des connaissances en est la condition *sine qua non*.

→ **Objectif stratégique 1.1 :**  
Maintenir la biodiversité et diversifier les habitats naturels

- La qualité des paysages et leur diversité sont une des principales spécificités du Livradois-Forez, et un de ses principaux facteurs d'attractivité. Le Parc souhaite développer une « culture paysagère » commune, et faire prendre conscience aux acteurs locaux que les paysages de demain se construisent jour après jour.

→ **Objectif stratégique 1.2 :**  
Construire les paysages de demain

- Enfin, le Livradois-Forez recèle de nombreuses richesses culturelles, tant matérielles qu'immatérielles. Chaque lieu atteste de la présence de l'Homme, qui façonne ces montagnes depuis des millénaires. Le Parc entend valoriser ces éléments constitutifs de son identité dans une perspective dynamique, sans passéisme, liant histoire et création, afin de renforcer le sentiment d'appartenance de ses habitants.

→ **Objectif stratégique 1.3 :**  
Transmettre et investir les patrimoines culturels d'hier et d'aujourd'hui

Globalement, le Parc veillera à mieux partager les connaissances, les savoir-faire et les pratiques relatives à ce socle patrimonial, afin que le plus grand nombre en mesure la richesse, s'approprie les ambitions du Parc et contribue à sa valorisation.

## Objectif stratégique 1.1 : Maintenir la biodiversité et diversifier les habitats naturels



Concernant ses patrimoines naturels, le Parc, dans un contexte général de dégradation, se donne pour objectif de maintenir sa biodiversité et de diversifier ses habitats. Il est essentiel que les zones d'intérêt écologique disposent de mesures de protection et de gestion efficaces. Toutefois, cela n'aura de sens que si l'environnement dans lequel elles s'inscrivent est de qualité. C'est pourquoi le Parc s'attachera à mettre en œuvre des outils de préservation adéquats pour les milieux les plus riches et les espèces plus fragiles, mais aussi une politique de gestion propre à la nature quotidienne. L'amélioration des connaissances en est la condition *sine qua non*.

## Objectif opérationnel 1.1.1 : Mieux connaître la biodiversité et comprendre la fonctionnalité des milieux naturels et des espèces

### Contexte

Région de moyenne montagne, le Livradois-Forez présente un étagement de végétation comportant :

- un étage collinéen jusqu'à 800-900 m ;
- un étage montagnard de 900 à 1400-1500 m, où prédominent sapinières et hêtraies, ainsi que les landes de montagne ;
- un étage subalpin, au-delà de 1500 m, le point culminant du Forez, Pierre-sur-Haute, s'élevant à 1634 m.

Bien que la forêt recouvre près de 50 % de sa surface, le Livradois-Forez possède une grande variété de milieux : plaines alluviales, bocage et zones humides de plaines et de bassins sédimentaires, coteaux secs et gorges collinéennes, milieux ruraux montagnards, ruisseaux et zones humides de l'étage montagnard, forêts de montagne et Hautes-Chaumes du Forez.

Les « espaces naturels remarquables » inventoriés couvrent environ 26,8 % du territoire<sup>27</sup>. Parmi ceux-ci, les « zones d'intérêt écologique »<sup>28</sup> représentent 16,3 % du territoire, et les « sites exceptionnels »<sup>29</sup> 6,6 %. Ils sont les principaux cœurs de nature de cette région.

C'est tout particulièrement le cas des Monts du Forez, qui constituent le principal monument naturel du Parc. Caractérisés par la présence de l'étage subalpin, ces reliefs abritent une flore, une faune et des milieux très diversifiés. Ailleurs prédomine la nature quotidienne, dite aussi « ordinaire ». Globalement bien préservée, elle constitue le support des activités humaines et contribue à la qualité de la vie. Mais, ne disposant pas de mesures de protection ou de gestion spécifiques, elle s'avère vulnérable : fragmentation des habitats naturels due à l'urbanisation, aux infrastructures et aux voiries, pollutions diffuses, changements d'usage des sols, fermeture de certains milieux, etc. La nature quotidienne est pourtant indispensable au bon fonctionnement des écosystèmes, mais aussi au bon état des « cœurs de nature », car les réseaux écologiques qu'elle abrite permettent à la faune et à la flore de satisfaire leurs exigences vitales (déplacement, reproduction, alimentation, etc.). En outre, la nature quotidienne recèle elle-même une grande richesse écologique : les prairies de fauche, les forêts jardinées, les zones humides, les landes sèches, les

mares, les prés-vergers, les serves, sont autant de milieux qui abritent une faune et une flore intéressante.

Malgré un contexte globalement favorable et un important travail fourni par le Parc sur la protection des zones d'intérêt écologique, l'évolution de la biodiversité du territoire est mitigée : certaines espèces d'intérêt patrimonial s'avèrent particulièrement vulnérables ou en déclin (moule perlière, nacré de la Canneberge, gélinotte des bois, etc.), tandis que d'autres sont bien présentes ou en voie de recolonisation (chouette chevêche, loutre, etc.).

### Stratégie

L'ambition du Parc Livradois-Forez pour 2022 n'est pas seulement de **maintenir sa biodiversité** mais aussi de **diversifier ses habitats naturels**.

Il interviendra à trois niveaux :

1. Premièrement, considérant qu'on ne protège et qu'on ne gère bien que ce qu'on connaît bien, le Parc entend améliorer et diffuser ses connaissances sur la biodiversité et travailler plus particulièrement sur les dynamiques écologiques associées. Ce sont ces connaissances qui permettront les choix de gestion en faveur des espèces, des sites et des milieux, et alimenteront les conseils qui seront apportés aux collectivités ou aux acteurs locaux ;
2. Deuxièmement, le Parc entend prolonger le travail qu'il mène depuis sa création et œuvrer de manière offensive pour que les zones d'intérêt écologique et les espèces remarquables du Livradois-Forez disposent de mesures de protection et de gestion adéquates. Car seules ces dernières garantiront leur préservation ;
3. Enfin, il souhaite investir un nouveau champ en sensibilisant les acteurs locaux et la population à la richesse de la nature quotidienne et en les accompagnant pour qu'ils la protègent. L'intérêt est à la fois social, une nature quotidienne préservée étant un facteur d'attractivité et d'épanouissement, mais aussi environnemental, car la fonctionnalité des cœurs de nature ne sera assurée que si l'environnement dans lequel ils s'inscrivent et si les réseaux écologiques associés sont de qualité.

### Constat

Depuis sa création, le Parc Livradois-Forez a considérablement amélioré ses connaissances sur la faune, la flore et les milieux naturels de son territoire. Un grand nombre d'études et d'inventaires a été réalisé. Grâce à ces travaux, il a pu établir un état des lieux de la richesse écologique, commune par commune<sup>30</sup>, restituer une grande partie des connaissances acquises, et inciter à une meilleure prise en compte des patrimoines naturels dans les modes de gestion de l'espace et les projets d'aménagement.

### Objectif

Un Parc chef de file

Le Parc souhaite **mieux connaître la biodiversité et comprendre la fonctionnalité des milieux naturels et des espèces**. Si les informations dont il dispose actuellement doivent constamment être mises à jour, complétées et élargies, il entend au-delà réorienter ses objectifs en termes de connaissance du patrimoine naturel : élargissement des données à la nature quotidienne, implication directe des habitants, approche dynamique du suivi des espèces dans le temps et dans l'espace, fonctionnalité des milieux, évolution de la biodiversité et des habitats face au changement climatique.

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- a. **développera**, avec l'appui de son Conseil scientifique, **les outils de connaissance, de compréhension et de suivi de la biodiversité permettant une approche dynamique de la nature** :
  - **il poursuivra ou mettra en place le suivi d'espèces indicatrices de la qualité des milieux**, tant animales (moule perlière, loutre, écrevisse à pattes blanches, damier de la Succise, nacré de la Canneberge, etc.) que végétales (Bruchie des Vosges, Scheuchzérie des marais, Buxbaumie verte, Homogyne des Alpes, etc.), **ainsi que le suivi de certains milieux sur les zones d'intérêt écologique en développant une approche fonctionnelle** (pelouses et landes d'altitude, tourbières, etc.). Il réalisera un suivi des stations d'espèces végétales protégées<sup>31</sup>, afin de guider ses choix d'intervention (Luzule jaunâtre, Notholène de Maranta, etc.) ;
  - **il étendra sa démarche de suivi à des espèces et des milieux de la nature quotidienne** (chouette chevêche, chauves-souris, amphibiens, etc.) ;
  - **il s'appuiera sur les partenaires et leurs réseaux d'observation existants dans ces domaines** : Conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC), Herbiers Universitaires de Clermont-Ferrand, ONF, Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), etc. **Il favorisera la mutualisation des données naturalistes concernant son territoire, et imaginera un outil de partage des connaissances** ;
  - **il se dotera d'outils permettant de mieux comprendre la fonctionnalité des milieux et des écosystèmes à travers une approche pluridisciplinaire, de suivre l'évolution de la biodiversité, de la couverture végétale sur son territoire et de son réseau écologique** (cœurs de nature, corridors écologiques, zones tampons), **et d'appréhender les effets du changement climatique**.

L'ensemble de ces travaux relatifs à la connaissance de la biodiversité et du patrimoine naturel permettra au syndicat mixte du Parc d'alimenter le plan en faveur de la biodiversité qui sera élaboré à l'échelle du Livradois-Forez.

➔ **Objectif opérationnel 1.1.2 :**  
Protéger et gérer les sites et les espèces les plus remarquables

<sup>27</sup> Les « espaces naturels remarquables » comprennent les sites Natura 2000, les zones d'intérêt régional (réserves naturelles, espaces naturels sensibles, sites classés et inscrits et arrêtés de protection de biotope), les ZNIEFF de type 1, les forêts bénéficiant du régime forestier et les ZNIEFF de type 2

<sup>28</sup> Les « zones d'intérêt écologique » sont celles identifiées dans l'Atlas des richesses naturelles du Livradois-Forez et sur le plan de Parc. Elles recouvrent les sites Natura 2000, les zones d'intérêt régional et les ZNIEFF de type 1

<sup>29</sup> Les « sites exceptionnels » recouvrent les sites Natura 2000 et les zones d'intérêt régional

<sup>30</sup> Atlas des richesses naturelles du Livradois-Forez, Parc naturel régional Livradois-Forez, 2006

<sup>31</sup> Étude des stations d'espèces végétales protégées, Conservatoire botanique national du Massif Central, 2006



## Objectif opérationnel 1.1.1

- b. favorisera la réalisation de travaux de fin d'étude et de programmes de recherche relatifs à son patrimoine naturel, ainsi qu'à son patrimoine génétique, tant végétal (arbres fruitiers, etc.) qu'animal (Noire du Velay, etc.). Le territoire du Parc doit devenir un terrain d'investigation privilégié pour établir des liens entre la recherche en sciences naturelles et certains thèmes d'implication du Parc.
- c. mobilisera les habitants et les réseaux souhaitant s'impliquer dans la réalisation de suivis et d'inventaires, en particulier concernant la connaissance de la nature quotidienne.
  - **Objectif opérationnel 4.1.3 :**  
Impliquer les habitants dans les actions du Parc
- d. renforcera la diffusion de ses connaissances auprès de ses différents partenaires, des acteurs locaux, et de la population (medias numériques, journal, lettres, expositions, brochures, conférences, évènements, outils d'interprétation du patrimoine naturel, etc.).

### Engagements des partenaires du Parc

- Les communes et les EPCI s'engagent :
  - à communiquer au syndicat mixte du Parc toutes les informations susceptibles d'alimenter les connaissances sur le patrimoine naturel du Livradois-Forez;
  - à utiliser les outils de connaissance et d'aide à la décision sur le patrimoine naturel élaborés par le syndicat mixte du Parc dans leurs interventions, leurs documents d'urbanisme et leurs projets d'aménagement, en premier lieu desquels *l'Atlas des richesses naturelles du Livradois-Forez*;
  - à relayer les connaissances acquises par le syndicat mixte du Parc sur le patrimoine naturel : bulletins municipaux, écoles, etc.
- Les Conseils régionaux, les Conseils généraux et l'État s'engagent à contribuer aux objectifs de connaissance et de préservation du patrimoine naturel du Livradois-Forez dans le cadre de leurs propres politiques.
- Le Conseil régional Auvergne s'engage à ce que toute action ou étude sur le patrimoine naturel effectuée sur le territoire du Parc soit réalisée en concertation préalable avec le syndicat mixte du Parc.

Le Conseil régional Rhône-Alpes s'engage à intégrer le syndicat mixte du Parc à son réseau d'information naturaliste et à mettre à sa disposition les informations contenues dans ses pôles « faune » et « flore/habitats ».

- Les Conseils généraux s'engagent, dans le cadre d'échanges réciproques, à communiquer au bénéfice du syndicat mixte et aux collectivités membres du Parc toute information découlant des études qu'ils mèneront sur le patrimoine naturel.
- L'État s'engage :
  - à apporter son soutien au Parc pour développer les études et recherches sur le patrimoine naturel;
  - mutualiser et partager avec le syndicat mixte du Parc les données relatives au patrimoine naturel et à son évolution. Cela concernera notamment les informations qui auront été récoltées dans le cadre de la déclinaison régionale du *Système d'Information de la Nature et du Paysage* et celles du service de l'observation et des statistiques du Ministère en charge de l'écologie.

### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez souhaite que le CBNMC, l'ONF, l'ONCFS, l'ONEMA, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, les Herbiers Universitaires de Clermont-Ferrand, le Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne (CEPA), le Conservatoire régional des espaces naturels (CREN) Rhône Alpes, la LPO, et la Société d'histoire naturelle (SHN) Alcide-d'Orbigny participent à la création d'outils de mutualisation et de partage de leurs données naturalistes.

## Objectif opérationnel 1.1.2 : Protéger et gérer les zones d'intérêt écologique et les espèces les plus remarquables

### Constat

Le Livradois-Forez possède un réseau Natura 2000 composé d'une vingtaine de sites d'intérêt communautaire dont tous ne disposent pas encore de documents d'objectifs, et donc de mesures de gestion appropriées. Dix-sept espaces font l'objet d'autres mesures de protection ou de préservation : sites inscrits et classés, arrêtés préfectoraux de protection du biotope, réserves naturelles régionales ou espaces naturels sensibles (ENS), etc.<sup>32</sup>. D'autre part, le site exceptionnel que constituent les Hautes-Chaumes fait l'objet d'actions de préservation, de restauration et de gestion à l'initiative du Parc depuis sa création. Elles visent à concilier activités agro-pastorales, sylvicoles et touristiques, et maintien de la très grande richesse écologique et paysagère de cet espace. Deux sites Natura 2000 limitrophes existent séparés par la limite administrative entre le Puy-de-Dôme et la Loire. Leurs mesures de gestion sont déjà coordonnées, mais l'extension du Parc aux communes de la Loire concernées apportera une plus grande cohérence.

### Objectif

Le Parc entend **protéger et gérer les zones d'intérêt écologique et les espèces les plus remarquables**, c'est-à-dire les éléments majeurs de son patrimoine naturel, en proposant et en appuyant la mise en place de dispositifs de préservation adéquats et ambitieux. Les Monts du Forez, en tant que principal monument naturel du Livradois-Forez, doivent faire l'objet d'une démarche globale de préservation, de gestion et de valorisation.

Un Parc chef de file

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- a. sera le chef de file du maintien et de l'amélioration de la qualité des zones d'intérêt écologique identifiées sur son territoire.
 

Ainsi :

  - il étudiera et proposera les moyens de mettre en œuvre sur chacune d'elles des outils garantissant la préservation des espèces présentes, des milieux et de leur fonctionnalité, qu'ils soient d'ordre contractuel ou réglementaire. Pour cela, il s'appuiera sur son Conseil scientifique, en étroite collaboration avec ses partenaires (CBNMC, conservatoires régionaux des espaces naturels, agriculteurs, forestiers, pêcheurs, chasseurs) et en concertation avec les Conseils généraux, les Conseils régionaux et l'État. Il interviendra de manière prioritaire sur les zones d'intérêt écologique identifiées comme telles au plan de Parc<sup>33</sup>;

- il accompagnera les gestionnaires de sites dans la définition et l'application des documents de protection et/ou de gestion, en particulier pour les sites Natura 2000 qu'il porte et qu'il anime;
- il poursuivra sa démarche d'information, de veille et de conseil auprès des collectivités et des particuliers concernés par ces zones;
- il contribuera aux actions pédagogiques et de sensibilisation menées sur ces zones.

- b. pilotera la définition et la mise œuvre d'une politique globale de protection, de gestion et de valorisation des Hautes-Chaumes du Forez. Il sera garant de la cohérence des actions conduites à l'échelle de ce massif, sans mettre en cause les initiatives et une gouvernance partagée. Ceci se traduira notamment par :
  - la mise en cohérence des documents d'objectifs des zones Natura 2000 de part et d'autre des limites départementales et régionales;
  - l'accompagnement des activités pastorales, sylvicoles et touristiques adaptées à ce site pour le maintien de sa richesse écologique et paysagère;
  - l'appui prioritaire aux communes ligériennes pour élaborer des plans communaux ou intercommunaux déterminant les voies ouvertes à la circulation publique et établissant les règles de circulation des véhicules à moteur, en application de la Loi 91-2 du 3 janvier 1991.

- c. étudiera et proposera des moyens de mettre en œuvre des plans de gestion ou de conservation pour les espèces les plus rares et les plus vulnérables (moule perlière, écrevisse à pattes blanches, sonneur à ventre jaune, nacré de la Canneberge, mousses, etc.) pour lesquelles le Parc a une responsabilité particulière, en s'appuyant sur son Conseil scientifique et en étroite collaboration avec ses partenaires (CBNMC, conservatoires régionaux des espaces naturels, agriculteurs, forestiers, pêcheurs, chasseurs, experts scientifiques, etc.).

- d. anticipera sur l'arrivée de nouvelles espèces protégées ou invasives pour lesquelles une information et un accompagnement des acteurs locaux sont nécessaires, dans le cadre des dispositifs nationaux et régionaux prévus à cet effet.

Pour l'ensemble de ces mesures, le syndicat mixte du Parc élaborera un plan en faveur de la biodiversité à l'échelle du Livradois-Forez en cohérence avec les plans régionaux et les stratégies nationales en faveur de la biodiversité. Ce plan permettra d'établir un diagnostic partagé de la biodiversité (diversité génétique, faune, flore, milieux, fonctionnalité des milieux) et de définir les priorités du Parc en termes de connaissance, de protection, de gestion ou de valorisation.

<sup>32</sup> Voir annexe I

<sup>33</sup> Voir annexe II

## Objectif opérationnel 1.1.2

### Engagements des partenaires du Parc

- Les communes et les EPCI s'engagent :
  - à mettre en place sur les zones d'intérêt écologique les outils de protection, de préservation et/ou de gestion à leur disposition : documents d'urbanisme, réglementation des boisements, réserves biologiques en forêts publiques en lien avec l'ONF, etc. ;
  - à informer le syndicat mixte du Parc de toute initiative privée ou publique susceptible de porter atteinte à ces zones d'intérêt écologique et à intervenir dans la mesure de leurs compétences et de leur pouvoir de police pour éviter toute dégradation.
- Les Conseils régionaux s'engagent à étudier la possibilité de mettre en place des mesures de protection adaptées de type réserves naturelles régionales, sur les zones d'intérêt écologique du Livradois-Forez, en partenariat avec le syndicat mixte du Parc et en concertation avec les propriétaires et les collectivités concernées. Le Conseil régional Auvergne s'engage :
  - à créer d'ici 2022 au minimum une réserve naturelle régionale (RNR) sur le territoire du Parc, à condition qu'elle soit éligible à son *Plan régional pour la biodiversité 2010-2020*<sup>34</sup> ;
  - à associer le syndicat mixte du Parc dans le cadre des actions relevant de sa stratégie régionale pour la biodiversité.
- Les Conseils généraux s'engagent :
  - à étudier la possibilité de mettre en œuvre des mesures de préservation adaptées, de type ENS, sur les zones d'intérêt écologique du Livradois-Forez, en partenariat avec le syndicat mixte du Parc et en concertation avec les propriétaires ;
  - à étudier la possibilité de mettre en œuvre des démarches expérimentales portant sur des modes d'intervention ou de gestion du patrimoine naturel sur des ENS ou dans le cadre d'autres dispositifs.
- L'État s'engage :
  - à associer le syndicat mixte du Parc dans le cadre des actions relevant de la *Stratégie nationale pour la biodiversité*<sup>35</sup> : plans de restauration d'espèces, etc.
  - à étudier la possibilité de mettre en place de nouvelles mesures de protection, sur les zones d'intérêt écologique du Livradois-Forez, en partenariat avec le syndicat mixte du Parc et en concertation avec les propriétaires et les collectivités concernées ;
  - à favoriser la mise en œuvre d'un projet global et cohérent de protection, de gestion et de valorisation des Hautes-Chaumes du Forez ;
- à associer le syndicat mixte du Parc dans la mise en œuvre des directives « habitats » et « oiseaux » ;
- à associer le syndicat mixte du Parc aux travaux qu'il mènera sur le patrimoine naturel du Livradois-Forez : réunions des Commissions départementales de la nature, des paysages et des sites, réunions des Conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel (CSRPN), sous réserve de l'accord de leurs Présidents, etc. ;
- à utiliser les outils de connaissance et d'aide à la décision élaborés par le syndicat mixte du Parc en matière de patrimoine naturel, en premier lieu desquels l'*Atlas des richesses du patrimoine naturel du Livradois-Forez*<sup>36</sup>, dans la réalisation des schémas dont il a la charge (schémas départementaux des carrières, schémas énergie, air, climat, etc.) ;
- à soutenir la mise en place des dispositifs contractuels et incitatifs visant à maintenir la biodiversité sur le Livradois-Forez : chartes et contrats Natura 2000, mesures agro-environnementales territorialisées (MAET), etc. ;
- à mobiliser son pouvoir de police pour prévenir les initiatives susceptibles de porter atteinte aux zones d'intérêt écologique et aux espèces protégées, et à intervenir dans le cadre de ses compétences, pour tous ses services et établissements publics (ONEMA, ONCFS et ONF), dans la mesure des moyens disponibles et sans préjudice des pouvoirs propres du parquet.

### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- souhaite que l'ONF mette en place des réserves biologiques dans les forêts bénéficiant du régime forestier (réserves biologiques domaniales, ou réserves biologiques forestières), ou d'autres dispositifs de protection, de gestion et d'observation scientifique du patrimoine naturel, en accord avec les collectivités concernées.
- souhaite que l'ONF, l'ONCFS, l'ONEMA, le CBNMC, le CEPA, le CREN Rhône Alpes, les Herbiers Universitaires de Clermont-Ferrand, la LPO et la SHN Alcide-d'Orbigny :
  - recherchent avec lui les moyens de mettre en œuvre des outils garantissant la préservation des zones d'intérêt écologique, en particulier sur les Monts du Forez ;
  - recherchent avec lui les moyens de mettre en œuvre des plans de gestion ou de conservation des espèces les plus rares et vulnérables ;
  - contribuent avec lui à la démarche de formation, de veille et de conseil auprès des collectivités et des particuliers sur les zones d'intérêt écologique.

<sup>34</sup> *Plan régional pour la biodiversité 2010-2020*, Conseil régional Auvergne, 2009 (en cours d'élaboration)

<sup>35</sup> *Stratégie nationale pour la biodiversité : enjeux, finalité, orientations*, Ministère de l'Écologie et du Développement durable, Février 2004

<sup>36</sup> *Atlas des richesses naturelles du Livradois-Forez*, Parc naturel régional Livradois-Forez, 2006

## Objectif opérationnel 1.1.3 : Construire une stratégie exemplaire pour la nature quotidienne

### Constat

Depuis sa création, le Parc est prioritairement intervenu sur les zones d'intérêt écologique. Pourtant la prise en compte de la nature quotidienne (campagne, forêts, etc.), qui couvre environ 75 % de sa surface<sup>37</sup>, est absolument nécessaire.

Bien que préservée par rapport à d'autres territoires, cette nature quotidienne est en proie à de multiples pressions. Elle n'est pas suffisamment prise en compte dans les projets d'aménagement et de gestion de l'espace, ainsi que dans les actes quotidiens de la population. Pourtant, la nature quotidienne et les réseaux écologiques de qualité sont indispensables au bon fonctionnement des espaces naturels les plus remarquables et au bon état général des écosystèmes.

### Objectif

Le Parc entend **construire une stratégie exemplaire pour la nature quotidienne** visant à sensibiliser les acteurs locaux aux intérêts sociaux et environnementaux qu'elle recouvre, et à les accompagner afin qu'ils en tiennent compte dans leurs interventions, leurs projets d'aménagement et de développement, ou lors de certaines manifestations.

Un Parc qui accompagne

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- a. **développera ses connaissances sur la nature quotidienne, notamment par l'étude et le suivi des réseaux écologiques du Livradois-Forez** dans le cadre de la trame verte et bleue, et en lien étroit avec les autres parcs du Massif central *via* l'association inter-Parcs du Massif central (IPAMAC). L'objectif est de hiérarchiser les milieux en fonction du rôle et des enjeux qu'ils recouvrent (cœurs de nature, corridors écologiques, zones tampons à conserver ou restaurer, espaces orphelins à reconnecter, etc.), et ce en lien avec les stratégies nationales et les plans régionaux en faveur de la biodiversité.

<sup>37</sup> *Diagnostic de territoire. Parc naturel régional Livradois-Forez*, Urbicand, Soberco Environnement, Pluricité, août 2008

- b. **définira avec les collectivités maîtres d'ouvrage des mesures d'aménagement ou des outils de gestion, des espaces de nature quotidienne** :



zonage des documents d'urbanisme, réglementation des boisements, gestion différenciée des bords de routes, réduction des pollutions lumineuses, etc. Il s'attachera à ce que soient maintenus les différents éléments naturels composant ses réseaux écologiques, en premier lieu desquels les milieux aquatiques (mares, serves, etc.), les zones humides, et les zones de bocage (haies, prés-vergers, etc.), auxquels sont liées certaines espèces telles que la chouette chevêche, le vanneau huppé, le courlis cendré, etc.<sup>38</sup>.

#### ➔ Objectif opérationnel 3.2.1 :

**Doter tout le Livradois-Forez d'outils stratégiques et réglementaires ans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat**

Au-delà, il accompagnera tous les acteurs qui souhaitent mettre en œuvre des démarches exemplaires dans ce domaine.

- c. **aidera les collectivités à établir des plans communaux ou intercommunaux déterminant les voies ouvertes à la circulation publique** et établissant les règles de circulation des véhicules à moteur, en application de la Loi 91-2 du 3 janvier 1991, en y associant tous les acteurs concernés. Sur la base d'un état des lieux des réglementations existantes, il identifiera avec ses partenaires les secteurs où les enjeux sont les plus forts, prioritairement le versant ligérien des Monts du Forez et les zones d'intérêt écologique. Il apportera son appui aux collectivités notamment en termes d'information, de sensibilisation et de pédagogie.



**En outre, le syndicat mixte dissuadera les manifestations menaçant l'intégrité des espaces naturels.** Celles qui préexistent feront l'objet d'avis élaborés en concertation avec les communes concernées.

- d. **mènera des actions de sensibilisation à destination des gestionnaires de l'espace (agriculteurs, forestiers, collectivités etc.) et du grand public** sur les enjeux et les valeurs sociales et écologiques de la nature quotidienne.

<sup>38</sup> Voir annexe III



### Objectif opérationnel 1.1.3

#### Engagements des partenaires du Parc

##### — Les communes et les EPCI s'engagent :

- à prendre en compte la nature quotidienne et s'attacher à préserver et restaurer les réseaux écologiques dans leurs documents de planification et leurs projets d'aménagement, en concertation avec le syndicat mixte du Parc;
- ➔ **Objectif opérationnel 3.2.2 :**  
Favoriser la qualité et l'exemplarité dans les projets d'aménagement
- ➔ **Objectif opérationnel 3.2.1 :**  
Doter tout le Livradois-Forez d'outils stratégiques et réglementaires dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat
- à mobiliser les outils à leur disposition pour préserver la nature quotidienne : documents d'urbanisme, réglementation des boisements, aménagements fonciers, etc.;
- à informer le syndicat mixte de toute initiative susceptible de porter atteinte aux espèces, aux milieux et à la fonctionnalité de la nature quotidienne;
- à travailler avec le syndicat mixte du Parc à l'établissement de plans communaux ou intercommunaux déterminant les voies ouvertes à la circulation publique et établissant les règles de circulation des véhicules à moteur en application de la Loi 91-2 du 3 janvier 1991.

##### — Les Conseils généraux s'engagent, dans le cadre de leurs compétences, à intégrer les enjeux de la nature quotidienne du Livradois-Forez en amont de leurs projets (routes départementales, collèges, aménagements ruraux), dans le respect des différents cadres réglementaires en vigueur, et à utiliser les outils de connaissance et d'aide à la décision élaborés par le Parc, en premier lieu desquels l'Atlas des richesses du patrimoine naturel du Livradois-Forez<sup>39</sup>.

Le Conseil général du Puy-de-Dôme, en accord avec les préconisations de l'Agenda 21 départemental, s'engage à étudier et à mettre en œuvre des mesures de gestion de ses équipements qui tiennent compte de leurs impacts sur les milieux naturels.

##### — L'État s'engage :

- à tenir compte des outils d'aide à la décision élaborés par le Parc en matière de patrimoine naturel, en premier lieu desquels l'Atlas des richesses du patrimoine naturel du Livradois-Forez<sup>40</sup>, en amont des projets qu'il porte;
- à relayer les enjeux liés à la nature quotidienne qui ne bénéficient à ce jour d'aucun outil réglementaire

<sup>39</sup> Atlas des richesses naturelles du Livradois-Forez, Parc naturel régional Livradois-Forez, 2006

<sup>40</sup> Atlas des richesses naturelles du Livradois-Forez, Parc naturel régional Livradois-Forez, 2006

de protection pour une meilleure prise en compte notamment dans les plans d'occupation des sols (POS) et les plans locaux d'urbanisme (PLU) dans le cadre de ses missions d'assistance, d'accompagnement et de conseil aux communes;

- à identifier avec le syndicat mixte du Parc les secteurs du Livradois-Forez où les enjeux relatifs à la circulation des véhicules à moteur sont les plus forts et à inciter les collectivités à élaborer de plans communaux ou intercommunaux de circulation des véhicules à moteur;
- à contribuer à sensibiliser les habitants, les professionnels et les élus aux enjeux liés au patrimoine naturel en faisant de ceux-ci une préoccupation transversale et en aidant le syndicat mixte du Parc à porter ce message dans le cadre de ses propres actions.

#### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- souhaite que les chambres d'agriculture, les Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) et les organisations professionnelles travaillent à l'optimisation des pratiques agricoles et sylvicoles en faveur de la nature quotidienne.
- souhaite que l'ONF, l'ONCFS, l'ONEMA, le CEPA, le CREN Rhône Alpes, le CBNMC, les CRPF, les Herbiers Universitaires de Clermont-Ferrand, la LPO, les fédérations de pêche et de chasse, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le SHN Alcide-d'Orbigny :
  - contribuent à ses démarches en matière d'information, de veille et de conseil relatifs à la nature quotidienne auprès des collectivités et des particuliers;
  - recherchent, en concertation avec lui, des outils au service des collectivités garantissant la préservation des espèces, des milieux et de la fonctionnalité de la nature quotidienne.
- souhaite associer RELF et toutes les associations représentatives de randonneurs (pédestres, VTT, équestres, motorisés, etc.) à l'élaboration des plans communaux ou intercommunaux déterminant les voies ouvertes à la circulation publique et établissant les règles de circulation des véhicules à moteur.
- soutient l'IPAMAC et participe à ses travaux relatifs aux réseaux écologiques du Massif central.

### Objectif stratégique 1.2 : Construire les paysages de demain



La qualité des paysages et leur diversité sont une des principales spécificités du Livradois-Forez, et un de ses principaux facteurs d'attractivité.

Le Parc souhaite développer une « culture paysagère » commune, et faire prendre conscience aux acteurs locaux que les paysages de demain se construisent jour après jour.



## Contexte

Les paysages sont le fruit de la relation qu'entretiennent les hommes avec leur milieu. Leurs formes changent au cours des siècles, répondant aux transformations des sociétés qui l'habitent. De l'articulation des grandes données naturelles et d'une multitude d'histoires individuelles, résulte un foisonnement de formes, d'implantations et de structures paysagères. C'est pourquoi chaque habitant et chaque acteur, à son échelle, en porte une part de responsabilité. Le schéma paysager élaboré par le Parc en 2007-2008<sup>41</sup> a identifié et spatialisé les 13 grands paysages qui fondent l'identité paysagère du Livradois-Forez. Définis selon la spécificité de leurs éléments structurels, mais aussi des ambiances qui leur assurent homogénéité et cohérence, ils se succèdent de la plaine entre Dore et Allier, grande étendue alluviale située aux portes de la Limagne, au plateau de Craponne et au pays d'Allègre, où s'affrontent espaces agricoles et parcelles boisées. En outre, le schéma paysager a permis de hiérarchiser les sites et les espaces paysagers les plus remarquables tant pour leur qualité que leur fragilité : les sites remarquables, les hauts lieux et les espaces d'intérêt paysager.

Mais les structures paysagères<sup>42</sup> du Livradois-Forez sont soumises à de multiples pressions qui risquent à terme de les dégrader, en premier lieu desquelles la fermeture du paysage par l'abandon des terres agricoles et les reboisements, et la banalisation des espaces périurbains et résidentiels.

## Stratégie

Compte tenu de leur richesse et des risques de banalisation qu'ils encourrent, le Parc Livradois-Forez a pour volonté de bâtir une politique paysagère ambitieuse visant à **construire les paysages de demain** de manière collective. Il interviendra à trois niveaux :

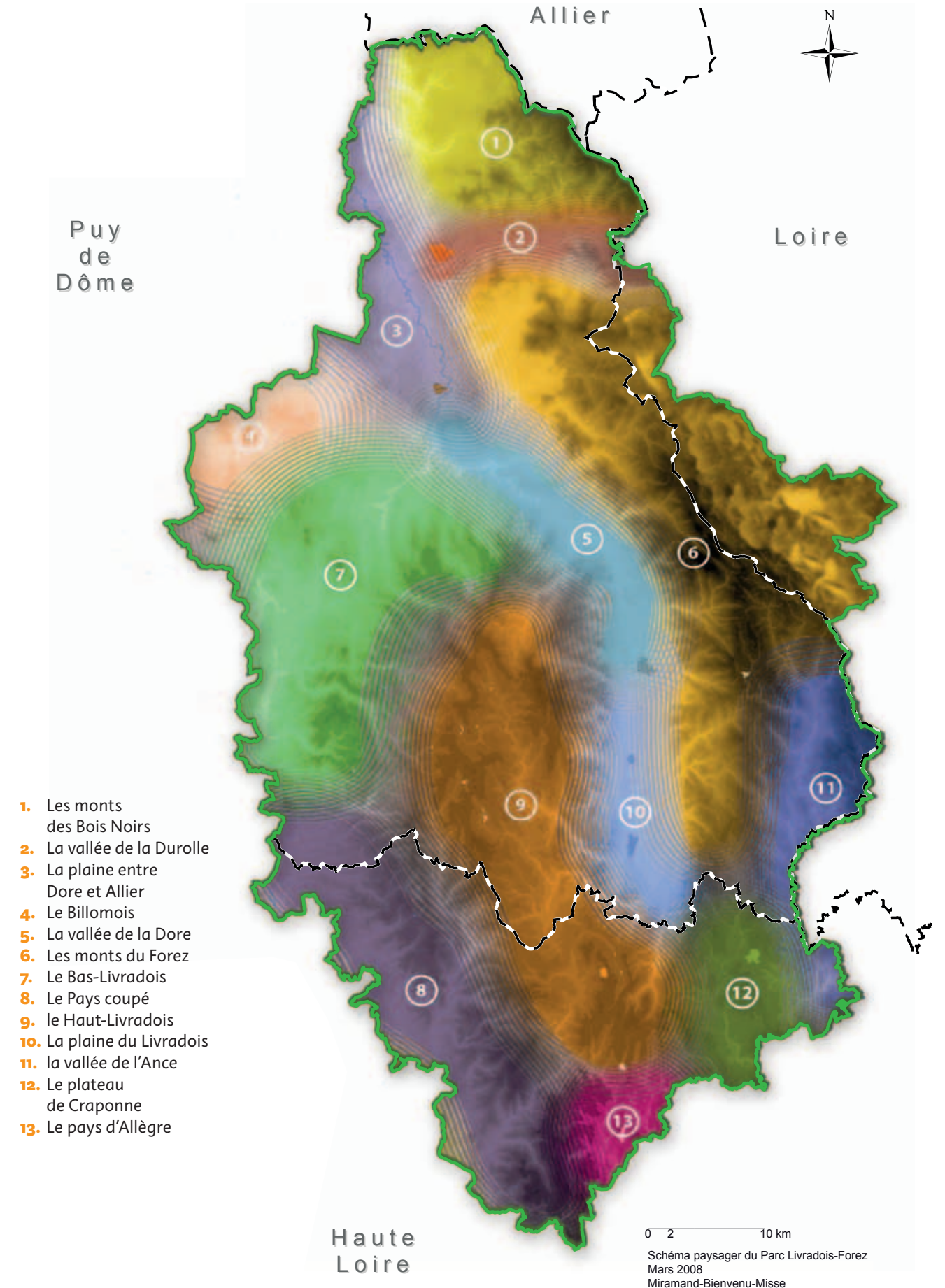
1. Premièrement, si la connaissance fine des paysages et de leurs éléments constitutifs est une base indispensable pour concevoir une stratégie cohérente, celle-ci ne sera utile que si elle s'appuie sur le regard que portent les habitants sur leurs paysages et sur la diffusion d'une « culture paysagère » commune. C'est pourquoi le Parc entend développer des outils d'animation visant à sensibiliser les habitants et les acteurs locaux aux enjeux paysagers, en particulier par l'expérience de terrain ;
2. Deuxièmement, le Parc souhaite lutter contre les deux principaux risques de dégradation des paysages du Livradois-Forez, à savoir la fermeture par reboisement sur les secteurs les plus isolés du territoire et la banalisation des espaces sur les zones soumises à de fortes pressions résidentielles. Le Parc entend inciter les acteurs locaux à en tenir compte dans leurs projets de planification, d'urbanisme et d'aménagement ;
3. Enfin, le Parc entend agir de manière particulièrement volontariste sur les sites et les espaces paysagers les plus remarquables du Livradois-Forez, en aidant les acteurs locaux à définir des stratégies locales spécifiquement dédiées aux paysages et à être particulièrement attentifs aux aménagements envisagés.

<sup>41</sup> Un schéma paysager pour Livradois-Forez, Parc naturel régional Livradois-Forez, 2008

<sup>42</sup> Les structures paysagères désignent les agencements ou combinaisons d'éléments végétaux, minéraux, hydrauliques qui forment des systèmes agricoles et urbains cohérents : terrasses, trames bocagères, réseaux de chemins, silhouettes de village etc.

## Les grands paysages du Parc Livradois-Forez

Parc naturel régional Livradois-Forez





## Objectif opérationnel 1.2.1 : Construire une culture paysagère partagée

### Constat

La *Convention européenne du paysage*<sup>43</sup> accorde une place importante à la participation des populations et à leur perception dans la mise en place des politiques paysagères. C'est dans cet esprit que le Parc expérimente depuis 2007, un dispositif d'« atelier des paysages », démarche de révélation et de construction d'une culture paysagère « plurielle » mobilisant fortement les élus et les habitants d'un territoire donné. Fondée sur une expérience collective du paysage, elle se décline en diverses manifestations où la relation à l'autre participe de l'élaboration d'un savoir et est envisagée comme un préalable aux projets liés à l'urbanisme, à l'architecture, à l'écologie ou au développement local.

### Objectif

Un Parc chef de file

Le Parc désire diffuser ce type d'expérience afin de **construire une culture paysagère partagée** et faire de l'implication du plus grand nombre un corollaire indispensable à toute réflexion concernant ou impactant les paysages.

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- concevra et expérimentera des outils de sensibilisation de la population aux paysages, dans toutes leurs dimensions, privilégiant l'expérience du terrain**, en collaboration avec les collectivités. Ces outils prendront diverses formes : marches thématiques, visites de site, débats, expositions, projections, rencontres avec les « producteurs de paysage » (agriculteurs, forestiers, urbanistes, etc.), observatoire photographique participatif, journées d'échanges et de partage, etc. Ils seront prioritairement mis en œuvre sur les secteurs où sont envisagés des projets importants d'aménagement ou d'urbanisme.
- accompagnera les collectivités souhaitant aller plus loin afin qu'elles mettent en place des démarches globales du type « atelier des paysages »**. Celles-ci pourront être réalisées aux échelles intercommunales, mais également à l'échelle des entités repérées au plan de Parc, prioritairement sur les « sites remarquables » et les « hauts lieux ».
  - **Objectif opérationnel 1.2.3 : Protéger les sites et les espaces paysagers les plus emblématiques**
- renforcera l'outil photographique d'observation des paysages du Livradois-Forez afin d'en faire un outil d'animation locale et d'évaluation**. Seront prioritairement suivis les « sites remarquables » et les « hauts lieux » identifiés au plan de Parc.



## Objectif opérationnel 1.2.1

### Engagements des partenaires du Parc

- Les communes et les EPCI du Parc s'engagent :
  - à diffuser et à tenir compte dans leurs projets des outils de connaissance et d'aide à la décision élaborés par le syndicat mixte du Parc en matière de paysage, en premier lieu desquels le schéma paysager du Livradois-Forez<sup>44</sup>;
  - à organiser avec le syndicat mixte du Parc des journées de terrain à l'intention des élus, des acteurs de l'aménagement et des habitants pour améliorer leurs connaissances sur les paysages et leurs enjeux, en amont des projets d'aménagement et d'urbanisme les plus importants;
  - à assurer la maîtrise d'ouvrage des « ateliers des paysages » conduits à leur échelle.
- Les Conseils régionaux s'engagent à soutenir les programmes d'action et d'animation destinés à améliorer la connaissance, la sensibilisation et la concertation en matière de paysage en Livradois-Forez. Le Conseil régional Auvergne s'engage plus particulièrement à soutenir la mise en place par le Parc d'« ateliers des paysages », en partenariat avec les EPCI, dans le cadre de la convention le liant avec le syndicat mixte.
- Le Conseil général de la Loire s'engage à apporter ses compétences en matière de paysage aux collectivités et aux acteurs locaux.

### L'État s'engage :

- à organiser, en partenariat avec le syndicat mixte du Parc, des journées de formation/sensibilisation à destination des agents de l'État concernés par les questions de paysages en Livradois-Forez, soit au titre de leurs missions territorialisées, soit au titre de leurs missions thématiques (paysage, aménagement, urbanisme, construction, etc.);
- à associer le syndicat mixte du Parc aux journées dédiées au paysage organisées dans le cadre de la déclinaison nationale de la *Convention européenne du paysage*, et à contribuer aux « ateliers des paysages » qui seront organisés en Livradois-Forez;
- à transmettre au syndicat mixte du Parc les rapports établis par les architectes et les paysagistes conseils de l'État concernant le Livradois-Forez;
- à avoir une exigence particulière concernant la qualité paysagère des aménagements et des constructions dont il est maître d'ouvrage;
- à informer, dans le cadre de ses missions auprès des maîtres d'ouvrage, des élus et de la population, de l'existence d'outils de connaissance et d'aide à la décision élaborés par le syndicat mixte du Parc en matière de paysage, en premier lieu desquels le schéma paysager du Livradois-Forez<sup>45</sup>.

### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc souhaite que l'ensemble de ses partenaires, notamment les Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) et le CEPA, contribue aux animations liées aux paysages qu'il porte ou suscite : outils de sensibilisation, « ateliers des paysages », journées d'échanges et de partage, etc.

<sup>43</sup> *Convention européenne du paysage*, octobre 2000. Entrée en vigueur en France le 1<sup>er</sup> juillet 2006, elle s'appuie sur les définitions suivantes :

- « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou de leurs interrelations;
- « Politique du paysage » désigne la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l'aménagement du paysage;
- « Objectifs de qualité paysagère » désigne la formulation, par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie.

<sup>44</sup> *Un schéma paysager pour le Livradois-Forez*, Parc naturel régional Livradois-Forez, 2008

<sup>45</sup> *Un schéma paysager pour le Livradois-Forez*, Parc naturel régional Livradois-Forez, 2008

## Objectif opérationnel 1.2.2 : Faire face au banal et cultiver l'ouverture

### Constat

Les pressions auxquelles sont soumis les paysages quotidiens du Livradois-Forez varient fortement selon les secteurs.

Sur les communes les plus à l'ouest et au nord du Parc tournées vers le val d'Allier et la région clermontoise, et celles de la vallée de la Dore, la pression résidentielle et la périurbanisation génèrent un risque important de banalisation des paysages. Celle-ci se traduit notamment par :

- la standardisation des itinéraires routiers lors de la modernisation des infrastructures et le manque d'attention portée au potentiel de découverte des paysages qu'ils offrent (A89, D 2089, D906, D996, D997, etc.);
- le développement de la publicité le long des itinéraires routiers et d'une signalétique hétérogène;
- le grignotage et le mitage des terres agricoles et l'appauvrissement de la diversité des éléments qui les composent (vergers, prairies, bocage et arbres isolés);
- l'oubli de la valeur paysagère des zones humides, des plans d'eau et des ruisseaux situés à proximité des villages;
- la dégradation des entrées de ville et le développement des zones d'activités le long des axes;
- la remise en cause de l'urbanisme traditionnel compact par la dynamique d'étalement urbain;
- le manque de confort des lieux de rencontre et de traverse par un aménagement utilitaire ou la dégradation des espaces publics;
- la perte de l'identité architecturale par la standardisation des constructions neuves.

À l'inverse, pour les secteurs les plus isolés et en proie à une forte baisse démographique, l'avancée de la forêt génère un risque important de fermeture des paysages, rendant leur lecture impossible. Cette fermeture se caractérise notamment par :

- l'avancée de la friche ou de plantations sur certains versants et certaines vallées;
- la perte de la lisibilité et de visibilité des villages;
- la fragmentation de l'espace agricole par des plantations en timbres-poste;
- la disparition des rapports aux cours d'eau et étangs (inaccessibilité, illisibilité, etc.) par le développement de boisements gênants ou par des abords peu mis en valeur;
- la perte d'étagement, l'homogénéisation et l'appauvrissement des milieux forestiers.

### Objectif

Face à ces deux évolutions, le Parc entend conseiller et accompagner les collectivités et leurs groupements dans l'élaboration et l'adaptation de leurs documents de planification et leurs programmes de gestion de l'espace. C'est principalement grâce ces dispositifs qu'il est possible de **faire face au banal et cultiver l'ouverture** des paysages, dans le respect des structures paysagères qui fondent l'identité des espaces du Livradois-Forez.

Le Parc souhaite tout particulièrement mettre en application ces principes le long de la D 906, afin que cet itinéraire qui longe la Dore et traverse le territoire du nord au sud soit une vitrine du Livradois-Forez.

Un Parc qui accompagne

## Objectif opérationnel 1.2.2

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- a. **conseillera les collectivités**, lors de l'élaboration des outils d'urbanisme (SCOT, PLU, etc.), **pour la bonne prise en compte des enjeux paysagers que sont :**
  - **la banalisation de l'espace et la fermeture des paysages**, en particulier sur les espaces identifiés sur le plan de Parc : silhouettes de villages et coupures vertes à préserver, clairières à garder ouvertes, points de vue à conserver et espaces dégradés liés à l'urbanisation linéaire à requalifier;
  - **la préservation des structures paysagères** identifiées au schéma paysager<sup>46</sup>. Il complètera si nécessaire les connaissances et les analyses par des études et des dispositifs de sensibilisation associant les acteurs locaux et la population.
- b. **accompagnera les collectivités locales dans l'élaboration de réglementations des boisements aux échelles intercommunales**. Il les encouragera à bien utiliser les dispositifs existants visant à lutter contre les boisements gênants, à maintenir les clairières ouvertes, prioritairement celles identifiées au plan de Parc, et à rouvrir les paysages.
  - ➔ **Objectif opérationnel 1.2.3 :** Protéger les sites et les espaces paysagers les plus emblématiques
- c. **accompagnera les collectivités locales dans l'application exigeante de la réglementation relative à la publicité et pour la mise en œuvre de sa charte signalétique<sup>47</sup>**. Il travaillera de manière prioritaire sur les secteurs paysagers emblématiques que sont les « sites remarquables », les « hauts lieux » et les « espaces d'intérêt paysagers ».
  - ➔ **Objectif opérationnel 1.2.3 :** Protéger les sites et les espaces paysagers les plus emblématiques
- d. **conseillera les collectivités locales et les informera des outils existants permettant :**
  - **de limiter les dégradations paysagères dues à des équipements individuels** de type clôtures, panneaux solaires, paraboles, etc.;
  - **d'entretenir les éléments paysagers structurants** tels que les coudercs de villages, les murets, les chemins, les arbres d'alignement, les arbres isolés, les bords de voirie et le patrimoine végétal.

- e. **suscitera l'élaboration d'un programme global d'aménagement de la vallée de la Dore, en partenariat avec le Conseil général du Puy-de-Dôme et les collectivités locales traversées**. Il s'agit en particulier :
  - de maintenir les coupures d'urbanisation entre les zones urbanisées;
  - de requalifier les espaces dégradés par des aménagements banalisants ou des points noirs divers;
  - de préserver la qualité visuelle des entrées de bourgs;
  - de reconquérir ou préserver les points de vue sur la Dore ou sur les paysages traversés grâce à la suppression des plantations gênantes;
  - de préserver la qualité des vues panoramiques ou latérales offertes depuis l'axe routier.
- f. en accord avec la ville de Thiers et les communes voisines, **incitera, conseillera et soutiendra une démarche de requalification paysagère, notamment pour l'entrée de Thiers du Chambon au Moutier, et sur les axes qui la desservent** (vallée de la Durole, D906).

### Engagements des partenaires du Parc

- Les communes et les EPCI du Parc s'engagent :
  - à intégrer dans leurs projets d'aménagement et d'urbanisme les préconisations des outils de connaissance et d'aide à la décision élaborés ou suscités par le syndicat mixte du Parc en matière de paysage, en premier lieu desquels le schéma paysager du Livradois-Forez<sup>48</sup> et les guides « Rénover et construire », afin de respecter les spécificités paysagères locales;
  - à mobiliser les outils à leur disposition pour « faire face au banal » et « cultiver l'ouverture » : documents d'urbanisme, réglementation des boisements, aménagements fonciers, etc.;
  - à entretenir soigneusement les espaces publics et les éléments paysagers qu'ils possèdent, en particulier les coudercs de villages, les murets, les chemins, les arbres d'alignement, les arbres isolés et le patrimoine végétal, et à former leurs personnels aux techniques les mieux adaptées si nécessaire;
  - à veiller à l'application de la réglementation relative à la publicité sur le territoire du Parc et à associer le syndicat mixte du Parc à l'occasion de la mise à l'étude d'un règlement local de publicité;
  - à mettre en œuvre les préconisations de la charte signalétique du Parc et à associer le syndicat mixte à l'occasion de la mise en place d'un schéma de signalisation communal ou intercommunal.

<sup>46</sup> Un schéma paysager pour le Livradois-Forez, Parc naturel régional Livradois-Forez, 2008

<sup>47</sup> Charte signalétique, Parc naturel régional Livradois-Forez, 2009

<sup>48</sup> Un schéma paysager pour le Livradois-Forez, Parc naturel régional Livradois-Forez, 2008



## Objectif opérationnel 1.2.2

Les communes et les EPCI du Parc riverains de la D 906 s'engagent à porter une attention permanente à la qualité des constructions, des aménagements et des espaces publics aux abords de la D 906, et à prendre part à l'élaboration d'un programme global d'aménagement de la vallée de la Dore.

- Les Conseils régionaux s'engagent à prendre en compte les spécificités et les enjeux paysagers du Livradois-Forez pour tous les projets dont ils sont maîtres d'ouvrage, financeurs, ou sur lesquels ils sont consultés.
- Les Conseils généraux s'engagent :
  - > à concevoir et réaliser leurs aménagements et les équipements sur le territoire Livradois-Forez dans un souci de grande qualité et en recherchant les solutions permettant d'assurer leur meilleure insertion dans les entités paysagères concernées. Dans la mesure du possible, ils éviteront de recourir à des solutions standardisées;
  - > à protéger et à entretenir le patrimoine végétal – arbres d'alignement notamment – et le petit patrimoine associés au réseau routier qui donnent leur identité aux itinéraires de transit et de découverte du Livradois-Forez;
  - > à veiller et à participer à la qualité, à l'adaptation et à l'entretien de la signalisation du Parc : entrées de Parc, Maison du Parc, sites de découverte, communes du Parc, etc. ;
  - > à associer le syndicat mixte du Parc dès la définition des aménagements et des travaux routiers;
  - > à tenir compte, lors des études d'aménagement rural, des informations disponibles et des enjeux identifiés par le syndicat mixte du Parc.

Le Conseil général du Puy-de-Dôme s'engage à participer à l'élaboration d'un programme global d'aménagement de la vallée de la Dore dans les domaines relevant de ses compétences.

- L'État s'engage :
  - > à tenir compte des préconisations des outils de connaissance et d'aide à la décision élaborés ou suscités par le syndicat mixte du Parc en matière de paysage, en premier lieu desquels le schéma paysager du Livradois-Forez<sup>49</sup> et les guides « Rénover et construire », dans le cadre de ses missions de conseil, d'accompagnement et des autorisations qu'il délivre, tant auprès des collectivités que de la population;
  - > à veiller, aux côtés des communes, à l'application de la réglementation relative à la publicité sur le territoire du Parc.

<sup>49</sup> Un schéma paysager pour le Livradois-Forez, Parc naturel régional Livradois-Forez, 2008

### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez souhaite que ses partenaires de l'aménagement, notamment les CAUE et les conservatoires régionaux des espaces naturels :

- > diffusent les outils de connaissance et d'aide à la décision élaborés ou suscités par le syndicat mixte du Parc en matière de paysage, en premier lieu desquels le schéma paysager du Livradois-Forez<sup>50</sup> et les guides « Rénover et construire », à l'occasion de leurs missions et de leurs contacts avec les porteurs de projet publics ou privés;
- > s'assurent de la bonne prise en compte des spécificités et des enjeux paysagers du Livradois-Forez dans tous les projets auxquels ils seront associés.

<sup>50</sup> Un schéma paysager pour le Livradois-Forez, Parc naturel régional Livradois-Forez, 2008

## Objectif opérationnel 1.2.3 : Protéger les sites et les espaces paysagers les plus emblématiques

### Constat

Le schéma paysager<sup>51</sup> élaboré par le Parc en 2007-2008 a permis de hiérarchiser les sites et les espaces paysagers les plus remarquables tant pour leur qualité que leur fragilité. Il distingue ainsi :



- les « sites remarquables »<sup>52</sup> : ce sont les plus beaux sites du Livradois-Forez, dont l'intérêt repose à la fois sur l'originalité de leur patrimoine topographique ou historique et sur les structures paysagères associées. Leur valeur est très dépendante de la qualité des espaces d'approche (notion de covisibilité), notamment depuis les axes de circulation. Ils sont souvent soumis à de fortes pressions et dynamiques liées à l'évolution des usages qui risquent de remettre en cause leur qualité. Ces « sites remarquables » ne sont pas toujours situés dans les grands ensembles paysagers emblématiques que sont les « hauts lieux »;
- les « hauts lieux »<sup>53</sup> : ce sont des espaces beaucoup plus vastes, élevés dans l'échelle des valeurs paysagères du Parc parce qu'ils sont emblématiques de son identité. Ils sont au nombre de 8 : les Hautes-Chaumes du Forez, la plaine du Livradois, la campagne de Billom, la vallée de la Durolle, le Plateau de La Chaise-Dieu, la vallée de l'Ance, la vallée du Doulon, la vallée de la Credogne et les Bois Noirs. Leurs paysages sont la fusion de leur grande singularité géomorphologique et d'une richesse patrimoniale fondée sur des siècles d'activité agricole, pastorale, forestière ou industrielle.
- les « espaces d'intérêt paysager »<sup>54</sup> : d'ambiance plus intimiste, ces espaces sont reconnus pour leurs particularités géomorphologiques, géologiques, naturelles, écologiques, historiques, patrimoniales, ou architecturales. C'est ici qu'apparaît avec le plus d'évidence la relation entre paysage et environnement.

Ces sites, ces lieux et ces espaces sont soumis aux mêmes pressions que celles relevées sur l'ensemble du Livradois-Forez.

### Objectif

Un Parc chef de file

Le Parc souhaite mener un travail approfondi sur les « sites remarquables », les « hauts lieux » et les « espaces d'intérêt paysager » du Livradois-Forez. Ils constituent un de ses principaux facteurs d'attractivité.

Afin de protéger les sites et les espaces paysagers les plus emblématiques, il entend mobiliser localement ses parte-

<sup>51</sup> Un schéma paysager pour le Livradois-Forez, Parc naturel régional Livradois-Forez, 2008

<sup>52</sup> Voir annexe IV

<sup>53</sup> Voir annexe V

<sup>54</sup> Voir annexe VI

naires et l'ensemble des acteurs autour de programmes de valorisation ambitieux et de principes communs de gestion.

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- a. accompagnera les collectivités concernées par les « sites remarquables » afin :
  - > que toutes soient dotées de documents d'urbanisme et d'outils de gestion et de protection à long terme – PLU, Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), maîtrise foncière, etc. – garantissant le maintien des structures et des éléments paysagers qui les caractérisent;
    - **Objectif opérationnel 3.2.1 :**  
Doter tout le Livradois-Forez d'outils stratégiques et réglementaires dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat
  - > qu'ils fassent l'objet d'une attention particulière lors de toute opération d'aménagement, en particulier dans les situations de co-visibilité. Le Parc sera sollicité pour avis sur l'ensemble des projets les concernant;
  - > qu'ils n'accueillent pas de nouveaux aménagements et de nouvelles infrastructures à fort impact visuel : pylône, éolienne, carrière, réseaux aériens, etc. S'agissant des carrières, dans le cadre des demandes d'extension ou de renouvellement d'autorisation d'exploiter, les études d'impacts devront tenir compte de la haute valeur paysagère de ces « sites remarquables », tant en ce qui concerne la durée et les conditions de l'exploitation, qu'en ce qui concerne, à terme, le projet de remise en état;
  - > qu'ils soient des espaces de haut niveau d'exigence dans l'application de la réglementation sur la publicité, et prioritaires pour la mise en œuvre de la charte signalétique du Parc.

En matière d'urbanisme et de paysage, ces sites se doivent d'être exemplaires. Priorité sera donnée à Thiers et sa plaine, La Chaise-Dieu et sa clairière, Mauzun et son château, Ambert et sa vallée papetière, et entre Saint-Jean-des-Ollières et Isserteaux.

- b. accompagnera les collectivités et leurs groupements dans la mise en place de démarches globales et concertées de protection et de valorisation des « hauts lieux » du Livradois-Forez visant à atteindre une très haute qualité paysagère de ces espaces. Ils seront les terrains de convergence de toutes les politiques du Parc (agriculture, biodiversité, tourisme, urbanisme, forêt, paysage, etc.) et feront l'objet d'une attention toute particulière.

### Objectif opérationnel 1.2.3

« L'atelier des paysages » sera l'outil privilégié pour initier et mobiliser de telles démarches de protection et de valorisation.

→ **Objectif opérationnel 1.2.1 :**

Construire une culture paysagère partagée

- c. veillera à ce que les « espaces d'intérêt paysager » fassent l'objet d'une démarche de connaissance et de valorisation patrimoniale et touristique exemplaire en ce qui concerne les structures et les éléments paysagers (cartes d'identité, outils de gestion, sentiers de découverte, programmes de mise en valeur, etc.).

→ **Objectif 1.3.1 :**

Sauvegarder et mettre en valeur le bâti remarquable

Dans les « hauts lieux » et les « espaces d'intérêt paysager », qui n'ont en principe pas vocation à accueillir de carrières, toute demande d'autorisation d'exploiter une nouvelle carrière devra être justifiée par des besoins en matériaux et faire l'objet d'une concertation en amont avec les services du Parc afin de garantir le caractère exemplaire du projet, tant en ce qui concerne l'intégration paysagère et environnementale, la limitation des nuisances, la durée et les conditions d'exploitation, qu'en ce qui concerne, à terme, le projet de remise en état.

#### Engagements des partenaires du Parc

- Les communes et les EPCI du Parc s'engagent :

- à se doter de documents d'urbanisme et d'outils de gestion et de protection à long terme (PLU, ZPPAUP, maîtrise foncière, etc.) exemplaires en termes de maintien des structures et des éléments paysagers sur les « sites remarquables »;
- à élaborer et mettre en œuvre des démarches globales de protection et de valorisation des « hauts lieux » qui les concernent (ZPPAUP, opérations grands sites, etc.);
- à engager une démarche de connaissance et de valorisation touristique des « espaces d'intérêt paysager » qui les concernent, fondée sur la qualité des paysages, le respect des structures paysagères et des éléments qui les composent;
- à associer le plus en amont possible le syndicat mixte du Parc pour tout projet d'aménagement et d'équipement à fort impact paysager situé dans un « site remarquable », un « haut lieu » ou un « espace d'intérêt paysager » dont ils seront les maîtres d'ouvrage;
- à consulter le syndicat mixte du Parc pour tout projet de permis de construire sur les Hautes-Chaumes du Forez.

- Les Conseils régionaux s'engagent :

- à reconnaître et valoriser les « sites remarquables », les « hauts lieux » et les « espaces d'intérêt paysager » du Parc dans leurs actions de communication et de sensibilisation à destination des acteurs publics et de la population.

- à soutenir la démarche globale de protection et de valorisation du « haut lieu » paysager des Hautes-Chaumes du Forez.

- Le Conseil général de la Loire s'engage à apporter le conseil de ses services compétents en matière de paysage en amont des projets risquant d'avoir un impact visuel sur le « haut lieu » et l'« espace d'intérêt paysager » qui concernent le département.

- L'État s'engage :

- à participer à la reconnaissance des « sites remarquables », des « hauts lieux » et des « espaces d'intérêt paysager » lors de toute action de communication et de sensibilisation auprès des acteurs publics et de la population;
- à consulter le syndicat mixte du Parc pour tout projet à fort impact paysager situé dans un « site remarquable », un « haut lieu », ou un « espace d'intérêt paysager » dont il aura connaissance. Dans la mesure où une telle consultation ne relèverait pas des consultations obligatoires, le syndicat mixte du Parc s'engage en retour à répondre de façon à ce que le délai de réponse aux éventuels pétitionnaires soit scrupuleusement respecté.
- à soutenir le syndicat mixte du Parc et les collectivités locales concernées pour la valorisation d'un ou plusieurs « sites remarquables » ou « hauts lieux » identifiés dans la Charte et au plan de Parc grâce à la mise en place des outils de protection les plus adaptés.

#### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- souhaite que les professionnels de la gestion de l'espace du Livradois-Forez, notamment les chambres consulaires, les CRPF, les organisations socioprofessionnelles et syndicales, les organisations professionnelles agricoles, les agriculteurs, les forestiers et les aménageurs, soutiennent et contribuent aux objectifs opérationnels ci-dessus.

- souhaite que ses partenaires de l'aménagement, notamment les CAUE et les conservatoires régionaux des espaces naturels :

- reconnaissent et valorisent les « sites remarquables », les « hauts lieux » et les « espaces d'intérêt paysager » du Parc dans leurs actions de communication et de sensibilisation à destination des acteurs publics et de la population;
- préviennent le syndicat mixte du Parc de tout projet à fort impact situé dans un « site remarquable », un « haut lieu » ou un « espace d'intérêt paysager » dont ils auraient connaissance.

## Objectif stratégique 1.3 : Transmettre et investir les patrimoines culturels d'hier et d'aujourd'hui



Le Livradois-Forez offre de nombreux témoignages de sa richesse culturelle, tant matérielle qu'immatérielle. Chaque lieu atteste de la présence de l'Homme, qui façonne ces montagnes depuis des millénaires.

Le Parc entend valoriser ces éléments constitutifs de son identité dans une perspective dynamique, sans passéisme, liant histoire et création, afin de renforcer le sentiment d'appartenance de ses habitants.



## Contexte

L'héritage culturel du Livradois-Forez est particulièrement riche et diversifié. La vocation de son territoire a toujours été multiple. Si la région thiernoise et le bassin de la Dore sont fortement empreints de culture ouvrière et entrepreneuriale, ailleurs prédomine un patrimoine agro-pastoral et forestier.

Toutefois, qu'il soit matériel (bâti, etc.) ou immatériel (littérature, conte, langue, musique, savoir-faire, etc.), le patrimoine local reste trop peu connu, soit par absence de ressources documentées, soit par difficulté d'y avoir accès. De fait, il est insuffisamment pris en compte dans les politiques menées sur le territoire. Pourtant, sa valorisation et sa réinvention constituent une base solide pour mobiliser les habitants et les décideurs et pour les inviter à réfléchir à l'avenir. « Mieux connaître ce que l'on est » et porter avec soi une part de la diversité du monde, n'est-ce pas le meilleur moyen de s'ouvrir aux autres ?

## Stratégie

Souhaitant éviter toute muséification et tout regard passéiste, le Parc désire **transmettre et investir les patrimoines culturels d'hier et d'aujourd'hui**. A travers cette ambition, il entend valoriser les éléments patrimoniaux constitutifs de son identité dans une perspective dynamique liant histoire et création, afin de nourrir en permanence ce qui fait sa singularité et son attractivité.

Il interviendra sur deux aspects :

1. Premièrement, dans le prolongement du travail qu'il a d'ores et déjà mené sur les jasseries des Hautes-Chaumes du Forez ou les moulins à papier de la vallée de la Dore, le Parc souhaite valoriser ses éléments bâtis les plus remarquables. Il entend pour ce faire privilégier une approche thématique dont les connaissances acquises doivent être mises au service des autres objectifs stratégiques de la Charte;
2. Deuxièmement, il désire mettre l'accent sur les patrimoines immatériels sur lesquels le bilan de son action est aujourd'hui inégal. L'enjeu est bien plus de l'ordre du réinvestissement contemporain de ses héritages littéraires, linguistiques, musicaux et oraux, que de l'ordre de la sauvegarde.

## Objectif opérationnel 1.3.1 : Sauvegarder et mettre en valeur le bâti remarquable

### Constat

Le Livradois-Forez possède un patrimoine bâti d'une grande variété, tant dans les formes architecturales que dans les matériaux employés. Cela est dû à une géographie variée et aux multiples activités de ce territoire. Le territoire du Parc se distingue par :

- un patrimoine religieux reconnu, alliant style roman d'origine, et remaniements gothiques et modernes (églises, chapelles, etc.). Certains édifices ont conservé une belle unité (églises romanes de Glaine-Montaigut ou d'Aranc). L'abbaye de La Chaise-Dieu constitue un fleuron remarquable tant par la qualité de son architecture que par son site et l'histoire casadéenne vieille de près de mille ans;
- un patrimoine vernaculaire particulièrement remarquable, mais peu reconnu, que n'épargnent ni les assauts du temps, ni les travaux de restauration inadaptés. Il peut être classé en quatre familles :
  - les bâtiments proto-industriels et industriels (moulins à papiers, coutelleries, minoteries, tanneries, ateliers, etc.) qui occupent souvent l'abords des ruisseaux en fond de vallée;
  - les bâtiments paysans, dispersés en d'innombrables hameaux parsemant les reliefs. Les plus emblématiques sont les jasseries des Monts du Forez dédiées à l'estive et la fabrication de la fourme. Mais sont aussi à signaler les maisons à estre, parmi lesquelles les maisons vigneronnes du piémont occidental du massif du Livradois, ou encore les maisons bloc en terre;
  - le petit patrimoine, extrêmement dense, qui participe de manière fondamentale à la sensibilité paysagère du Livradois-Forez : chemins, coudercs, fontaines, lavoirs, fours, jardins clos, vergers, croix de chemins, oratoires, murets de pierres sèches, etc.;
  - les centres villageois marqués par les architectures médiévales, du XVIII<sup>e</sup> et surtout du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le Parc œuvre depuis sa création à la valorisation du patrimoine bâti. Au cours de la précédente Charte, il a particulièrement œuvré à la restauration des jasseries du Forez et des moulins à papier de la vallée de la Dore, et a aussi réalisé des inventaires cantonaux.

### Objectif

Le Parc souhaite aujourd'hui réorienter sa stratégie relative au patrimoine bâti. Il désire **sauvegarder et mettre en valeur le bâti remarquable** et mettre cette démarche au service des autres objectifs stratégiques du Parc dans les domaines du paysage, de l'éco-construction, du tourisme ou des transports. Car la valorisation du patrimoine n'a vraiment de sens que si elle permet de se projeter dans l'avenir et qu'elle constitue le support d'un projet.

Un Parc chef de file

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- a. poursuivra ses démarches d'inventaire du patrimoine, selon une approche thématique, évolutive et objectivée, qui alimenteront les politiques du Parc en matière de paysage, d'habitat, d'urbanisme, de tourisme et de développement économique, en lien avec les services régionaux de l'inventaire et les collectivités concernées.

Les thématiques prioritaires sont :

- les sites casadéens, c'est-à-dire les sites religieux dépendant originellement de la congrégation bénédictine de La Chaise-Dieu, en premier lieu desquels l'abbaye de La Chaise-Dieu qui est sans nul doute un des éléments patrimoniaux les plus admirables et un des sites touristiques majeurs du Livradois-Forez;
  - ➔ **Objectif opérationnel 1.2.3 :**  
Protéger les sites et les espaces paysagers les plus emblématiques
  - ➔ **Objectif opérationnel 2.4.1 :**  
Partager et animer une stratégie touristique commune misant sur l'image « parc naturel »
- le patrimoine rural bâti et végétal, notamment dans les « espaces d'intérêt paysager », qui constitue l'ossature des structures paysagères qu'il convient de préserver : chemins, coudercs, murets, lavoirs, fontaines, croix, arbres isolés et haies, prés-vergers, jardins et terrasses, etc.;
  - ➔ **Objectif 1.2.2 :**  
Faire face au banal et cultiver l'ouverture et 1.2.3 Protéger les sites et les espaces paysagers les plus emblématiques
  - ➔ **Objectif opérationnel 3.2.1 :**  
Doter tout le Livradois-Forez d'outils stratégiques et réglementaires dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat
- l'architecture de terre, qui concerne la quasi-totalité des maisons construites avant le XX<sup>e</sup> siècle et 80 % des édifices du Livradois-Forez, soit sous forme de pisé, soit comme liant des moellons de pierre. Par leurs qualités esthétiques, architecturales et thermiques, les constructions en terre sont l'objet d'un véritable regain d'intérêt;
  - ➔ **Objectif 3.1.2 :**  
Accompagner la mutation du secteur du bâtiment vers l'éco-construction
- le patrimoine proto-industriel et industriel, la valorisation des savoir-faire locaux pouvant être mis au service tant de la politique touristique du Parc que de sa politique d'accueil de nouvelles activités économiques;

## Objectif opérationnel 1.3.1

### → Objectif opérationnel 2.4.1 :

Partager et animer une stratégie touristique commune misant sur l'image « parc naturel »

### → Objectif opérationnel 2.4.2 :

Développer et structurer une offre touristique originale de découverte de la nature, des patrimoines et des hommes

### → Objectif opérationnel 3.1.1 :

Favoriser l'innovation, diffuser les bonnes pratiques et faciliter l'installation d'entreprises responsables

- le patrimoine ferroviaire, le développement du fret ferroviaire et la valorisation touristique de la ligne Peschadoires-Estivareilles/Darsac étant un élément central du projet du Parc.

### → Objectif opérationnel 2.4.2 :

Développer et structurer une offre touristique originale de découverte de la nature, des patrimoines et des hommes

### → Objectif opérationnel 3.3.1 :

Jouer l'atout de la voie ferrée Peschadoires-Estivareilles/Darsac

- b. élaborera pour chacune des thématiques prioritaires un programme de connaissance et de valorisation**, en concertation avec les collectivités et les acteurs locaux concernés.

- c. favorisera la création d'outils permettant une large restitution et une grande accessibilité des connaissances** issues de ses inventaires thématiques et des réalisations, afin d'alimenter les projets locaux en matière de tourisme, de paysage, d'habitat, d'urbanisme, de développement économique ou de médiation culturelle.

### Engagements des partenaires du Parc

- Les communes et les EPCI s'engagent à participer aux inventaires thématiques du patrimoine qu'initiera le syndicat mixte du Parc et à travailler avec lui sur la définition et la mise en œuvre des programmes de valorisation et de développement correspondants.
- Les Conseils régionaux, à travers leurs services régionaux de l'inventaire, s'engagent :
  - à accompagner le syndicat mixte du Parc et les collectivités locales partenaires dans la définition des objectifs de ces démarches d'inventaires et dans la mise en place d'une méthodologie;
  - à mettre à disposition du Parc Livradois-Forez les données dont ils disposent.

Le Conseil régional Auvergne s'engage à associer le syndicat mixte du Parc à la sélection des projets de restauration du patrimoine rural non protégé qu'il finance sur le Livradois-Forez.

Le Conseil régional Rhône-Alpes s'engage à étudier les projets de restauration et de valorisation du petit patrimoine rural non protégé, en partenariat avec la délégation régionale de la Fondation du Patrimoine.

### — L'État, à travers les DRAC, s'engage :

- à soutenir le syndicat mixte du Parc dans ses démarches de valorisation des éléments bâtis remarquables, en mettant à sa disposition l'ensemble des données dont il dispose;
- à renforcer les liens entre les architectes des bâtiments de France et le syndicat mixte du Parc, par des réunions régulières et des échanges d'informations;
- à inviter le syndicat mixte du Parc aux séances de la Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) quand un dossier concerne son territoire, en accord avec son président.

### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez souhaite que ses partenaires œuvrant dans la mise en valeur du bâti remarquable contribuent aux opérations d'inventaire et de valorisation qu'il portera, mais aussi à la création d'outils de diffusion des connaissances, notamment :

- le Réseau européen des sites casadéens en ce qui concerne le bâti religieux;
- le CEPA, les Pays d'Art et d'Histoire, les Écoles d'architecture de Clermont-Ferrand et de Saint-Étienne, la Fondation du Patrimoine et l'association Maisons Paysannes de France, concernant le patrimoine rural bâti et végétal;
- l'association « Pisé Terre d'Avenir » et CRATerre, concernant l'architecture de terre;
- l'Association régionale des amis des moulins (ARAM) Auvergne, le Musée de la Coutellerie, la Maison de l'Aventure Industrielle et la Confrérie du couteau de Thiers, concernant le patrimoine proto-industriel et industriel;
- AGRIVAP concernant le patrimoine ferroviaire;
- Les sociétés savantes telles le Groupe de recherches archéologiques et historiques du Livradois-Forez (GRA-HLF) ou la Société d'histoire de la région de Craponne en Velay.

## Objectif opérationnel 1.3.2 : Faire nôtres les patrimoines immatériels

### Constat

Le Parc recèle un immense patrimoine immatériel et ethnologique dont les éléments les plus connus sont sans nul doute les savoir-faire industriels et artisanaux, mais aussi la littérature, le Livradois-Forez pouvant s'enorgueillir d'être une terre d'écrivains. Toutefois, d'autres aspects n'ont pour l'instant fait l'objet que d'une faible valorisation.

Le conte et l'imaginaire, la langue d'oc et le franco-provençal, la musique, le chant, la danse, la gastronomie, sont indissociables de l'identité du Livradois-Forez. Mais ces éléments sont aussi les plus volatiles et les plus fragiles. Seule leur adaptation garantira leur survie, car ce n'est qu'en mouvement qu'une culture reste vivante.

### Objectif

L'essence même des patrimoines immatériels étant d'être en perpétuelle évolution, le Parc entend s'appuyer sur l'important travail de collecte d'ores et déjà réalisé pour soutenir les projets et les acteurs locaux œuvrant à leur réinvestissement contemporain. **Faire nôtres les patrimoines immatériels**, c'est le meilleur moyen de contribuer à leur transmission. C'est aussi reconnaître la valeur des hommes et des femmes qui en sont les porteurs et les « passeurs ».

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- a. soutiendra les actions de valorisation et de diffusion de son patrimoine littéraire**, en relation étroite avec l'Association des bibliothécaires du Livradois-Forez (ABLF) et les partenaires culturels du territoire. Il favorisera la création littéraire inspirée du Livradois-Forez (auteurs en résidence, etc.).
  - b. encouragera la mise en place d'actions de proximité relatives à la langue, à l'oralité – le conte et la narration, l'imaginaire, le chant, etc. –, à la culture locale, mais aussi à la préservation des supports de collecte**, en s'appuyant sur les collectivités volontaires et les associations œuvrant dans ce domaine. Ces thèmes feront l'objet d'un travail spécifique en direction des plus jeunes : développement d'outils pédagogiques, animations bilingues, etc.
  - c. encouragera la mise en place de projets culturels liant patrimoines immatériels et divers types d'expressions artistiques**, tels que l'image, la musique, le théâtre ou le conte, en lien avec les organismes culturels et les collectivités compétentes.
- **Objectif stratégique 4.3 :**  
Initier des projets culturels innovants

- d. veillera à ce que les démarches d'inventaires thématiques et de valorisation qu'il portera intègrent aussi des éléments de patrimoine immatériel** (mémoire, gestes, etc.) et mobilisent les outils adéquats : son, image, etc.

### → Objectif opérationnel 1.3.1 :

Sauvegarder et mettre en valeur le bâti remarquable

- e. favorisera la réalisation de travaux de fin d'études et de programmes de recherches en sciences humaines** avec l'appui de son Conseil scientifique. Le territoire du Parc doit devenir un terrain d'investigation privilégié pour la recherche en sciences humaines (sociologie, archéologie, ethnologie, linguistique, etc.), sur des thèmes tels que les pratiques culturelles, les savoir-faire, les modes de réinvestissement du patrimoine, l'identité, etc.

### Engagements des partenaires du Parc

- Les Conseils généraux, à travers leurs services et leurs pôles culturels, s'engagent à assister le Parc dans la valorisation de ses patrimoines immatériels et ethnologiques sur des thèmes définis conjointement au préalable.

### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- souhaite que ses partenaires œuvrant dans la mise en valeur des patrimoines immatériels, notamment l'Institut d'études occitanes (IEO) et l'Agence des musiques des territoires d'Auvergne (AMTA), contribuent aux opérations de connaissance, de valorisation et de transmission qu'il accompagnera;
- souhaite que l'Association des bibliothécaires du Livradois-Forez (ABLF) contribue aux actions de valorisation du patrimoine littéraire écrit et oral du Livradois-Forez.



## Axe 2 : Un « territoire de ressources » au bénéfice des habitants

Cette région offre d'évidentes ressources hydrauliques, forestières et agricoles, ainsi que d'autres encore peu exploitées telles que le vent ou le soleil. De surcroît, ses espaces et la qualité de ses patrimoines lui confèrent un réel potentiel touristique. Ces atouts permettent d'envisager de solides perspectives de développement.

Mais attention : ces ressources tendent à devenir l'objet de nouvelles convoitises. Et, si on n'y prend garde, elles seront à l'origine de tensions et de dégradations prévisibles.

Aux habitants et aux acteurs locaux d'en prendre pleinement conscience et d'être à la fois les garants et les premiers bénéficiaires d'une valorisation durable de ces richesses.

Après une longue période d'abandon des campagnes, d'exode rural, de déprise agricole, d'extension forestière, succède une période de nécessaire anticipation et de régulation des pressions s'exerçant sur le territoire. S'affirmer comme « territoire de ressources » :

- c'est d'abord valoriser au mieux ces ressources et veiller à ce que leur valeur ajoutée soit au service du territoire lui-même;
- c'est aussi anticiper les conflits d'usages qui ne manqueront pas d'apparaître, en ayant une vision transversale des enjeux et en veillant au respect de l'intérêt général;
- c'est enfin préserver ces ressources pour les générations futures.

→ L'augmentation des usages de l'eau rend cette ressource vulnérable, tant en qualité qu'en quantité. Or la disponibilité de la ressource en eau conditionne toutes les activités humaines. Étant l'une des têtes du bassin hydrographique de la Loire, le Livradois-Forez a un devoir d'excellence en la matière. **Le Parc doit contribuer à l'amélioration de la fonctionnalité des milieux aquatiques tout en veillant à une gestion équilibrée de l'eau permettant la satisfaction des différents usages.**

→ **Objectif stratégique 2.1 :**

Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques par une gestion exemplaire

→ En raison de l'accroissement des besoins en bois dans les secteurs de la construction et de l'énergie, le Livradois-Forez a une véritable carte à jouer pour la valorisation de ses ressources forestières. L'arrivée à maturité de nombreuses plantations vient à point nommé. **Le Parc doit veiller à la multifonctionnalité de la forêt et à sa gestion durable dans un contexte de changement climatique, avec l'objectif d'une meilleure valorisation.**

→ **Objectif stratégique 2.2 :**

Promouvoir et développer une gestion durable de la forêt

→ L'agriculture connaît depuis plusieurs décennies des logiques d'intensification et de concentration nourries par les départs à la retraite, mais aussi par les exigences de l'industrie agro-alimentaire. L'ensemble du secteur risque de subir de plein fouet les évolutions de la Politique agricole commune (PAC). **Le Parc souhaite favoriser le développement d'une agriculture viable, saine et de qualité (biologique, sans OGM, etc.), misant sur la spécificité des terroirs (fourme, pomme de terre, ail, etc.), où les exploitations sont plus autonomes, en transformant elles-mêmes leurs productions, en tendant vers une plus grande indépendance énergétique et en développant des circuits courts.**

→ **Objectif stratégique 2.3 :**

Encourager des pratiques agricoles saines favorables à une gestion durable des ressources

→ La qualité des patrimoines naturels, culturels et paysagers du Livradois-Forez constitue le véritable socle d'un développement touristique durable. **Le Parc entend développer une activité touristique locale respectueuse des équilibres environnementaux et sociaux.**

→ **Objectif stratégique 2.4 :**

Développer un tourisme durable de nature et de patrimoines, fondé sur des rencontres

→ Dans un contexte de nécessaire réduction de la consommation énergétique et de développement des énergies renouvelables, les sources d'énergie éoliennes, solaires, géothermiques, hydrauliques et de biomasse sont de plus en plus convoitées. Toutefois, leur exploitation ne doit pas se faire aux dépens des milieux naturels et des paysages. Si la priorité du Parc est de travailler sur la réduction de la consommation et l'accroissement de l'efficacité énergétique, **le Parc souhaite aussi favoriser la substitution d'énergies renouvelables aux énergies fossiles dans la part des énergies consommées sur son territoire et tendre ainsi vers les objectifs du « 3x20 ».**

→ **Objectif stratégique 2.5 :**

Valoriser les ressources en énergies renouvelables

## Objectif stratégique 2.1 : Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques par une gestion exemplaire



L'augmentation des usages de l'eau rend cette ressource vulnérable, tant en qualité qu'en quantité. Or la disponibilité de la ressource en eau conditionne toutes les activités humaines.

Etant l'une des têtes du bassin hydrographique de la Loire, le Livradois-Forez a un devoir d'excellence en la matière. Le Parc doit contribuer à l'amélioration de la fonctionnalité des milieux aquatiques tout en veillant à une gestion équilibrée de l'eau permettant la satisfaction des différents usages.

### Contexte

Par ses caractéristiques géomorphologiques, topographiques et géologiques, l'eau est omniprésente en Livradois-Forez et explique la forte dispersion de l'habitat rural. La majeure partie de cette ressource est concentrée :

- dans les zones humides des têtes de bassin versant, à l'origine de nombreuses sources;
- dans les plaines alluviales de la Dore, l'axe majeur du Parc, et de l'Allier.

De surcroît, la qualité de l'eau et la force motrice des cours d'eau sont à l'origine de son histoire industrielle si particulière.

Les efforts entrepris dans le cadre de la précédente Charte du Parc, en particulier sur le bassin de la Dore, ont conduit à de nettes améliorations de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques du Livradois-Forez. Le retour progressif de la loutre sur les cours d'eau en est la meilleure illustration. Pourtant, les indicateurs relatifs à l'eau ne sont pas encore satisfaisants. Cette ressource reste particulièrement vulnérable, comme le confirme l'état des lieux dressé pour la mise en œuvre de la Directive cadre européenne sur l'eau en 2004<sup>55</sup>. Les préjudices induits concernent tant le fonctionnement écologique des milieux naturels que les activités humaines.

D'un point de vue quantitatif, au moins 20 % des masses d'eau du Livradois-Forez présentent aujourd'hui un fonctionnement hydrologique perturbé. Cette situation pourrait s'aggraver avec le changement climatique si celui-ci se traduisait par des extrêmes plus marqués (sécheresses sévères, inondations).

D'un point de vue qualitatif, les perturbations persistent aussi, qu'elles soient diffuses ou localisées. Près de 30 % des masses d'eau du Parc sont d'une qualité médiocre, parfois mauvaise. Ainsi, la baignade est-elle toujours interdite dans la Dore.

Enfin, les modifications morphologiques des milieux aquatiques et des cours d'eau perturbent leur fonctionnalité naturelle : destruction d'habitats d'espèces patrimoniales (écrevisses à pattes blanches, moule perlière, saumon atlantique, etc.), réduction de la capacité d'autoépuration des milieux et réduction de la recharge des nappes alluviales. Aujourd'hui, si rien est fait, près de 40 % des masses d'eau du Livradois-Forez risquent d'ici 2015 de ne pas répondre aux exigences de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau de parvenir à un « bon état écologique des masses d'eau ». Pourtant, ce sont d'importants corridors écologiques et des éléments structurants du paysage et du cadre de vie.

### Stratégie

En tant que tête de bassin versant de la Loire, le Parc Livradois-Forez souhaite **préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques par une gestion exemplaire**, afin d'aboutir à terme à un bon état général de ses masses d'eau tout en répondant en priorité aux usages d'intérêt général. Il interviendra sur trois aspects :

1. Premièrement, le Parc entend améliorer la gestion quantitative de l'eau. Cette ressource indispensable à la vie, doit être utilisée avec attention et ne pas faire l'objet de prélèvements excessifs;
2. Deuxièmement, le Parc entend accroître la qualité physico-chimique de la ressource en eau, en réduisant sensiblement les sources de pollution d'origine industrielle, agricole et domestique;
3. Enfin, la morphologie des milieux aquatiques et des cours d'eau étant elle aussi déterminante pour la qualité de la ressource en eau, le Parc souhaite la préserver au mieux, voire la restaurer quand cela s'avère nécessaire.

Dans ces trois domaines, le Parc concentrera principalement ses efforts sur le bassin versant de la Dore. Après l'élaboration du *Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Dore*, il en coordonnera la mise en œuvre. Concernant les autres bassins versants du Livradois-Forez, il sera particulièrement attentif à celui de la vallée de l'Ance, compte tenu de la grande qualité de sa ressource en eau et de l'intérêt patrimonial de ses milieux qu'illustre la présence de la moule perlière, une espèce reconnue d'intérêt européen. Enfin, il participera aux autres SAGE concernant son territoire, pour les secteurs à enjeux, notamment la tête de bassin versant du Lignon dans la Loire (site Natura 2000).



<sup>55</sup> *Projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, Comité de bassin Loire-Bretagne, décembre 2008*



## Objectif opérationnel 2.1.1 : Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau

### Constat

En Livradois-Forez, les pressions relatives à l'utilisation de la ressource en eau sont nombreuses :

- artificialisation des sols : drainage, enrésinement, urbanisation, infrastructures, imperméabilisation des surfaces, etc.;
- multiplication des captages pour l'alimentation en eau potable (AEP) et mauvais état des réseaux entraînant des pertes considérables;
- prélèvements pour l'irrigation des cultures et les activités économiques.

D'ailleurs, plusieurs secteurs sont d'ores et déjà identifiés comme déficitaires en eau (Haut Livradois, Bas Livradois et Montagne Thiernoise) avec des conséquences pour les milieux naturels et les activités.

### Objectif

Un Parc chef de file

Le Parc souhaite **améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau** afin de répondre aux besoins les plus fondamentaux en eau tout en limitant les prélèvements sur les milieux aquatiques. Il entend favoriser les pratiques peu consommatrices en eau et réduire au maximum les gaspillages et les fuites, car c'est le meilleur moyen de conjuguer besoins humains et exigences environnementales.

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez

- a. incitera les acteurs locaux, dans le cadre des 5 SAGE qui concernent son périmètre :
  - à limiter le nombre et le volume des captages sur les têtes de bassins versants, à rénover les réseaux, à développer des interconnexions raisonnées et à s'équiper de systèmes économes en eau;
  - à s'assurer de la pérennité de la ressource pour toute nouvelle autorisation d'aménagement et de prélèvement quel qu'en soit l'usage (agricole, industriel, eau potable);
  - à limiter le nombre de retenues et à réduire leurs impacts sur le milieu quand elles existent déjà;
  - à ne pas augmenter, voire restreindre, le linéaire de cours d'eau dérivés, notamment pour l'usage hydroélectrique et l'alimentation des plans d'eau;
  - à mettre en place des programmes de prévention des risques d'inondation.
- b. mènera des actions de sensibilisation relatives à l'utilisation et la gestion économe de l'eau, notamment à destination des collectivités afin qu'elles mettent en place une tarification incitative, soit progressive, soit inversée.
  - ➔ **Objectif opérationnel 3.1.1 :**  
Impliquer les entreprises pour plus de performance environnementale et sociale
  - ➔ **Objectif opérationnel 3.5.1 :**  
Outiller les collectivités pour qu'elles soient les moteurs du changement
  - ➔ **Objectif opérationnel 4.1.1 :**  
Sensibiliser la population en « osant l'inattendu »

## Objectif opérationnel 2.1.1

### Engagements des partenaires du Parc

- Les communes et les EPCI s'engagent à :
  - à prendre en compte les risques hydrologiques dans l'élaboration des documents d'urbanisme et la réalisation d'aménagements (inondation, pénurie d'eau, protection de la ressource);
  - à lutter contre le gaspillage (fuites, équipements publics, gestion des espaces verts, etc.) et à ne pas augmenter les volumes prélevés sur les secteurs déficitaires;
  - à appliquer éventuellement une éco-conditionnalité des permis de construire.
- Les Conseils régionaux et les Conseils généraux s'engagent à apporter leur soutien aux actions visant à améliorer la gestion quantitative de l'eau, et menées dans le cadre d'opérations coordonnées de gestion des milieux aquatiques.
- L'État s'engage :
  - à adopter une vigilance particulière, au vu des préconisations des SAGE, en matière d'augmentation des prélèvements sur les secteurs déficitaires, de création de retenues et de dérivations de cours d'eau, et de destruction de zones humides (délivrance des autorisations, plans de contrôle, exigences de remise en état, etc.);
  - à mettre en place les plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) sur l'ensemble des communes du Livradois-Forez concernées par des risques liés aux crues;
  - à prendre en compte les préoccupations spécifiques du Livradois-Forez dans l'élaboration de ses plans de contrôle;
  - à communiquer au Parc, en tant que porteur du SAGE Dore, toute information utile à la mise à jour de ses tableaux de bord.

### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- souhaite établir avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne une convention pluriannuelle prévoyant son soutien aux actions visant à améliorer la gestion quantitative de l'eau, notamment dans le cadre d'opérations coordonnées de gestion des milieux aquatiques.
- souhaite que les acteurs de la gestion forestière, notamment les CRPF et l'ONF :
  - promeuvent les essences adaptées aux stations forestières, moins consommatrices en eau;
  - proscrivent les plantations inadaptées en zones humides et bordures de cours d'eau.
- souhaite que les chambres d'agriculture et les organismes socioprofessionnels contribuent à l'amélioration des pratiques agricoles au regard de la protection de l'eau.
- souhaite que le CEPA et le CREN échangent avec lui leurs connaissances et mènent des actions concertées pour la protection et la gestion des zones humides.

## Objectif opérationnel 2.1.2 : Réduire les pollutions et améliorer la qualité de l'eau

### Constat

Malgré une nette amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau des rivières depuis les années 1990, les perturbations persistent, qu'elles soient diffuses ou localisées.

Les problématiques sont de plusieurs natures :

- assainissement domestique peu performant : pollution par matières organiques, phosphore et pollution microbiologique;
- pollutions industrielles chroniques et risques de pollutions accidentelles (rejets, inondations, etc.), particulièrement sur la Dore et la Durolle, deux vallées fortement industrialisées;
- impacts liés aux exploitations agricoles d'élevage sur les têtes de bassins versants (rejets et épandage d'effluents, pâturages en zones sensibles, amendement des prairies);
- pollution chronique de la Dore par hydrocarbures et autres substances, vraisemblablement due à la proximité de la Dgo6, ainsi qu'un risque fort de pollutions accidentelles liées au transport de matières dangereuses;
- utilisation d'engrais et de pesticides agricoles, notamment sur la plaine aval de la Dore, la Limagne et le Plateau de Craonne;
- utilisation de pesticides non agricoles (particuliers, espaces verts, voieries, etc.).

De plus, le territoire du Parc compte plusieurs sites gravement pollués, tels que le barrage de Sauviat, l'ancienne usine de dérivés d'arsenic d'Auzon, et les anciennes mines de plomb argentifère d'Auzelles sur bassin de la Dore.


### Objectif

Un Parc chef de file

Le Parc entend **réduire les pollutions et améliorer la qualité de l'eau**, en luttant contre les sources de perturbations, qu'elles soient localisées ou diffuses. Il tâchera d'informer et de sensibiliser tous les acteurs locaux afin d'adopter des pratiques moins émettrices en polluants. Il conduira en outre des programmes de recherche sur les sources de pollution des milieux aquatiques dégradés.

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez

- a. **contribuera**, aux côtés des conseils généraux et de l'État, à **sensibiliser les collectivités locales afin de réduire les pollutions dues à des dysfonctionnements des systèmes d'assainissement domestique**, prioritairement ceux identifiés au plan de Parc<sup>56</sup> : augmentation du taux de traitement des eaux usées, maintenance et renouvellement des réseaux, amélioration de l'assainissement non collectif, gestion des boues de stations de dépollution, etc. 
- b. dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Dore et au moyen de contrats territoriaux, **suscitera et coordonnera la mise en œuvre d'une stratégie de réduction des pollutions dues** :
  - à la présence de sites pollués<sup>57</sup>;
  - à l'inadaptation de systèmes d'assainissement industriel à proximité de la Dore et de la Durolle<sup>58</sup>;
  - à la présence de la Dgo6, qui longe la Dore sur une grande partie de son linéaire.

Cette stratégie visera à identifier plus précisément les principales sources de pollution et rechercher avec les organismes concernés des solutions techniques et financières permettant leur élimination.

- c. **contribuera** avec les organisations professionnelles à **l'adoption de pratiques agricoles moins consommatrices d'intrants et de pesticides, préservant les zones tampons** (haies, ripisylves, bandes enherbées, zones humides, etc.), **optimisant la gestion des effluents d'élevage et supprimant les rejets directs dans les cours d'eau ou les zones humides** (drains, jus d'ensilage, déjections, etc.).

→ **Objectif opérationnel 2.3.1 :**

Accroître l'autonomie des exploitations agricoles et diffuser des pratiques durables

- d. **mènera des actions d'information et de sensibilisation pour l'adoption par les collectivités et les particuliers de méthodes alternatives à l'utilisation de pesticides, de désherbants et autres produits toxiques.**

→ **Objectif opérationnel 3.5.1 :**

Outiller les collectivités territoriales pour qu'elles soient les moteurs du changement

→ **Objectif opérationnel 4.1.1 :**


Sensibiliser la population en « osant l'inattendu »

<sup>56</sup> Voir annexe VII

<sup>57</sup> Voir annexe VII

<sup>58</sup> Voir annexe VII

## Objectif opérationnel 2.1.2

- e. avec l'appui de son Conseil scientifique, **encouragera et soutiendra des travaux de recherche sur l'impact des polluants sur les milieux naturels et les espèces aquatiques**, en premier lieu desquels les perturbateurs endocriniens, **et sur les possibilités de réhabilitation de sites pollués en lien avec les enjeux propres au Livradois-Forez.** 

### Engagements des partenaires du Parc

- Les communes et les EPCI s'engagent :
  - à mettre en conformité les installations d'assainissement;
  - à prévoir une gestion exemplaire des réseaux et des ouvrages d'assainissement.
- Les Conseils régionaux s'engagent à apporter leur soutien aux actions visant à améliorer la gestion qualitative de l'eau, menées dans le cadre d'opérations coordonnées de gestion des milieux aquatiques.
 

Le Conseil régional Rhône-Alpes s'engage à soutenir des expérimentations visant à diminuer l'impact environnemental des productions agricoles, sylvicoles et industrielles sur la qualité de l'eau.
- Les Conseils généraux s'engagent :
  - à informer et conseiller les communes et les EPCI en vue d'améliorer les performances de leurs systèmes d'assainissement;
  - à apporter leur soutien aux actions visant à améliorer la gestion qualitative de l'eau, notamment dans le cadre d'opérations coordonnées de gestion des milieux aquatiques.

— L'État s'engage :

- à prendre en compte les préoccupations spécifiques du Livradois-Forez dans l'élaboration de ses plans de contrôle;
- à faire appel, si besoin, à l'expertise du Parc et à sa connaissance du territoire dans le cadre de l'ensemble des dossiers ou programmes qu'il instruit;
- à faciliter la mise en place de structures d'animation pour améliorer les pratiques agricoles, la gestion des effluents d'élevage et l'aménagement des exploitations en regard de la qualité des eaux;
- à communiquer vers les communes et à les conseiller pour améliorer leurs réseaux de collecte et leurs stations de traitement des eaux usées, ainsi que leurs services d'assainissement non collectif et leur gestion;
- à participer aux programmes de recherche et de réhabilitation des sites pollués et à poursuivre ses actions en ce sens.

### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- souhaite établir avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne une convention pluriannuelle prévoyant son soutien aux opérations visant à réduire les pollutions et améliorer la qualité de l'eau, notamment dans le cadre d'opérations coordonnées de gestion des milieux aquatiques;
- souhaite que les chambres d'agriculture et les organisations professionnelles agricoles contribuent à l'amélioration des pratiques agricoles pour qu'elles soient moins consommatrices d'intrants et de pesticides, qu'elles préservent les zones tampons, qu'elles optimisent la gestion des effluents, etc.;
- souhaite que les chambres consulaires et les organisations professionnelles de l'industrie, de l'artisanat et du commerce contribuent à l'amélioration des processus, de la gestion des stocks, du transport et des effluents des entreprises, pour supprimer toutes les sources de pollution et en réduire au maximum les risques.



## Objectif opérationnel 2.1.3 : Préserver et restaurer la qualité physique des milieux aquatiques

### Constat

Les modifications morphologiques des milieux aquatiques sont elles aussi préjudiciables à la qualité de la ressource en eau, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Les facteurs de dégradation physique des cours d'eau sont multiples :

- la présence d'ouvrages (ouvrages hydroélectriques, plans d'eau, seuils, dérivations, etc.) faisant obstacle au franchissement des espèces migratrices (saumon, lamproie marine, etc.) et perturbant la dynamique fluviale en bloquant le transport de sédiments des têtes de bassins versants vers l'aval;
- la dégradation de la ripisylve (végétation des berges), due à de nombreux facteurs : manque d'entretien, enrochement des berges, piétinement des bovins, plantations d'essences inadaptées telles que les résineux ou les peupliers de culture, ou bien encore développement de plantes envahissantes;
- le recalibrage de certains cours d'eau, notamment là où l'agriculture est plus intensive.

Quant aux zones humides, les risques de dégradations sont principalement liés au drainage, à l'imperméabilisation des surfaces, au surpâturage et aux boisements inadaptés.

### Objectif

Un Parc chef de file

Le Parc entend s'investir fortement dans les démarches de SAGE afin de **restaurer la qualité physique des milieux aquatiques**. Il souhaite accompagner les collectivités et les acteurs locaux à réaliser des travaux d'amélioration de la morphologie des masses d'eau quand celle-ci s'avère détériorée, et à prévenir toute nouvelle dégradation en les sensibilisant aux enjeux que recouvre la préservation des milieux aquatiques.

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- a. incitera les acteurs locaux, dans le cadre des SAGE :
  - à restaurer les continuums fluviaux des cours d'eau :
    - **continuité longitudinale** en limitant le nombre et les impacts des aménagements hydrauliques (enrochements, seuils et barrages, ouvrages hydroélectriques, traversées de cours d'eau, etc.) et en faisant réaliser des travaux d'arasement de seuils;
    - **continuité latérale**, particulièrement dans les plaines alluviales, en favorisant les connections avec les boires et autres annexes hydrauliques, le maintien des ripisylves, des forêts alluviales et des espaces de mobilité des rivières afin de préserver la dynamique fluviale. Le syndicat mixte accompagnera cette démarche de réappropriation des rivières par les habitants.
  - à restaurer la continuité et la fonctionnalité des ripisylves, en luttant notamment contre les espèces envahissantes et les plantations non adaptées;
  - à mettre fin à l'exploitation des matériaux alluvionnaires et à définir un programme de gestion des anciennes gravières afin d'améliorer leurs potentialités écologiques et de réduire les risques de contamination des nappes alluviales;
  - à lutter contre l'enrésinement et le surpâturage des berges et des zones humides de têtes de bassins versants.

Ces opérations concerneront en priorité les 27 masses d'eau identifiées au plan de Parc devant bénéficier de travaux de restauration de leur morphologie ou de leur conditions hydrologiques<sup>59</sup>.



- b. réalisera ou incitera les acteurs locaux, dans le cadre des SAGE :
  - à procéder à l'inventaire de zones humides;
  - à mettre en place les outils de protection et de gestion permettant de préserver et de restaurer les zones humides : lutte contre les plantations inadaptées, le drainage, le comblement, l'imperméabilisation, le surpâturage, l'implantation d'espèces envahissantes, etc.;
  - à veiller à la prise en compte de ces zones dans les documents d'urbanisme et dans tout projet d'aménagement, de gestion agricole ou forestière.

→ **Objectif 3.2.1 :**  
Doter tout le Livradois-Forez d'outils stratégiques et réglementaires dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat

<sup>59</sup> Voir annexe VIII

## Objectif opérationnel 2.1.3

- c. mènera des actions de sensibilisation et d'information relatives à la connaissance, à la protection des milieux aquatiques et à la réglementation, tant à destination de la population que des collectivités afin de préserver les continuums fluviaux, les ripisylves, et les zones humides par l'adoption de comportements et de modes gestion adaptés.
- d. avec l'appui de son Conseil scientifique, suscitera et appuiera des travaux de recherche appliquée à l'impact sur les milieux aquatiques des aménagements hydrauliques (retenues collinaires, plans d'eau, micro-centrales, etc.) et des plantations de résineux en bordure de cours d'eau.

### Engagements des principaux partenaires du Parc

- Les communes et les EPCI s'engagent :
  - à accorder une attention particulière à la protection des cours d'eau et des zones humides en matière d'aménagement et d'urbanisme;
  - à conforter ou mettre en place des programmes de gestion coordonnée des milieux aquatiques.
- Les Conseils régionaux s'engagent à apporter leur soutien aux actions visant à restaurer la qualité physique des milieux aquatiques, menées dans le cadre d'opérations coordonnées de gestion des milieux aquatiques.
- Les Conseils généraux s'engagent à apporter leur soutien aux actions visant à restaurer la qualité physique des milieux aquatiques, menées dans le cadre d'opérations coordonnées de gestion des milieux aquatiques.
- L'État s'engage :
  - à faire appel, si besoin, à l'expertise du Parc et à sa connaissance du territoire dans l'instruction des dossiers de projets, plans et programmes;
  - à prendre en compte les préoccupations spécifiques du Livradois-Forez dans l'élaboration de ses plans de contrôle.

### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- souhaite établir avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne une convention pluriannuelle prévoyant son soutien aux opérations visant à préserver et restaurer la qualité physique des milieux aquatiques, notamment dans le cadre d'opérations coordonnées de gestion des milieux aquatiques.
- souhaite que les acteurs de la gestion forestière, notamment les CRPF et l'ONF :
  - proscrivent les plantations d'essences inadaptées en bord de cours d'eau, notamment les résineux et les peupliers de culture;
  - agissent en direction des acteurs de la forêt pour que les travaux forestiers soient plus respectueux des milieux aquatiques.

## Objectif stratégique 2.2 : Promouvoir et développer une gestion durable de la forêt



En raison de l'accroissement des besoins en bois dans les secteurs de la construction et de l'énergie, le Livradois-Forez a une véritable carte à jouer pour la valorisation de ses ressources forestières. L'arrivée à maturité de nombreuses plantations vient à point nommé. Le Parc doit veiller à la multifonctionnalité de la forêt et à sa gestion durable dans un contexte de changement climatique, avec l'objectif d'un accroissement de sa valeur ajoutée.

### Contexte

La forêt recouvre plus de 50 % du Livradois-Forez. Quelques secteurs possèdent depuis longtemps une véritable culture forestière. Ils sont constitués de peuplements anciens et emblématiques : sapinières traditionnelles en futaies irrégulières aujourd'hui en cours de régularisation, hêtraies, et exceptionnellement quelques chênaies.

Ailleurs, la majorité des boisements s'est développée après la seconde guerre mondiale dans un contexte de déprise agricole, avec des essences non locales telles que le douglas et l'épicéa. La plantation de ces jeunes futaies résineuses (douglasaies, pessières et quelques pineraies), a souvent été aidée par le Fonds Forestier National dès la fin des années 1940.

Enfin, on relève aussi la présence de boisements spontanés issus d'anciennes friches.

Longtemps symbole de la chute démographique du territoire, ces boisements représentent pourtant une de ses principales richesses. Les acteurs locaux prennent aujourd'hui conscience du caractère multifonctionnel de la forêt, liant enjeux environnementaux, économiques, paysagers et de loisir. Un vrai changement de culture est perceptible, qu'il convient d'accompagner.

Mais un gros travail reste à faire, car les forêts du Livradois-Forez possèdent certains handicaps :

- Le parcellaire, originellement agricole, est très atomisé et les propriétaires extrêmement nombreux, ce qui complique la gestion des boisements et leur récolte. 8 % seulement des surfaces boisées sont la propriété de collectivités, dont quelques forêts domaniales;
- La qualité de certains boisements est médiocre, en raison de l'absence de culture forestière propre à la gestion des boisements artificiels les plus récents, mais aussi en raison d'une inadaptation des essences aux conditions locales (altitude, sols, hydrologie, etc.) ou de conditions stationnelles limitantes;
- Les techniques sylvicoles sont parfois peu respectueuses des milieux naturels.

Ainsi, la forêt est sous-exploitée, alors même que de nombreux boisements plantés dans les années quarante arrivent à maturité. On estime ainsi que seulement 40 % de l'accroissement biologique annuel sont exploités. Et les entreprises de seconde transformation des produits issus de la forêt sont quasi-absentes.

Fort de ce constat, le Parc Livradois-Forez travaille depuis de nombreuses années sur le thème de la forêt : plans de développement de massifs, suppression des boisements en timbres-postes gênants, réalisation de cahiers techniques, *Guide de reconnaissance des unités stationnelles*<sup>60</sup>, etc. Il a une vraie légitimité à intervenir dans ce domaine.

<sup>60</sup> *Guide de reconnaissance des unités stationnelles*, Parc naturel régional Livradois-Forez, 2007

### Stratégie

Le Parc Livradois-Forez entend aujourd'hui prolonger son travail afin de **promouvoir et développer une gestion durable de la forêt**, soucieuse de sa biodiversité, en accompagnant les multiples acteurs œuvrant dans ce domaine dans l'évolution de leurs pratiques. Le but : favoriser le développement d'une filière bois solide économiquement, génératrice d'emplois et respectueuse de l'environnement, depuis les pratiques sylvicoles jusqu'à la transformation du bois et sa valorisation.

Il interviendra à trois niveaux :

1. Premièrement, le Parc entend favoriser l'amélioration de la qualité des boisements du Livradois-Forez, en sensibilisant les gestionnaires à l'adoption de méthodes sylvicoles adaptées, soucieuses de sa biodiversité, tant dans l'entretien que la régénération des boisements;
2. Deuxièmement, le Parc désire accroître l'exploitation durable des forêts, en expérimentant et en diffusant des méthodes impactant peu les milieux naturels;
3. Enfin, le Parc souhaite encourager la valorisation locale des produits issus de la forêt, et plus particulièrement la seconde transformation, en accompagnant les professionnels dans le développement de leurs débouchés et en accroissant ainsi la valeur ajoutée produite localement.



## Objectif opérationnel 2.2.1 : Accroître la qualité des boisements par des pratiques sylvicoles durables

### Contexte

Le morcellement des parcelles forestières et leur très petite taille rendent leur gestion particulièrement délicate. Elles appartiennent en majorité à des propriétaires privés dont le nombre est estimé à environ 75 000.

Les difficultés de gestion sont accrues par l'absence de culture forestière propre à la gestion des boisements artificiels. Ceci explique la qualité souvent médiocre des plantations récentes du Livradois-Forez, qui pâtissent du manque d'éclaircies et de coupes d'amélioration.


### Objectif

Un Parc qui accompagne

Le Parc Livradois-Forez souhaite **accroître la qualité des boisements par des pratiques sylvicoles durables**, et entend pour cela diffuser parmi les acteurs de la gestion forestière des modes de faire exemplaires, soucieux de la biodiversité. En lien avec les CRPF et les interprofessions, il concentrera ses efforts sur la régénération des futaies résineuses artificielles qui arriveront à maturité dans les 20 prochaines années, mais aussi sur les boisements plus anciens, afin d'imaginer dès à présent quelles seront les forêts de demain : choix des essences de reboisement, régénérations naturelles, prise en compte des évolutions probables du climat au cours du XXI<sup>e</sup> siècle, maintien de la sapinière irrégulière et jardinée et maintien des hêtraies et des pineraies dont les surfaces régressent.

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- a. contribuera à la diffusion des pratiques durables en matière de gestion forestière :
  - en réalisant et en diffusant avec les organismes compétents des documents techniques d'information et d'aide à la décision;
  - en suscitant des formations et des journées de terrain destinées aux propriétaires privés, mais aussi aux élus.
- b. conduira avec les organismes forestiers des actions de sensibilisation et de conseil auprès des propriétaires publics et privés pour la régénération de leurs forêts, c'est-à-dire dans le choix des essences et des itinéraires culturels, afin :
  - de trouver des solutions viables et durables suite aux coupes à blanc que devront inévitablement subir les jeunes futaies résineuses plantées à partir des années 1940 et en impasse de gestion. Beaucoup arriveront à maturité dans les 20 prochaines années;
  - de favoriser le maintien de sapinières irrégulières et jardinées, et de pérenniser ces peuplements en assurant leur régénération naturelle;
  - de favoriser sur les stations adaptées le développement des hêtraies et des pineraies actuellement en régression, alors même que le terroir permet de produire des pins et des hêtres de bonne qualité.
- c. expérimentera prioritairement ces pratiques sylvicoles durables et ces modes de régénération dans les forêts bénéficiant du régime forestier en concertation avec l'ONF. Ces forêts seront en outre le support d'études et d'expérimentations relatives à l'adaptation des boisements au changement climatique et aux conséquences induites (incendies, parasites, etc.). 
- d. incitera les propriétaires à se regrouper afin de mutualiser leurs moyens et d'améliorer la gestion de leurs parcelles par l'adoption de pratiques sylvicoles durables, en appui aux organismes forestiers compétents. Il encouragera leur inscription dans des programmes de certification. Il appuiera les démarches collectives impliquant les collectivités locales (chartes forestières, etc.).
- e. contribuera à expérimenter de nouveaux outils visant à regrouper les parcelles forestières (réserves foncières, etc.) et à définir des programmes de gestion innovants et durables, en lien étroit avec les groupements de communes volontaires. S'ils sont efficaces, ces outils auront vocation à être diffusés sur l'ensemble du territoire du Livradois-Forez.

## Objectif opérationnel 2.2.1

### Engagements des partenaires du Parc

- Les communes et les EPCI s'engagent :
  - à promouvoir les systèmes de certification forestière, notamment le programme de reconnaissance des certifications forestières – anciennement Programme européen des forêts certifiées (PEFC). Les communes propriétaires de forêts s'assureront que celles-ci sont certifiées et elles inciteront les ayants droit des forêts sectionnelles situées sur leur territoire à faire de même;
  - à s'approvisionner en bois et en produits dérivés certifiés;
  - à porter la plus grande attention à la régénération des forêts communales et sectionnelles : choix des essences de reboisement, régénérations naturelles, prise en compte du changement climatique, maintien de la sapinière irrégulière et jardinée et maintien des hêtraies et des pineraies;
  - à être les relais du Parc lors d'organisation de journées de terrain et de formation des élus, des techniciens et propriétaires forestiers aux pratiques de gestion durable.
- Le Conseil régional Rhône-Alpes s'engage :
  - à appuyer les projets locaux favorisant la multifonctionnalité de la forêt;
  - à soutenir l'expérimentation de pratiques sylvicoles impactant moins l'environnement;
  - à associer le syndicat mixte du Parc dans la mise en place d'un réseau d'observation des forêts en vue d'anticiper le changement climatique.
- Les Conseils généraux s'engagent à appuyer l'expérimentation de nouveaux outils de regroupement du foncier forestier privé, en complément des mesures départementales d'ores et déjà existantes, en association avec le syndicat mixte du Parc.
 

Le Conseil général de la Loire s'engage à faire part de son expérience en la matière aux autres collectivités du Parc, ayant déjà expérimenté ce type d'outils.
- L'État s'engage :
  - à soutenir toutes les initiatives visant à regrouper les propriétaires forestiers privés et publics afin de gérer de manière plus dynamique et durable leurs parcelles;
  - à faciliter l'émergence d'outils d'aide à la décision relatifs au choix des essences à favoriser en forêt ou à employer en reboisement, dans le prolongement du *Guide de reconnaissance des unités stationnelles*<sup>61</sup>;
  - à soutenir tous types d'études et expérimentations relatives à l'adaptation des forêts au changement climatique.

<sup>61</sup> *Guide de reconnaissance des unités stationnelles*, Parc naturel régional Livradois-Forez, 2007

### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- souhaite que l'ONF, les CRPF et les associations de communes forestières :
  - renforcent leur communication et leurs formations sur le territoire du Parc en direction des élus et des propriétaires pour promouvoir une gestion durable des forêts;
  - portent à la connaissance des élus et des propriétaires forestiers les outils techniques et d'aide à la connaissance élaborés par le Parc, relatifs à la conduite d'une sylviculture plus durable et au choix des essences à favoriser, en premier lieu desquels le *Guide des unités stationnelles du Livradois-Forez*<sup>62</sup>.
- souhaite que l'ONF, les CRPF, l'ENGREF, le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts (CEMAGREF), les communes forestières, le CEPA et le CBNMC, conduisent de concert des études et des expérimentations relatives à l'adaptation des forêts au changement climatique, au maintien des traitements irréguliers et jardinés, (notamment des sapinières), au maintien des hêtraies et pineraies du territoire du Parc, à des itinéraires culturels nouveaux principalement dans le cadre d'actions de reboisement après coupe rase des futaies résineuses issues du Fonds forestier et qui sont arrivées à maturité.
- souhaite tout particulièrement que le CRPF d'Auvergne poursuive ses efforts pour regrouper les propriétaires forestiers privés et pour les aider à mettre en place une gestion plus rationnelle, dynamique et durable de leurs parcelles. À cet égard, des opérations collectives du type « plans de développement de massifs » doivent être généralisées sur les massifs à enjeux – la partie ligérienne étant déjà dotée d'outils de regroupement performants depuis longtemps.

<sup>62</sup> *Guide de reconnaissance des unités stationnelles*, Parc naturel régional Livradois-Forez, 2007

## Objectif opérationnel 2.2.2 : Rendre l'exploitation forestière plus productive dans le respect des paysages et des enjeux environnementaux

### Constat

Faute d'une récolte suffisante, la forêt est vieillissante sur une partie importante du Livradois-Forez. De surcroît, des surfaces considérables de forêts plantées à partir des années 1940 arrivent à maturité. Malgré une rentabilité parfois fragile, l'exploitation offre un potentiel important d'emplois.

Mais le morcellement des boisements complique l'exploitation et la mécanisation, qui fait aujourd'hui partie intégrante du processus de récolte et, entre parfois en contradiction avec le maintien de la multifonctionnalité de la forêt et des emplois.

### Objectif

Le Parc Livradois-Forez entend **rendre l'exploitation forestière plus productive dans le respect des paysages et des enjeux environnementaux** qu'elle recouvre. Il souhaite ainsi encourager les acteurs forestiers, les propriétaires et les collectivités et à adopter des modes de récolte innovants, coordonnés et durables.

Un Parc qui accompagne

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- a. en appui aux organismes forestiers, **incitera les propriétaires forestiers publics et privés dont les parcelles arrivent à maturité à se regrouper, afin qu'ils définissent et expérimentent des modes de récolte alternatifs** respectueux des milieux naturels et des paysages et favorisant les emplois. Ces opérations seront prioritairement menées sur les secteurs à forts enjeux environnementaux et paysagers et sur les forêts bénéficiant du régime forestier, en vue d'être généralisées si elles s'avèrent concluantes.
- b. **encouragera et accompagnera les collectivités pour qu'elles se dotent de schémas de desserte ou expérimentent d'autres outils de planification et de coordination relatifs aux voiries et aux chemins forestiers.** L'échelle intercommunale sera privilégiée.
- c. **soutiendra des études de faisabilité et de marché sur les emplois en forêt**, afin de permettre aux bucherons, débardeurs et exploitants forestiers de vivre de leur profession.

### Engagements des principaux partenaires du Parc

- Les communes et les EPCI du Parc s'engagent :
  - à se doter de schémas de desserte ou de tout autre outil de planification relatif au calibrage des voiries existantes, à consulter le syndicat mixte du Parc en

amont de leur réalisation et à n'appuyer aucuns travaux en dehors de ce type de planification;

- à conduire ou soutenir des opérations collectives de type « plan de développement de massifs » destinées à dynamiser et à rationaliser la récolte et la gestion des propriétés privées;
  - à être les moteurs du regroupement de la propriété collective, à travers par exemple le regroupement de forêts sectionnales en syndicats mixtes de gestion forestière.
- Le Conseil régional Auvergne s'engage à définir avec le Parc des schémas de desserte forestière permettant de privilégier les modes de récolte alternatifs.

Le Conseil régional Rhône-Alpes s'engage à soutenir l'expérimentation de pratiques sylvicoles visant à diminuer l'impact environnemental des récoltes (débardage, accès, etc.), notamment sur la qualité physique des milieux aquatiques.

- L'État s'engage :
  - à ne pas favoriser la création ou l'aménagement de pistes ou routes forestières qui n'auraient pas été au préalable programmées dans un schéma de desserte ou tout autre outil de planification, ou qui entraîneraient la destruction d'espèces protégées sans avoir défini les mesures compensatoires pour ces espèces. Aucuns travaux ne doivent être réalisés sans planification;
  - à soutenir les études et les projets expérimentaux relatifs à l'emploi en forêt visant à ce que les professionnels vivent mieux de leur métier.

### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- souhaite que l'ONF, les interprofessions et les coopératives, participent à des expérimentations de nouveaux modes de récolte respectueux des enjeux paysagers et environnementaux du Livradois-Forez.
- souhaite que les CRPF et l'ONF, en tant que maîtres d'œuvre des études des schémas de desserte, l'associent en amont de leurs travaux de réflexion et tout au long de ceux-ci, y compris lors des phases de prospection sur le terrain.
- souhaite que les interprofessions participent aux études et aux projets expérimentaux relatifs à l'emploi en forêt visant à ce que les professionnels de l'exploitation forestière puissent vivre de leur métier.

## Objectif opérationnel 2.2.3 : Valoriser et transformer le bois sur place pour accroître sa valeur ajoutée

### Constat

L'absence d'une deuxième transformation locale du bois prive le Livradois-Forez d'une part importante des retombées économiques pouvant être tirées de la ressource forestière.

Certaines grosses scieries commencent à moderniser leurs processus et à développer des produits nouveaux (bois séchés, bois collés, etc.), mais elles sont encore peu nombreuses. Les petites scieries n'ont pas amorcé cette évolution. Pourtant, si elles ne diversifient pas leur activité vers des productions annexes plus rémunératrices, la plupart sont vouées à disparaître dans les prochaines années.

### Objectif

**Valoriser et transformer le bois sur place pour accroître sa valeur ajoutée** est la meilleure façon de tirer parti de la ressource forestière locale. Le Parc souhaite donc travailler avec les professionnels pour organiser des filières courtes et pour développer une politique de labellisation valorisant la production locale.

Un Parc qui accompagne

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- a. **suscitera des études ciblées visant à identifier les nouveaux débouchés possibles vers lesquels pourraient se positionner les entreprises locales de la filière bois** (marché du sapin, bois de construction, éco-construction, bois-énergie, etc.).
- b. **viendra en appui de l'interprofession afin d'aider les petites unités de sciage à développer leurs activités vers des débouchés nouveaux** préalablement identifiés.
- c. **appuiera ses partenaires**, en premier lieu desquels les chambres de commerce et d'industrie, **dans la mise en place de filières courtes de valorisation des produits forestiers.**
- d. **contribuera à valoriser le bois local exploité et transformé par les entreprises et les forestiers locaux qui ont adopté des pratiques durables.** Cela pourrait par exemple prendre la forme d'un label (marque « Parc », AOC, etc.). Il travaillera particulièrement sur cet objectif avec le Pôle Bois de Noirétable, dans la Loire.

➔ **Objectif opérationnel 2.2.2 :**  
Rendre l'exploitation forestière plus productive dans le respect des paysages et des enjeux environnementaux

### Engagements des partenaires du Parc

- Les communes et les EPCI du Parc s'engagent autant que possible à s'approvisionner localement en bois et en produits dérivés.
- Les Conseils régionaux s'engagent :
  - à travailler avec le Parc pour la mise en œuvre d'opérations expérimentales portant sur les mises en marché du sapin;
  - à accompagner les réflexions collectives pour développer des labels locaux en cohérence avec leurs propres dispositifs et schémas régionaux.

Le Conseil régional Rhône-Alpes s'engage en outre à appuyer et conseiller les projets de modernisation et le développement des entreprises d'exploitation forestière et de première transformation, et à accompagner les dynamiques collectives de celles-ci.

- L'État s'engage à soutenir les études visant à identifier des débouchés possibles pour les entreprises de la première et de la deuxième transformation de la filière forêt-bois, à alimenter la réflexion sur des filières courtes de valorisation du bois et de ses dérivés, et à appuyer la création et l'utilisation des marques ou de labels.

### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- souhaite que les interprofessions et les chambres consulaires :
  - participent à des études ciblées visant à identifier des débouchés nouveaux pour les entreprises locales de la filière bois;
  - alimentent la réflexion sur des filières courtes de valorisation du bois et de ses dérivés;
  - participent à la création et la diffusion des marques ou des labels.
- souhaite que le Bois d'industrie du centre d'Auvergne (BICA) et le Pôle Bois de Noirétable contribuent à la réflexion commune sur la valorisation locale de la ressource et l'organisation des filières courtes.



## Objectif stratégique 2.3 : Encourager des pratiques agricoles saines favorables à une gestion durable des ressources



L'agriculture connaît depuis plusieurs décennies des logiques d'intensification et de concentration nourries par les départs à la retraite, mais aussi par les exigences de l'industrie agro-alimentaire. L'ensemble du secteur risque de subir de plein fouet les évolutions de la Politique agricole commune (PAC). Le Parc souhaite favoriser le développement d'une agriculture viable, saine et de qualité (biologique, sans OGM, etc.), misant sur la spécificité des terroirs (fourme, pomme de terre, ail, etc.), où les exploitations sont plus autonomes, en développant des circuits courts, en transformant elles-mêmes leurs productions et tendant vers une plus grande indépendance énergétique.

### Contexte

La polyculture a longtemps caractérisé l'agriculture du Livradois-Forez. Tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, la déprise agricole a eu de nombreux impacts, en premier lieu desquels une baisse démographique préoccupante dans les secteurs les plus isolés et la fermeture des paysages par accroissement des surfaces boisées. Toutefois, l'agriculture du Livradois-Forez a toujours démontré sa grande capacité d'adaptation. D'ailleurs, depuis quelques années, la surface agricole utile (SAU) du Livradois-Forez tend à se stabiliser, même si ce constat ne doit pas cacher la grande disparité des dynamiques agricoles locales : les secteurs les plus isolés du territoire attirent difficilement de nouveaux exploitants, tandis que les franges du Livradois-Forez orientées vers le val d'Allier, la Limagne et la Loire, sont de plus en plus confrontées à la concentration des terres agricoles par de grosses exploitations situées dans les plaines. Depuis les années 1950, le monde agricole a considérablement évolué. Les systèmes d'exploitation intensifs montrent désormais leurs limites :

- dépendance accrue des exploitants et difficultés à vivre de leur travail ;
- pratiques agricoles aux impacts environnementaux lourds et aux impacts avérés sur la santé des agriculteurs en raison de l'utilisation massive d'engrais de synthèse et de produits phytosanitaires ;
- défiance accrue des consommateurs.

Certains agriculteurs ne s'en satisfont plus. Pourtant, la population mondiale et la demande de produits alimentaires croissent. Les cartes du métier d'agriculteur seront bientôt rebattues lors de la prochaine réforme de la PAC. Aujourd'hui, à l'exception des terroirs de Limagne, l'herbage est majoritaire. Ici prédomine l'élevage bovin, tant pour la production laitière que pour la production de viande. Le territoire dispose d'ailleurs d'entreprises agro-alimentaires et d'équipements performants qui lui permettent d'exporter une part importante de sa production sous forme de produits finis : abattoir d'Ambert, laiteries, salaisons, abattoir de volailles, etc. Cependant, malgré un tissu agricole relativement dense, seulement la moitié des exploitations sont professionnelles et leur taille moyenne n'est que de 34 ha. De plus en plus d'exploitants orientent leurs activités vers la transformation et la vente directe.

### Stratégie

Persuadé que l'agriculture est un secteur d'avenir pour le Livradois-Forez, le Parc a pour volonté d'**encourager des pratiques agricoles saines favorables à une gestion durable des ressources**, en accompagnant les acteurs locaux et les exploitants dans le développement d'une activité viable, de qualité, territorialisée et misant sur la spécificité des terroirs (fourme, pomme de terre, ail, etc.). Il interviendra à trois niveaux :

1. Premièrement, persuadé que les activités agricoles les plus solides seront à terme les moins dépendantes des intrants et des politiques agricoles et énergétiques, le Parc souhaite travailler avec les acteurs du secteur afin de favoriser l'autonomie des exploitations qui va de pair avec le développement d'une agriculture saine, respectueuse de l'environnement et des paysages ;
2. Deuxièmement, toujours dans le but de réduire la dépendance des exploitations, le Parc entend soutenir la mise en place de circuits courts de commercialisation. Car vendre localement, c'est maîtriser l'écoulement de sa production ; c'est aussi le meilleur moyen de favoriser les rencontres entre producteurs et consommateurs et de rétablir la confiance ;
3. Enfin, ayant conscience des difficultés croissantes que rencontrent les agriculteurs souhaitant reprendre une exploitation ou en créer une et de la déprise agricole toujours en cours sur certains secteurs du Livradois-Forez, le Parc désire agir de manière volontariste en faveur de l'installation de nouveaux actifs agricoles.

## Objectif opérationnel 2.3.1 : Accroître l'autonomie des exploitations agricoles et diffuser des pratiques durables

### Constat

De plus en plus d'agriculteurs ne se satisfont plus d'un modèle agricole favorisant l'utilisation d'intrants, poussant à l'agrandissement des surfaces, reposant sur l'octroi de primes et augmentant de fait leur dépendance vis-à-vis des cours mondiaux, des produits pétroliers et des politiques agricoles et énergétiques.

Pourtant, en Livradois-Forez, les pratiques agricoles s'avèrent globalement durables. Selon les travaux de SOLAGRO en 2006, 80 % des exploitations pourraient prétendre à une certification Haute valeur environnementale<sup>63</sup>.

### Objectif

Un Parc qui accompagne

Si le monde agricole fait actuellement des efforts importants pour raisonner ses pratiques, le Parc entend aller plus loin et anticiper les nécessaires mutations de ce secteur. Pour **accroître l'autonomie des exploitations agricoles et diffuser des pratiques durables**, il désire encourager les agriculteurs locaux à adopter des itinéraires techniques territorialisés, bien adaptés aux terroirs et respectueux des ressources et de l'environnement, et à se doter de systèmes de production d'énergie renouvelable.

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- a. accompagnera des groupes d'agriculteurs volontaires, en partenariat avec les organismes compétents et les réseaux existants – chambres d'agriculture, organisations professionnelles agricoles, Institut national de la recherche agronomique (INRA), CEMAGREF, Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles (ENITA), etc. –, afin d'expérimenter des pratiques et des productions agricoles innovantes visant à rendre leurs exploitations plus autonomes (conduite et rotation des prairies et des cultures, utilisation de surfaces marginales, utilisation de fertilisants et substances naturelles contre les parasites, etc.) puis d'en mesurer les impacts économiques et environnementaux. Si elles s'avèrent concluantes, ces pratiques seront diffusées sous forme de visites de terrain et de publications techniques.
- b. contribuera au développement de l'agriculture biologique dans l'objectif d'au moins tripler le nombre d'exploitations bio d'ici 2022. En partenariat avec la recherche et les interprofessions régionales et départementales, il travaillera avec les agriculteurs bio volontaires afin de modéliser leurs systèmes d'exploitation, d'en mesurer les impacts économiques et environnementaux.

- c. travaillera avec les agriculteurs locaux afin de faire du Livradois-Forez un territoire sans organismes génétiquement modifiés (OGM), conformément à ce que prévoit la loi.
- d. encouragera les agriculteurs à utiliser les races et les variétés rustiques locales et à identifier leurs débouchés possibles, au-delà du nécessaire objectif de sauvegarde de la diversité génétique. Si besoin, il accompagnera la mise en œuvre d'actions de sélection par les organismes compétents.
- e. dans le prolongement de la réalisation de diagnostics et de bilans énergétiques sur les exploitations :
  - > en partenariat avec les Agences locales de l'énergie et les chambres d'agriculture, il promouvra le développement de dispositifs d'économie d'énergie (récupération sur les tanks à lait, ventilation double flux, isolation, etc.) et de production d'énergie renouvelable (séchage en grange solaire, chauffe-eau solaire, installation photovoltaïque sur les bâtiments agricoles, huiles végétales pures, méthanisation, etc.);
  - > il suscitera des études de faisabilité sur la création d'unités de méthanisation et accompagnera le montage de projets de ce type;
  - > il travaillera sur la mise en place d'un réseau de fermes de référence en termes de gestion énergétique des exploitations et il alimentera l'observatoire « agriculture durable et énergie » qu'anime l'Agence locale de l'énergie de Clermont-Ferrand sur le département du Puy-de-Dôme.

<sup>63</sup> Identification des systèmes agricoles à haute valeur naturelle, JRC-IES, MEDD, SOLAGRO, octobre 2006

## Objectif opérationnel 2.3.1

### Engagements des partenaires du Parc

- Les communes, les EPCI et les Conseils régionaux s'engagent :
  - > à s'associer au syndicat mixte du Parc dans les actions visant à faire du Parc un territoire sans OGM;
  - > à accompagner et à faciliter, dans la limite de leurs compétences, les projets agricoles collectifs, notamment sur les questions de maîtrise de l'énergie et de production d'énergies renouvelables.
- L'État s'engage à soutenir les démarches effectuées, notamment en matière de sauvegarde des espèces domestiques locales, de bilans énergétiques des exploitations agricoles, d'aménagement des bâtiments et matériels pour économiser l'énergie, de développement des dispositifs de production d'énergie renouvelable.

### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- souhaite que les organisations professionnelles agricoles, notamment les chambres d'agriculture, les Associations départementales pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (ADASEA) et les centres de gestion agricole, s'associent aux actions qu'il initiera en matière d'autonomie des exploitations.
- souhaite que les organismes de recherche et de formation, en premier lieu desquels l'INRA, le CEMAGREF et l'ENITA, l'associent à la définition de programmes de recherche relatifs à l'autonomie des exploitations et aux impacts économiques, sociaux et environnementaux de pratiques allant dans ce sens, et fassent du Livradois-Forez un territoire d'étude et d'expérimentation.



## Objectif opérationnel 2.3.2 : Développer les filières courtes et mettre en valeur les produits locaux

### Constat

Un nombre toujours plus important d'exploitations agricoles du Livradois-Forez tire tout ou partie de leur revenu de la transformation de leurs produits et de la vente directe, ce système les rendant plus indépendants des aléas des cours des produits agricoles.

Pourtant, sur le territoire même, les productions locales ne sont pas forcément bien commercialisées, alors qu'il dispose d'entreprises agroalimentaires et d'équipements performants qui lui permettent d'exporter une part importante de sa production sous forme de produits finis.

### Objectif

Un Parc qui accompagne

Le Parc Livradois-Forez désire travailler avec les agriculteurs et les acteurs locaux pour **développer les filières courtes et mettre en valeur les produits locaux**. Il entend ainsi contribuer à l'accroissement de l'autonomie économique des exploitations du Livradois-Forez, au développement des entreprises et des outils agro-alimentaires locaux, et au rétablissement de la confiance entre producteurs et consommateurs.

### Engagements du Parc

#### Le syndicat mixte du Parc

- fera la promotion des producteurs et favorisera le développement de points de vente de produits locaux de qualité** : marchés, commerces de proximité, restaurateurs, etc. Il attribuera, lorsque cela s'avérera pertinent, la marque « parc » à certains produits particulièrement représentatifs des valeurs qu'il porte.
- soutiendra des actions de formation, de démonstration et d'expérimentation relatives à la transformation des productions et au développement de nouvelles filières locales.**
- accompagnera les groupements de producteurs afin de développer la vente directe pour la restauration collective et sur les bassins de consommation proches** tels que Clermont-Ferrand, Saint-Étienne, Vichy, Le Puy-en-Velay, Issoire, Brioude ou Montbrison.
- soutiendra le maintien et le déploiement des équipements agro-alimentaires du Livradois-Forez afin de permettre la transformation locale des productions agricoles<sup>64</sup>.**



### Engagements des partenaires du Parc

- Les communes et les EPCI du Parc s'engagent à faire la promotion des produits locaux, en les utilisant notamment dans la restauration collective dont elles ont la charge et lors de leurs manifestations.
- Les Conseils régionaux, les Conseils généraux et l'État s'engagent à soutenir les opérations de valorisation des produits locaux (formation, études de marchés et études de faisabilité, montage de projets, etc.) en cohérence avec les actions d'envergure départementale et régionale;
- Les Conseils régionaux s'engagent à développer l'utilisation des produits issus de filières courtes de qualité ou de l'agriculture biologique dans la restauration scolaire des lycées.

### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez souhaite que les organisations professionnelles agricoles, notamment les chambres d'agriculture, les ADASEA, et les centres de gestion, accompagnent techniquement la mise en place de filières locales et la création ou le développement d'outils de transformation individuels et collectifs.

## Objectif opérationnel 2.3.3 : Maintenir un tissu agricole dense par l'installation de nouveaux actifs

### Constat

Depuis quelques années, la surface agricole utile (SAU) du Livradois-Forez tend à se stabiliser et son tissu agricole reste relativement dense. Toutefois, deux dynamiques agricoles ne jouent pas en faveur de l'installation de nouveaux exploitants :

- la déprise agricole persiste sur les secteurs les plus isolés du territoire;
- les franges du Livradois-Forez orientées vers le val d'Allier, la Limagne et la Loire sont de plus en plus confrontées à la concentration des terres agricoles : de grosses exploitations dont le siège est situé dans la plaine tendent à acquérir des terres, privant ainsi les communes de l'installation de nouvelles familles d'exploitants.

En outre, les agriculteurs désirant s'installer sont tous confrontés aux mêmes problématiques :

- le niveau de capitalisation qu'atteignent désormais les exploitations les rend difficilement transmissibles;
- le morcellement du parcellaire complique les modes d'exploitation;
- la mobilisation de terrains pour des usages de loisir ou par des retraités agricoles est chose courante;
- le foncier est de plus en plus souvent l'objet de convoitises divergentes, à la source de conflits d'usage.

### Objectif

Un Parc chef de file

Quelles que soient les problématiques, le Parc entend **maintenir un tissu agricole dense par l'installation de nouveaux actifs** en favorisant leur accueil et en facilitant la transmission et l'installation d'agriculteurs dont les pratiques sont durables et cohérentes avec les potentialités des sols.

### Engagements du Parc

#### Le syndicat mixte du Parc :

- incitera et accompagnera l'ensemble des groupements intercommunaux à réaliser des diagnostics fonciers agricoles** qui tiendront compte de l'ensemble des utilisateurs de la surface agricole utile (double-actifs, retraités, activités de loisirs, etc.). Sur cette base, il **développera en concertation avec les organisations professionnelles un outil de veille du foncier agricole afin de suivre les mouvements du foncier sur l'ensemble de son territoire.**
- conseillera et accompagnera, grâce à cet outil, les collectivités et les groupements intercommunaux dans la définition et la mise en œuvre d'actions exemplaires de maîtrise et de transfert de foncier agricole** :
  - réserves foncières en vue de favoriser l'installation d'agriculteurs et de restructurer le parcellaire;
  - systèmes d'échanges amiables entre propriétaires et fermiers;
  - mobilisation de parcelles dites « marginales » mais pouvant présenter un intérêt agricole.

Si ces actions s'avèrent efficaces, le Parc en proposera le transfert et l'adaptation auprès de l'ensemble des collectivités et des groupements intercommunaux potentiellement concernés.
- interviendra auprès des utilisateurs du foncier agricole**, notamment les futurs cédants, pour éviter un démembrement de leurs exploitations et ainsi en faciliter la transmission.
- au côté des organisations professionnelles agricoles, aidera les collectivités à jouer un rôle très actif dans les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projet** souhaitant s'installer en Livradois-Forez et avoir une activité agricole de qualité et durable, notamment en agriculture biologique.
- promouvra et expérimentera tout dispositif permettant d'accueillir de nouveaux exploitants et l'embauche de salariés** (tutorat, exploitations sociétaires, etc.).

<sup>64</sup> Voir annexe IX

### Objectif opérationnel 2.3.3

#### Engagements des partenaires du Parc

- Les EPCI s'engagent :
  - à réaliser des diagnostics prospectifs agricoles et à les actualiser régulièrement;
  - à en assurer le suivi dans le cadre du réseau initié par le Parc et à tout mettre en œuvre, dans la limite de leurs compétences, pour faciliter la transmission des exploitations agricoles.
- Le Conseil régional Auvergne et les Conseils généraux s'engagent à accompagner des démarches innovantes concernant l'accès au foncier agricole.
- Les Conseils régionaux et les Conseils généraux du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire s'engagent à accompagner des démarches innovantes concernant le statut des exploitants (exploitants ruraux), et l'insertion locale des nouveaux arrivants dans le cadre de leurs dispositifs.
- L'État s'engage à poursuivre sa politique d'installation d'actifs agricoles en veillant à accompagner la diversification de cette installation.

#### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- souhaite que les organisations professionnelles agricoles, notamment les chambres d'agriculture, les ADASEA, les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) et les centres de gestion, accompagnent techniquement tous les porteurs de projets qui souhaitent s'installer en Livradois-Forez, et impliquent mieux les collectivités.
- souhaite que les organismes de recherche et de formation, notamment l'INRA, le CEMAGREF et l'ENITA, évaluent les démarches d'accueil des porteurs de projet, qu'ils soient classiques ou atypiques, sur les plans économiques, sociaux et environnementaux.

### Objectif stratégique 2.4 : Développer un tourisme durable de nature et de patrimoines, fondé sur des rencontres



La qualité des patrimoines naturels, culturels et paysagers du Livradois Forez constitue le véritable socle d'un développement touristique durable. Le Parc entend développer une activité touristique locale respectueuse des équilibres environnementaux et sociaux.



## Contexte

Le Livradois-Forez n'est pas une destination touristique majeure. Le tourisme représente cependant un enjeu économique pour le territoire, ne serait-ce que parce que cette activité est diffuse. La marge de progression est réelle<sup>65</sup> et doit contribuer au développement de l'ensemble du territoire en créant de la valeur ajoutée et des emplois directs et indirects.

La ressource, c'est le « territoire », ses paysages et ses patrimoines, que l'activité touristique contribue à valoriser. L'enjeu environnemental est double :

- faire que ces ressources contribuent au développement du territoire, en encourageant par exemple un tourisme de découverte des patrimoines;
- réguler l'impact de cette activité sur l'environnement en imaginant de nouveaux modes de « production » et de « consommation ».

C'est à ce titre que le Parc adhère à la *Charte européenne du tourisme durable dans les espaces naturels protégés*.

En outre, le tourisme est par nature une activité d'échanges et de rencontres. L'enjeu social est de favoriser un tourisme qui contribue d'un côté à l'épanouissement des « populations accueillies », à leur enrichissement personnel et à leur ressourcement, mais aussi qui profite à l'ensemble des opérateurs du territoire et à la population locale (lien entre tourisme et loisirs, amélioration des conditions de vie, apparition de nouveaux services, développement des échanges, etc.).

Enfin, les attentes des prestataires touristiques, des institutions, des habitants et des élus, sont fortes pour que le développement du tourisme soit géré localement d'une manière davantage concertée entre les différents acteurs. C'est tout l'enjeu de la gouvernance du tourisme.

<sup>65</sup> On l'explique par :

- l'importance des résidences secondaires, « stabilisateurs » de l'économie touristique locale;
- la réorganisation des flux et des modes de consommation interne au territoire national où l'on voit certaines régions rurales gagner des parts de marché au détriment des destinations de « tourisme de masse »;
- la dynamique régionale où l'Auvergne grignote des parts de marché;
- la dynamique locale liée au développement des établissements et des emplois dans le secteur;
- le développement d'une forme de tourisme en lien avec les préoccupations du développement durable;
- l'image du Livradois-Forez et des parcs naturels en évolution.

## Stratégie

Le Parc Livradois-Forez a pour volonté de **développer un tourisme durable de nature et de patrimoines, fondé sur des rencontres**, c'est-à-dire un type de tourisme qui réponde aux enjeux économiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance que recouvre cette activité.

Il interviendra à trois niveaux :

1. Premièrement, persuadé de l'atout que représente l'image « parc naturel » et de la nécessité de mieux coordonner le travail de tous les acteurs du tourisme pour renforcer la lisibilité de la destination Livradois-Forez, le Parc souhaite animer une stratégie touristique claire, s'appuyant sur la notoriété de quelques sites majeurs et sur une organisation touristique efficace;
2. Deuxièmement, le Parc désire soutenir et renforcer une offre touristique territorialisée, c'est-à-dire s'appuyant sur les richesses naturelles, culturelles et humaines, et les singularités qu'offre le Livradois-Forez;
3. Enfin, considérant que dans un parc naturel régional, l'activité touristique doit se distinguer par la qualité et la durabilité des prestations proposées, le Parc entend accompagner les acteurs du tourisme et les vacanciers afin qu'ils adoptent des pratiques plus responsables.

## Objectif opérationnel 2.4.1 : Partager et animer une stratégie touristique commune misant sur l'image « parc naturel »

### Constat

L'attractivité d'une destination touristique repose d'abord sur sa lisibilité et la cohérence de son image. Elle est aussi due à la bonne articulation entre les différents acteurs œuvrant sur le territoire. C'est ainsi que le Parc œuvre depuis de nombreuses années à coordonner la promotion du Livradois-Forez, à le rendre « désirable », et à définir une stratégie de développement touristique commune misant sur la qualité du territoire.

### Objectif

Persuadé qu'en matière de tourisme, la coordination de tous les acteurs est le meilleur moyen de renforcer l'activité touristique locale, le Parc souhaite **partager et animer une stratégie touristique commune misant sur l'image « parc naturel »**, élaborée collectivement et s'inscrivant dans les stratégies touristiques définies à d'autres échelles. Il entend ainsi faire du Livradois-Forez une destination touristique visible et cohérente.

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- a. **définira et animera la stratégie touristique du territoire** en concertation avec les acteurs touristiques locaux et ses partenaires régionaux et départementaux. Il participera activement et créera des synergies avec les autres politiques collectives (associant notamment d'autres parcs) tant à l'échelle du massif central (IPAMAC), de la France (Fédération des PNR de France) que de l'Europe (Europarc).
- b. **accompagnera les collectivités qui le souhaitent dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement touristique durable intercommunaux**. Priorité sera donnée aux pôles touristiques majeurs du Parc : La Chaise-Dieu, Thiers, Ambert, Billom. En complément, une attention particulière sera portée aux communes ou aux pôles touristiques secondaires ayant un fort taux de lits touristiques ou d'importantes infrastructures : Chalmazel, Saint-Anthème et Saint-Rémy-sur-Durolle.
- c. **contribuera à une organisation touristique plus efficiente**, en adéquation avec son périmètre et ses objectifs. Avec l'appui des collectivités locales et des partenaires départementaux et régionaux, le Parc soutiendra le déploiement et l'action d'un organisme de tourisme, à l'échelle du Parc, tel que « Livradois-Forez Tourisme », chargé de mettre en œuvre la stratégie touristique territoriale.

Un Parc chef de file

- d. **assurera la gestion de l'image et de la notoriété du territoire « Parc naturel »**. À ce titre, il est responsable de la conception graphique et de la ligne éditoriale de tous les documents de promotion ou d'information portant le logo « Parc naturel régional Livradois-Forez ». Pour accroître l'attractivité du territoire, il s'attachera au développement d'une véritable « culture de l'accueil » afin que l'ensemble des acteurs au contact des visiteurs (habitants, prestataires de service, élus) soit impliqué dans la promotion du Livradois-Forez.

### Engagements des partenaires du Parc

- Les communes et les EPCL s'engagent :
  - à promouvoir l'image « parc naturel régional »;
  - à prendre en compte les orientations de la *Charte européenne du tourisme durable* dans l'ensemble de leurs projets touristiques.
- Les communautés de communes concernées par les pôles touristiques de Thiers, d'Ambert, de Billom, de La Chaise-Dieu s'engagent à réfléchir à l'élaboration de plans de développement touristique durable intercommunaux en lien avec la *Charte européenne du tourisme durable*.
- Les Conseils régionaux et les Conseils généraux s'engagent :
  - à reconnaître le rôle du syndicat mixte du Parc comme chef de file de la concertation pour définir la stratégie touristique de son territoire;
  - à prendre en compte autant que possible les orientations de la Charte et de la stratégie touristique du Parc dans leurs schémas de développement touristique.
- Les Conseils généraux s'engagent à valoriser le Parc Livradois-Forez comme une des destinations touristiques à part entière du Massif central.

### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- souhaite que le Comité régional du tourisme d'Auvergne et que les organismes départementaux de tourisme misent sur l'image « parc naturel » pour faire la promotion du Livradois-Forez en tant que destination touristique à part entière. Il souhaite que le Comité régional du tourisme de Rhône-Alpes fasse de même pour les Hautes-Chaumes du Forez.
- participe au sein de l'IPAMAC à la stratégie et la promotion touristique communes des parcs naturels régionaux à l'échelle du Massif central.

## Objectif opérationnel 2.4.2 : Développer et structurer une offre touristique originale de découverte de la nature, des patrimoines et des hommes

### Constat

Le Livradois-Forez possède un « socle patrimonial » de grande qualité. La randonnée est sa principale offre touristique, mais au-delà, la richesse et la singularité de ses patrimoines naturels, paysagers et culturels sont propices au développement plus général d'un tourisme ancré dans son territoire.

En outre, il possède quelques pôles touristiques renommés tels que les Hautes-Chaumes, Ambert, Thiers, La Chaise-Dieu, et dans une moindre mesure Billom.

Sans doute manque-t-il aujourd'hui de nouveaux produits touristiques « locomotives », dont l'effet d'entraînement serait bénéfique à l'ensemble du territoire.

### Objectif

Un Parc qui accompagne

Dans le cadre de la stratégie collective qu'il anime, le Parc entend **développer et structurer une offre touristique originale de découverte de la nature, des patrimoines et des hommes**, c'est-à-dire encourager les acteurs locaux à développer des activités touristiques territorialisées qui privilégient la rencontre avec les habitants du Livradois-Forez et qui soient bien adaptées aux publics visés : clientèle de nature et de patrimoine, jeune public, public en difficulté (handicapés, précaires, etc.), public de proximité (résidents secondaires et habitants) ou clientèle étrangère.

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- a. **définira et accompagnera la mise en œuvre coordonnée de plans de développement de certaines filières touristiques, en cohérence avec son image** et en concertation avec les acteurs publics et privés :
    - en premier lieu **la randonnée**, qui constitue son offre touristique privilégiée. Il veillera tout particulièrement à la qualité des itinéraires, de leur balisage et de leur entretien en s'appuyant sur l'outil « Randonnée et Livradois-Forez » (RELF), ou sur d'autres structures ayant la même mission – existantes ou à créer – en Haute-Loire et dans la Loire, en lien avec les Conseils généraux et les collectivités locales. Il étudiera notamment la possibilité d'intégrer dans ses missions celles assurées actuellement par RELF;
    - **les activités de pleine nature**;
    - **le tourisme de nature, en s'appuyant notamment sur des sites emblématiques** : Bec de Dore, Bois Noirs, Forêt de la Comté, Gorges de l'Arzon, Mont-Bar. Une cohérence sera recherchée pour les Hautes-Chaumes du Forez entre ses deux versants (Loire/Puy-de-Dôme);
- ➔ **Objectif opérationnel 1.2.3 :**  
Protéger les sites et les espaces paysagers les plus emblématiques

- **les activités hivernales de moyenne montagne** (station de Chalmazel, station de Prabouré/ domaine des Crêtes du Forez, domaine du Col de la Loge) en incitant à une association plus étroite entre les deux versants du Forez. **Il incitera** en outre **les gestionnaires de site à améliorer les qualités environnementales et paysagères des équipements et à diversifier leur offre touristique** afin de développer leurs activités tout au long de l'année, même en cas de pénurie de neige;
  - **les activités de découverte des patrimoines bâtis, industriels, culturels et paysagers** : savoir-faire, gastronomie et produits du terroir (fourme, etc.), littérature et contes, mais aussi villes et bourgs de caractère<sup>66</sup>, espaces d'intérêts paysagers, etc.
- ➔ **Objectif opérationnel 1.2.3 :**  
Protéger les sites et les espaces paysagers les plus emblématiques
- ➔ **Objectif 1.3.1 :**  
Sauvegarder et mettre en valeur le bâti remarquable
- ➔ **Objectif 1.3.2 :**  
Faire nôtres les patrimoines immatériels



- b. **définira et accompagnera la mise en œuvre d'un ambitieux projet de développement touristique le long de la ligne de chemin de fer Peschadaires-Estivareilles/Darsac**, parallèlement au développement du fret, en concertation avec le(s) syndicat(s) propriétaire(s) et exploitant(s) de la voie de chemin de fer et les collectivités locales.
- ➔ **Objectif opérationnel 3.3.1 :**  
Jouer l'atout de la voie ferrée Peschadaires-Estivareilles/Darsac
- c. **favorisera les dynamiques touristiques collectives et soutiendra les réseaux correspondants**, afin d'accroître la visibilité des acteurs touristiques locaux et de rompre leur isolement;
  - d. **soutiendra et accompagnera les travaux de veille stratégique et d'analyse permanente de la consommation touristique**, en lien avec les comités régionaux du tourisme et d'autres PNR, afin de mieux connaître les attentes des clientèles et d'anticiper l'évolution des pratiques touristiques, pour gérer les flux (notamment sur les sites naturels sensibles) et conseiller à bon escient les prestataires touristiques locaux.

<sup>66</sup> Voir annexe X

## Objectif opérationnel 2.4.2

### Engagements des partenaires du Parc

- Les communes et les EPCI s'engagent à entretenir et valoriser les sentiers de randonnée parcourant leur territoire.
- Les collectivités bénéficiant d'infrastructures de loisirs hivernales, et notamment les Communautés de communes de la Vallée de l'Ance et du Pays d'Ambert, la commune de Chalmazel et le Conseil général de la Loire, s'engagent à ce que tout nouvel équipement créé réponde aux exigences d'un développement durable et d'une bonne insertion paysagère.
- Les Conseils généraux du Puy-de-Dôme et de la Loire s'engagent à définir, en lien avec le syndicat mixte du Parc, un programme de qualification et valorisation des randonnées inscrites à leur Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Pour le Puy-de-Dôme, priorité sera donnée aux randonnées faisant l'objet d'une publication.

### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- souhaite que les organismes régionaux et départementaux de tourisme apportent leur appui à la structuration, au développement et à la mise en marché de l'offre touristique spécifique du Parc Livradois-Forez.
- soutient le déploiement et étudie la possible intégration des activités assurées par RELF et son important réseau de bénévoles.



### Objectif opérationnel 2.4.3 : Accompagner les acteurs du tourisme et les vacanciers vers des pratiques plus durables

#### Constat

Depuis 2005, le Parc Livradois-Forez est signataire de la *Charte européenne du tourisme durable dans les espaces naturels protégés*. Ainsi, il a affirmé sa volonté de faire évoluer les pratiques de l'ensemble des acteurs, qu'ils soient :

- privés, pour les aider à assumer leur responsabilité environnementale et sociale sans compromettre leur compétitivité et l'emploi. L'un des objectifs est que le Livradois-Forez s'ouvre aussi à d'autres acteurs et qu'il devienne un territoire d'accueil exemplaire de nouvelles entreprises fortement positionnées sur le tourisme durable;
- publics, pour les accompagner dans des projets plus ambitieux, plus prospectifs, faisant émerger de nouvelles pratiques mixtes et prenant mieux en compte les avantages et contraintes du développement durable;
- et tout simplement touristes, dont les comportements évoluent. Ces derniers sont de plus en plus sensibles aux territoires des parcs naturels, désirent « voyager autrement », souhaitent s'impliquer de façon plus « responsable » (consom'acteurs) : découvrir des produits plus écologiques, choisir des nouveaux modes de transport plus doux, participer davantage à la vie locale, etc.

#### Objectif

Un Parc qui accompagne

Considérant que dans un parc naturel régional, l'activité touristique doit se distinguer par la qualité et la durabilité des prestations proposées, le Parc souhaite poursuivre le travail initié au cours de sa précédente Charte et **accompagner les acteurs du tourisme et les vacanciers vers des pratiques plus durables**. Il entend ainsi œuvrer à l'émergence de nouveaux comportements et de nouvelles manières de passer ses vacances.

#### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- a. mettra en place des dispositifs d'accompagnement des prestataires touristiques pour qu'ils adoptent des pratiques durables, en concertation avec ses partenaires, notamment les chambres consulaires. Le Parc initiera et coordonnera des démarches de certification dans le cadre de la *Charte européenne du tourisme durable dans les espaces naturels protégés* auprès des prestataires et des opérateurs : mise en œuvre de « contrats de progrès » des volets 2 et 3 de la charte européenne, diffusion des bonnes pratiques (réalisation de guides techniques, organisation de formation et de voyages d'études, etc.), en partenariat avec les organismes départementaux et régionaux compétents et

en concertation avec le PNR des Volcans d'Auvergne et les autres parcs naturels du Massif central via l'IPAMAC.

- b. soutiendra les démarches visant à faciliter et développer l'installation de nouveaux acteurs touristiques responsables qui souhaitent innover et expérimenter de nouveaux produits touristiques intégrant les nouvelles logiques du développement durable.
- c. accompagnera le développement d'une offre d'hébergements touristiques innovants et écologiques : création/diffusion d'équipements de découverte de qualité, développement de la « marque Parc », appui au développement de labels environnementaux, soutien aux démarches régionales d'excellence, etc.
- d. réalisera et diffusera auprès des habitants et des visiteurs des supports d'information attractifs sur ce qu'est un Parc, les encourageant à adopter des comportements et des pratiques responsables. Dans toutes les campagnes de communication touristique menées par ses partenaires, le syndicat mixte du Parc valorisera en priorité les acteurs touristiques proposant des prestations durables et engagés dans des démarches de certification (« marque Parc » ou autres labels, *Charte européenne du tourisme durable dans les espaces naturels protégés*, etc.).

#### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- souhaite que les organismes régionaux et départementaux de tourisme valorisent les produits bénéficiant de la « marque Parc » et les prestataires adhérant à la *Charte européenne du tourisme durable dans les espaces naturels protégés*.
- souhaite que les chambres consulaires orientent leurs interventions techniques de conseil et d'appui auprès de leurs ressortissants afin que ceux-ci développent des prestations touristiques durables.

### Objectif stratégique 2.5 : Valoriser les ressources en énergies renouvelables



Dans un contexte de nécessaire réduction de la consommation énergétique et de développement des énergies renouvelables, les sources d'énergies éolienne, solaire, géothermique, hydraulique et de biomasse sont de plus en plus convoitées. Toutefois, leur exploitation ne doit pas se faire aux dépens des milieux naturels et des paysages.

Si la priorité du Parc est de travailler sur la réduction de la consommation et l'accroissement de l'efficacité énergétique, le Parc souhaite aussi favoriser la substitution d'énergies renouvelables aux énergies fossiles dans la part des énergies consommées sur son territoire et tendre ainsi vers les objectifs du « 3x20 ».

## Contexte

En matière d'énergie, les problèmes pour l'avenir sont maintenant bien connus : changement climatique lié aux gaz à effet de serre, raréfaction et hausse du coût des énergies fossiles. Quant au nucléaire – dont les ressources sont également limitées – que faire des déchets ultimes ?

Ainsi, l'un des enjeux énergétiques contemporains est de décentraliser les systèmes de production au plus proche des lieux de consommation et de les diversifier, afin que les territoires soient moins vulnérables.

La priorité du Parc en matière énergétique est avant tout la réduction des consommations, en promouvant des comportements sobres et responsables et en misant sur l'efficacité énergétique (consommer moins pour le même service rendu).

### → Objectif stratégique 3.4 :

Réduire nos consommations énergétiques en vivant mieux

Toutefois, les économies d'énergies ne suffiront pas pour atteindre l'objectif qu'il s'est fixé : diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique d'ici 2050. Il doit également recourir aux énergies renouvelables dont il dispose.

Aujourd'hui, le Livradois-Forez produit l'équivalent de 10 % de l'énergie qu'il consomme, grâce à la production de chaleur à partir du bois et à la production d'électricité issue d'équipements hydrauliques. Il dispose cependant de ressources beaucoup plus importantes, qui tendent d'ailleurs à faire l'objet de nouvelles convoitises comme l'illustrent les multiples propositions de création de parcs éoliens ou d'installations photovoltaïques.

## Stratégie

Le Parc souhaite agir de manière volontariste afin de **valoriser ses ressources en énergies renouvelables**. Il s'est engagé à ce qu'elles représentent l'équivalent de 20 % des besoins énergétiques locaux d'ici 2020. Il interviendra sur deux domaines :

1. En parallèle du renforcement de la filière bois qu'il entend encourager, le Parc souhaite œuvrer au développement du bois énergie. La forêt couvrant plus de 50 % de la surface du Livradois-Forez, c'est sans conteste la ressource énergétique locale la plus abondante ;
2. Toutefois, persuadé qu'il n'existe pas de réponse unique aux défis énergétiques contemporains et que c'est au contraire vers la diversification des ressources énergétiques qu'il faut tendre, le Parc entend développer la production et le recours aux autres énergies renouvelables telles que l'éolien ou le solaire, dans le respect des patrimoines naturels et paysagers locaux.

## Objectif opérationnel 2.5.1 : Faire du bois la 1<sup>ère</sup> ressource énergétique pour le chauffage

### Constat

En Livradois-Forez, le bois énergie se développe fortement sous l'effet conjoint de politiques régionales et départementales favorables et de la mobilisation active de l'interprofession de la forêt et du bois.

Malgré ce dynamisme, les installations effectives de chaufferies et de réseaux de chaleur au bois sont encore peu nombreuses et ne mobilisent que très partiellement les ressources. Ainsi, les usages de chauffage – représentant 54 % des consommations énergétiques du territoire<sup>67</sup> – ne sont assurés par le combustible bois qu'à hauteur de 12 %. Les plaquettes bois et les granulés y tiennent une part négligeable, alors même que la matière première existe localement : bois forestiers de qualité secondaire sans débouché industriel possible, déchets d'exploitation, etc.

### Objectif

Le Parc entend **faire du bois la 1<sup>ère</sup> ressource énergétique pour le chauffage**, d'une part en coordonnant les producteurs potentiels autour d'une offre structurée, fiable et durable, et d'autre part en encourageant le développement d'une demande suffisante en bois énergie, notamment de la part des collectivités.

Un Parc qui accompagne

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- a. contribuera à élaborer une charte pour la production de plaquettes bois de qualité et incitera les producteurs à l'adopter.
- b. contribuera à élaborer des plans d'approvisionnement territoriaux (PAT) en plaquettes bois et appuiera leur mise en œuvre.
- c. appuiera les collectivités dans la mise en place de plateformes bois-énergie, notamment dans le secteur d'Arlanc.
- d. incitera les collectivités à étudier le plus en amont possible de leurs projets d'aménagement l'opportunité d'installer une chaufferie collective au bois ou de créer un réseau de chaleur. Il les accompagnera dans la recherche de financements et la mise en place d'une assistance pérenne pour l'exploitation et la gestion de ces équipements.

### Engagements des partenaires du Parc

- Les communes et les EPCI du Parc s'engagent à étudier l'opportunité d'installer des réseaux de chaleur ou des chaufferies collectives alimentés par des plaquettes forestières produites localement.
- Les Conseils régionaux s'engagent :
  - à soutenir le développement du bois énergie tant que cela s'avérera nécessaire ;
  - à étudier la faisabilité, pour leur patrimoine situé dans le Parc Livradois-Forez, de substituer le bois énergie ou d'autres énergies renouvelables aux énergies fossiles.
- L'État s'engage :
  - à assister le Parc et les collectivités locales dans leurs démarches pour promouvoir et organiser le développement d'une filière et de chaufferies collectives au bois énergie ;
  - à contribuer, à travers l'ADEME, à la réalisation de plans d'approvisionnement territoriaux, de plateformes collectives, d'études d'opportunités et d'investissements de réseaux de chaleur et de chaufferies collectives ou industrielles.

### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- souhaite que l'Association des communes forestières (ACOFOR) du Puy-de-Dôme élabore à la demande des collectivités locales des plans d'approvisionnement territoriaux en plaquettes forestières, en concertation avec lui.
- souhaite que les CRPF, l'ONF et les Agences locales de l'énergie :
  - élaborent une charte pour la production de plaquettes forestières de qualité issues d'une exploitation durable de la ressource forestière ;
  - communiquent pour faire reconnaître cette charte sur le marché du bois énergie ;
  - sensibilisent les propriétaires forestiers et incitent les producteurs de plaquettes forestières à adopter cette charte.
- souhaite que les Espaces Info Energie promeuvent la plaquette forestière locale produite dans le cadre d'une charte de qualité.
- souhaite que les syndicats d'électricité et de gaz expérimentent des solutions pour assister les collectivités locales dans la gestion de leurs réseaux de chaleur et/ou leurs chaufferies collectives.

<sup>67</sup> Diagnostic énergétique du Parc naturel régional Livradois-Forez, AERE, août 2006



## Objectif opérationnel 2.5.2 : Valoriser d'autres sources d'énergies renouvelables

### Constat

Bien que le bois soit la principale ressource en énergie renouvelable du Livradois-Forez, d'autres existent également qu'il convient de développer : solaire, géothermie, biomasse (autre que le bois énergie), etc. Seule la diversification des sources parviendra à répondre aux défis énergétiques des années à venir.

Ainsi en est-il de l'énergie éolienne, pour laquelle le Livradois-Forez possède des caractéristiques intéressantes. Le territoire faisant l'objet de convoitises de la part des opérateurs éoliens, le Parc s'est doté d'un schéma éolien<sup>68</sup> concernant ses parties puydômoise et alti-ligérienne. Celui-ci a identifié 4 secteurs géographiques où, pour des raisons d'opportunité paysagère, les collectivités locales peuvent envisager de créer des zones de développement de l'éolien (ZDE).

### Objectif

Un Parc chef de file

Si sa priorité est le développement du bois énergie, le Parc désire **valoriser d'autres sources d'énergies renouvelables**. Il entend mettre en œuvre son schéma éolien, mais aussi favoriser le recours à d'autres énergies renouvelables, en veillant à ce qu'elles ne portent pas atteinte à l'intégrité des patrimoines naturels, paysagers et culturels du Parc. C'est pour cette raison qu'il exclut de soutenir l'installation de nouvelles microcentrales hydro-électriques. Elles ont un impact négatif sur les écosystèmes aquatiques, en particulier dans un contexte de changement climatique qui accentuerait les phénomènes extrêmes (étiages sévères). Le Parc se préoccupera d'abord d'inciter au respect de la réglementation et de proposer des règles plus adaptées en matière de débits réservés.

#### → Objectif stratégique 2.1.3 :

Restaurer la qualité physique des milieux aquatiques

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

#### a. suivra la mise en œuvre de son schéma éolien et accompagnera les collectivités locales volontaires dans leur démarche d'investissement public et solidaire. Ainsi

sur les parties puydômoise et alti-ligérienne, il veillera à ce que les éoliennes soumises au permis de construire soient localisées dans les secteurs identifiés au plan de Parc, ou à proximité immédiate sous réserve d'études approfondies conduites par un paysagiste indépendant des opérateurs éoliens.

Il complétera son schéma éolien par un schéma spécifique au « petit éolien » définissant les conditions particulières de puissance, de taille et de forme des machines concernées, ainsi que les secteurs géographiques où leur réalisation sera seule possible;

pour les communes du Parc situées dans la Loire non prises en compte dans le schéma éolien du Livradois-Forez, l'implantation d'éoliennes soumises au permis de construire ne sera possible que sous réserve d'études approfondies conduites par un paysagiste indépendant de tout opérateur éolien.

#### → Objectif stratégique 3.2.1 :

Doter tout le Livradois-Forez d'outils stratégiques et réglementaires dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat

Il aidera les collectivités locales à mettre en place une structure qui leur permette de s'associer à des opérateurs éoliens afin de maîtriser les études et les réalisations.

#### b. accompagnera la création d'un fonds d'intervention alimenté par les retours sur investissements publics dans l'éolien afin de financer des programmes d'économie d'énergie et d'équipement en énergies renouvelables.

#### → Objectif opérationnel 3.4.1 :

Rendre les collectivités locales exemplaires pour leur consommation d'énergies

#### c. élaborera et mettra en œuvre à l'échelle de son territoire des schémas ou plans d'actions opérationnels par type d'énergie renouvelable. Ceux-ci identifieront les contraintes et les opportunités liées aux différentes énergies renouvelables, en premier lieu desquelles le solaire. Ils seront déclinés localement par les collectivités locales.

#### d. expérimentera des dispositifs d'appui à l'équipement en énergies renouvelables des particuliers, prioritairement en direction des foyers aux revenus les plus

<sup>68</sup> Schéma éolien du Parc naturel régional Livradois-Forez, Parc naturel régional Livradois-Forez, juillet 2009

## Objectif opérationnel 2.5.2

modestes, et il encouragera les particuliers disposant déjà d'équipements à en améliorer le rendement.

### Engagements des partenaires du Parc

#### — Les communes et les EPCI du Parc s'engagent :

- à inscrire les projets éoliens de leur territoire dans le cadre du schéma éolien du Parc<sup>69</sup>;
- à définir des programmes d'actions en faveur des économies d'énergies et des énergies renouvelables;
- à décliner au niveau intercommunal les schémas ou plans d'actions par type d'énergie renouvelable qu'élaborera le syndicat mixte du Parc, si possible dans le cadre d'une démarche de progrès de type Agenda 21 ou plan climat territorial.

#### — Les Conseils régionaux et l'État s'engagent à prendre en compte le schéma éolien du Parc<sup>70</sup> dans les futurs schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie qu'ils élaboreront conjointement.

#### — Les Conseils régionaux, les Conseils généraux et l'État s'engagent à appuyer les collectivités dans la déclinaison locale des schémas ou plans d'actions par type d'énergie renouvelable qu'élaborera le syndicat mixte du Parc, dans la mesure où elles sont en cohérence avec leurs propres politiques.

#### — L'État s'engage :

- à tenir compte du schéma éolien du Parc lors de l'examen des demandes de création de ZDE et des permis de construire d'éoliennes concernant le territoire du Livradois-Forez et les territoires limitrophes.
- à aider au développement des énergies renouvelables à partir de la biomasse (méthanisation des déjections animales, des effluents agroalimentaires et domestiques, valorisation des déchets ligno-cellulosiques, etc.).

<sup>69</sup> Schéma éolien du Parc naturel régional Livradois-Forez, Parc naturel régional Livradois-Forez, juillet 2009

<sup>70</sup> Schéma éolien du Parc naturel régional Livradois-Forez, Parc naturel régional Livradois-Forez, juillet 2009

### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

souhaite que l'ADEME et les Agences locales de l'énergie appuient les collectivités et les acteurs locaux dans la définition et la mise en œuvre des déclinaisons locales des schémas ou plans d'actions opérationnels du Parc par type d'énergie renouvelable;

souhaite que les Services départementaux de l'architecture et du patrimoine (SDAP), les CAUE, les installateurs et les fabricants, travaillent ensemble pour que les dispositifs de production d'énergie solaire s'adaptent à la typologie de l'architecture dans les bourgs.

## Axe 3 : Des pratiques plus durables pour une « autre vie »

Si le Parc Livradois-Forez entend faire de sa singularité une force, il est aussi persuadé qu'enjeux locaux et enjeux mondiaux sont étroitement liés. Seule leur prise en compte simultanée garantira la pertinence et la durabilité de son projet.

Où que l'on soit, la baisse de la biodiversité, le changement climatique, la raréfaction des énergies fossiles et des ressources en eau risquent de remettre en cause la cohésion sociale et la qualité de la vie.

Face à ces grands défis, chaque territoire et chaque acteur possède une part des réponses à apporter.

Faire émerger de nouveaux comportements (produire, habiter, se déplacer, consommer, etc.) plus économes et impactant moins l'environnement est un immense champ à explorer, tant chez les acteurs économiques, les habitants que les collectivités locales.

L'histoire du Livradois-Forez témoigne de la capacité de ses habitants à inventer et à s'adapter en permanence aux évolutions de leur temps. Aujourd'hui, une « autre vie » plus frugale doit être imaginée. Le Parc aspire à proposer et expérimenter de nouvelles pratiques durables et solidaires, qui soient non pas subies, mais désirées et investies positivement par les entreprises, les habitants et les collectivités locales.

→ Les entreprises, quelle que soit leur taille, sont essentielles pour le dynamisme du Livradois-Forez, ne serait-ce que par les emplois qu'elles génèrent. Alors que le tissu économique local est en profonde mutation, les modes de production doivent évoluer afin que les acteurs économiques en réduisent les impacts environnementaux et sociaux. **Pour produire autrement, le Parc entend accompagner les chambres consulaires et les organismes compétents dans l'amélioration des performances environnementales et sociales des entreprises, condition de leur compétitivité pour l'avenir.**

### → Objectif stratégique 3.1 :

Impliquer les entreprises dans plus de performance environnementale et sociale

→ L'urbanisme n'est pas l'apanage des grandes agglomérations. Dans les secteurs moins denses, il a aussi un impact majeur sur l'environnement : artificialisation des sols, modification des paysages, accroissement des déplacements et des réseaux, etc. **Pour habiter autrement, le Parc souhaite encourager la conception d'un urbanisme de qualité, plus économe en espace et en énergie, tenant compte de l'environnement, des paysages et de l'architecture locale. Il accompagnera au mieux les collectivités compétentes** et s'appuiera sur une organisation intercommunale structurée et renforcée.

### → Objectif stratégique 3.2 :

Mettre en œuvre un urbanisme frugal en espace et en énergie

→ Le transport est l'un des principaux secteurs de consommation d'énergie, d'autant plus sur un territoire rural de montagne comme le Livradois-Forez, très vaste, aux densités de population faibles et à l'habitat extrêmement dispersé. **Pour se déplacer autrement, le Parc doit encourager le recours à des modes de transport plus économes en énergies fossiles et œuvrer à ce que leur organisation soit plus écologique, mais aussi plus équitable.** À cet égard, le projet de développement de la ligne ferroviaire Peschadoires-Estivareilles/Darsac peut y contribuer.

### → Objectif stratégique 3.3 :

Développer les modes de transport et de déplacement doux en milieu rural

→ L'énergie est devenue une préoccupation majeure des politiques publiques. Compte tenu de la raréfaction annoncée des énergies fossiles et de leur part de responsabilité dans le changement climatique, il est primordial d'accroître les performances énergétiques des équipements et d'adopter des comportements plus économes. **Pour réduire les consommations énergétiques, le Parc souhaite développer une véritable politique visant à tendre vers l'objectif des « 3x20 » en 2020, et à diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique d'ici 2050.**

### → Objectif stratégique 3.4 :

Réduire nos consommations d'énergie en vivant mieux

→ Enfin, si le Parc entend œuvrer pour que les entreprises et les habitants du Livradois-Forez adoptent de nouvelles pratiques, les collectivités signataires de la Charte se doivent d'être le moteur de ces changements. **Le Parc ambitionne qu'ensemble, les collectivités et leurs groupements soient exemplaires dans leurs pratiques de gestionnaire, de prescripteur et de maître d'ouvrage** (cantines scolaires, énergie, bâtiments publics, éclairage public, transport, urbanisme, espaces publics, etc.).

### → Objectif stratégique 3.5 :

Outiller les collectivités locales pour qu'elles soient les moteurs du changement



## Objectif stratégique 3.1 : Impliquer les entreprises dans plus de performance environnementale et sociale



Les entreprises, quelle que soit leur taille, sont essentielles pour le dynamisme du Livradois-Forez, ne serait-ce que par les emplois qu'elles génèrent.

Alors que le tissu économique local est en profonde mutation, les modes de production doivent évoluer afin que les acteurs économiques en réduisent les impacts environnementaux et sociaux.

Pour produire autrement, le Parc entend accompagner les chambres consulaires et les organismes compétents dans l'amélioration des performances environnementales et sociales des entreprises, condition de leur compétitivité pour l'avenir.

### Contexte

Le Livradois-Forez possède une histoire industrielle et une culture entrepreneuriale singulières en Auvergne. Cette région à dominante rurale possède une multitude de petites et moyennes entreprises (PME) qui maillent le territoire, mais aussi quelques établissements de grands groupes. Ces PME sont particulièrement nombreuses dans le bassin thiernois et, dans une moindre mesure dans celui d'Ambert. Elles sont les héritières d'une longue tradition de savoir-faire : coutellerie, métallurgie et plasturgie pour le premier, et tresse et textile pour le second.

Ce tissu d'entreprises connaît, notamment dans le bassin thiernois, de graves difficultés. La qualité des emplois se dégrade (précarisation des salariés). Même si des progrès ont été réalisés depuis 10 ans, ces entreprises ont eu aussi un fort impact environnemental : pollution de la Dore et de la Durolle, importante consommation énergétique, déplacements de marchandises et de personnes, production de gaz à effet de serre et zones d'activité peu soucieuses de leur environnement.

Or, le monde économique prend conscience de ces enjeux et de ses responsabilités. Car au-delà d'une attente sociétale, la qualité environnementale et sociale des produits et de leurs modes de production est aussi une nouvelle exigence de leurs clients.

Pour les entreprises du Livradois-Forez, c'est une occasion exceptionnelle de valoriser l'ingéniosité qui les caractérise, car c'est par l'innovation environnementale et sociale qu'elles seront en avance sur leurs concurrents, qu'elles resteront compétitives et qu'elles pourront se positionner sur de nouveaux marchés.

### Stratégie

Faire du Livradois-Forez un territoire d'excellence en matière de production responsable, c'est une véritable chance pour ce territoire qui a fait le choix de la qualité environnementale depuis 20 ans. Pour maintenir les établissements sur place, accompagner leur mutation et préparer l'activité des nouvelles générations, le Parc entend **impliquer les entreprises dans plus de performance environnementale et sociale** et les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques.

Il interviendra sur deux aspects :

1. Premièrement, en étroite collaboration avec les chambres consulaires et les collectivités locales, il souhaite encourager et valoriser les établissements du Livradois-Forez et les secteurs d'activité ayant adapté leurs modes de production et leurs produits, et également favoriser la création et la reprise d'entreprises responsables pour accroître l'attractivité économique du territoire ;
2. Deuxièmement, au regard des enjeux environnementaux dans le secteur du bâtiment, des emplois qu'il représente, mais aussi des difficultés de transmission qu'affrontent ses entreprises, le Parc entend accompagner sa mutation pour que l'éco-construction devienne une nouvelle filière d'activité, en travaillant sur le renforcement de la demande, mais aussi sur l'adaptation de l'offre.

## Objectif opérationnel 3.1.1 : Favoriser l'innovation, diffuser les bonnes pratiques et faciliter l'installation d'entreprises responsables

### Constat

Alors que le tissu économique local est en pleine mutation, miser sur les productions responsables ouvre de nouvelles perspectives de développement pour ce territoire reconnu tant pour sa qualité que pour sa culture entrepreneuriale. Les chefs d'entreprises sont de plus en plus sensibles aux approches environnementales et sociales. Mais ceux souhaitant agir en ce sens ne bénéficient pas tous d'une information, d'un accompagnement et de conseils suffisants. Les outils à mettre à la disposition des entreprises pour qu'elles adoptent des pratiques plus durables ne sont pas les mêmes selon les filières et les secteurs d'activité. La mise en œuvre d'actions concrètes dans les entreprises doit être amplifiée.

### Objectif

Un Parc qui accompagne

Le Parc souhaite **favoriser l'innovation, diffuser les bonnes pratiques et faciliter l'installation d'entreprises responsables**. Car c'est en plaçant l'excellence sociale et environnementale au cœur de son projet de développement économique que le Livradois-Forez accroîtra son attractivité.

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- a. en accompagnement des organismes socioprofessionnels, **favorisera l'adoption de modes de production et d'organisation durables et innovants par les entreprises existantes** :
  - en informant et en sensibilisant les entreprises sur l'intérêt d'inscrire leurs activités dans une démarche durable : performance énergétique et production d'énergie renouvelable, limitation des effluents, formes juridiques coopératives, mise en place de plans de déplacement d'entreprises, etc.;
  - en identifiant les entreprises ayant mis en place des pratiques durables et concluantes et en faisant connaître auprès des entrepreneurs du territoire et du grand public : articles de presse, diffusion des bonnes pratiques, opérations de communication, etc.
  - en organisant des événements qui soutiennent les entreprises les plus exemplaires, et dont les avancées sociales et environnementales confortent la compétitivité, du type « Eco trophées ».

- b. en collaboration avec les chambres consulaires et les professionnels, **proposera une démarche de « contrats de progrès durables » visant, par filière** :
  - à faire un état des lieux des pratiques des entreprises en matière de développement durable, à analyser les points forts et les axes d'amélioration possibles et à identifier les éventuels freins et les leviers d'action;
  - à élaborer un programme d'action avec les acteurs de la filière, où collectivités, entreprises et organisations professionnelles s'engagent, dans le but d'accroître les performances économiques, environnementales et sociales des acteurs économiques;
  - à accompagner la mise en œuvre du programme d'action;
  - à évaluer les résultats.

Les filières avec lesquelles mettre en place des contrats de progrès seront identifiées selon leur impact sur leur environnement, leur capacité à faire évoluer leurs pratiques et leur effet d'entraînement. Plusieurs sont d'ores et déjà identifiées : métallurgie, tourisme, filière bois, etc.

- c. contribuera à renforcer l'attractivité économique du Livradois-Forez pour les entreprises durables en valorisant :
  - les ressources du territoire, notamment en optimisant les zones existantes avant d'en envisager de nouvelles, pour lesquelles doit être systématiquement conduite une démarche de haute qualité environnementale et paysagère;
  - les savoir-faire des principales filières locales ainsi que les outils régionaux d'accompagnement de l'innovation (réseaux de diffusion technologique, centres de recherche, Universités, etc.);
  - les ressources humaines locales : les valeurs du travail et de l'effort, l'ingéniosité et la créativité, les capacités d'adaptation et l'esprit d'invention, la polyvalence et la culture entrepreneuriale des habitants du Livradois-Forez;
  - la qualité de la vie en Livradois-Forez et l'image « parc naturel régional » : qualité des services, richesse de l'offre culturelle, qualité des paysages et de l'environnement, etc.

## Objectif opérationnel 3.1.1

- d. en lien avec les socioprofessionnels et les collectivités, **favorisera l'installation et la transmission d'entreprises responsables sur le plan environnemental et social** :
  - en identifiant les activités dans le champ du développement durable qui pourraient potentiellement s'implanter sur le Parc, en recherchant les entrepreneurs et les investisseurs, et en accompagnant les collectivités pour adapter leur offre d'accueil : mise en place d'une gestion environnementale et d'équipements collectifs sur les sites à vocation économique existants avant d'envisager la création de nouvelles zones d'activité exemplaires (impact environnemental réduit, bonne intégration paysagère, implantation réfléchie selon l'offre de transport, création d'équipements collectifs, etc.);
  - en incitant ses partenaires à privilégier l'accueil d'entreprises « durables » (professionnalisation des services d'accompagnement, développement des bourses d'opportunités, des réseaux et des espaces d'accueil).
- e. aidera au développement d'un service d'accueil d'actifs et de nouvelles populations, du type du réseau « CAP'Actif » qu'il a initié ces dernières années, organisé à l'échelle intercommunautaire des bassins de vie, afin de construire une offre plus complète intégrant des préoccupations liées au logement, à l'emploi du conjoint, aux services, etc., en lien étroit avec les organismes régionaux et départementaux œuvrant dans ce sens.

### Engagements des partenaires du Parc

- Les communes et les EPCI s'engagent :
  - à recenser sur leur territoire les locaux d'activités qui permettraient de développer des activités durables afin d'alimenter une bourse d'opportunité et permettre au syndicat mixte du Parc et ses partenaires d'en faire la promotion;
  - à utiliser l'image « parc naturel régional » pour la promotion de ces opportunités à destination des nouvelles populations et des entreprises durables;
  - à informer les nouvelles entreprises sur les enjeux d'une installation dans un parc naturel régional d'un point de vue environnemental, social et économique;
  - à animer, à l'échelle des bassins de vie, un service d'accueil des nouvelles populations et un réseau des acteurs de la création-reprise d'entreprises (sur les principes du réseau CAP'Actif);
  - à mettre en place, à l'échelle intercommunautaire des bassins de vie, des schémas de développement économique visant l'excellence environnementale et sociale;

- à mettre en place des démarches de gestion environnementale et de réfléchir à la création d'équipements collectifs pour les zones d'activités;
- à accompagner les entreprises dans la réalisation ou l'extension de leurs bâtiments, pour qu'ils soient respectueux des paysages, en associant les CAUE ou les services compétents du Conseil général de la Loire, très en amont des projets.

- Le Conseil régional Rhône-Alpes s'engage à soutenir les démarches et les opérations, notamment collectives, qui tendent à diminuer l'impact environnemental et les consommations énergétiques des entreprises.
- Les Conseils généraux s'engagent à conduire des expérimentations en matière de création et de prospection d'entreprises nouvelles dans le champ du développement durable sur le territoire du Parc.

### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- souhaite que les chambres consulaires :
  - accompagnent les entreprises vers des pratiques plus durables en matière économique, environnementale et sociale;
  - élaborent avec lui des démarches de « contrats de progrès durables » pour les filières prioritaires;
  - informent les nouvelles entreprises des atouts et des enjeux d'une installation dans un Parc naturel régional d'un point de vue économique, environnemental et social;
  - recherchent la création d'entreprises nouvelles dans le champ du développement durable.
- soutient l'IPAMAC et l'Agence régionale de développement des territoires d'Auvergne (ARDTA) dans leurs programmes relatifs à l'accueil de porteurs de projet et de nouvelles populations.



## Objectif opérationnel 3.1.2 : Accompagner la mutation du secteur du bâtiment vers l'éco-construction

### Constat

En Livradois-Forez, le secteur du bâtiment concerne un grand nombre de petites entreprises.

Mais, il doit faire face à deux grands défis :

- De nombreux entrepreneurs sont proches de la retraite, et la plupart risque de ne pas trouver de repreneurs ;
- La puissance publique incite désormais les nouvelles constructions à être thermiquement plus performantes, plus écologiques et mieux conçues du point de vue architectural. En effet, à tous les stades de la construction ainsi que sur le long terme, il est nécessaire de réduire substantiellement les dépenses énergétiques et l'impact sur l'environnement des constructions tout en répondant aux exigences de confort du XXI<sup>e</sup> siècle : utilisation de matériaux sains, implantation et orientation des constructions, compacité du bâti, prise en compte de la flore et de la faune quotidienne telles que les hirondelles ou les chauves-souris, etc. Les professionnels devront être formés puisqu'il n'existe actuellement en Livradois-Forez que peu d'entreprises ou d'artisans compétents dans le domaine de l'éco-construction.

### Objectif

Un Parc qui accompagne

Conscient de l'importance des enjeux environnementaux et sociaux qu'il recouvre, le Parc ambitionne d'**accompagner la mutation du secteur du bâtiment vers l'éco-construction**, du concepteur à l'artisan, afin qu'elle devienne la norme.

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- a. participera à l'approfondissement des connaissances sur le patrimoine bâti du Livradois-Forez. Il travaillera notamment sur les techniques et les matériaux d'éco-rénovation les mieux adaptés à celui-ci, en particulier en ce qui concerne le pisé.  
→ **Objectif opérationnel 1.3.1 :**  
Sauvegarder et mettre en valeur le bâti remarquable
- b. sensibilisera les élus à l'éco-construction dans les bâtiments publics, la commande publique étant un levier important, *via* l'organisation de formations en partenariat avec les professionnels (normes d'éco-construction dans les documents d'urbanisme, coût environnemental des chantiers, etc.) et de visites sur des chantiers pilotes. Il conseillera et accompagnera dans leurs démarches les collectivités et leurs groupements souhaitant porter un projet d'éco-construction, en s'appuyant notamment sur la grille d'évaluation de projets de l'Agence locale de l'énergie de Clermont-Ferrand.

### c. sensibilisera le grand public aux possibilités offertes par l'éco-construction :

- › en concevant et en diffusant largement des outils de conseil à l'éco-construction et à l'éco-rénovation adaptés à l'architecture du Livradois-Forez ;
- › en faisant connaître des réalisations de constructions écologiques en Livradois-Forez (communication, événementiels type concours, visites, etc.) ;
- › en suscitant la création d'un annuaire des entreprises compétentes dans le secteur, l'information étant très éclatée et difficilement accessible.

### d. avec ses partenaires, contribuera à mobiliser les compétences nécessaires à la sensibilisation et à la formation des professionnels du bâtiment, sur chacun des éléments constitutifs d'un éco-bâtiment : conception globale, intégration paysagère, mobilisation des savoir-faire traditionnels et renforcement des filières locales, performance énergétique et moindres émissions de gaz à effet de serre, gestion de l'eau et des rejets, coût environnemental des chantiers, etc. Il organisera en outre avec ses partenaires des visites sur des chantiers pilotes.

### e. encouragera l'implantation d'entreprises du secteur de l'éco-construction : prospection, accompagnement des porteurs de projets dans le cadre des politiques d'accueil, recensement des opportunités d'installation, construction d'une offre d'installation, etc.

### f. favorisera la mise en réseau des professionnels de l'éco-construction, afin qu'ils mutualisent leurs moyens, leurs connaissances et leur expérience : promotion collective, offres communes de prestations, etc.

### g. travaillera avec les architectes, les bureaux d'étude, les vendeurs de matériaux et les constructeurs de maisons individuelles volontaires afin qu'ils proposent des formules originales adaptées à l'architecture locale et intégrant les principes de l'éco-construction.

## Objectif opérationnel 3.1.2

### Engagements des partenaires du Parc

— Les communes et les EPCI du Parc s'engagent :

- › à entreprendre toute nouvelle construction publique ou toute réhabilitation en se donnant des objectifs ambitieux en termes d'éco-construction.

### → Objectif opérationnel 3.2.2 : Promouvoir la qualité et l'exemplarité des projets d'aménagement

- › à inscrire dans les documents d'urbanisme des objectifs en faveur du développement de l'éco-construction.

### → Objectif opérationnel 3.2.1 :

Doter le Livradois-Forez d'outils stratégiques et réglementaires dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat

— Le Conseil régional Rhône-Alpes et les Conseils généraux s'engagent à étudier la possibilité de soutenir et de valoriser des actions exemplaires en matière de construction durable sur le territoire du Parc.

— Le Conseil régional Rhône-Alpes s'engage à favoriser les échanges et la collaboration entre le Parc et le Cluster Rhône-Alpes Eco-Energie concernant la formation des artisans et le développement de projets innovants.

— L'État s'engage à associer le Parc dans la mise en œuvre sur son territoire de toute politique d'accompagnement de la mutation du secteur du bâtiment vers l'éco-construction à la suite des lois issues du Grenelle de l'environnement.

### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc Livradois Forez :

- souhaite que l'ADEME, les Agences locales de l'énergie, les CAUE et les Espaces Info-Energie (EIE) :
  - › élaborent avec le syndicat mixte du Parc des programmes de formation destinés aux élus, aux techniciens et à leurs partenaires, en préalable aux projets de construction et de réhabilitation se voulant exemplaires en matière d'éco-construction ;
  - › conseillent les collectivités locales et leurs groupements tout au long de l'élaboration de leurs projets de construction et de réhabilitation se voulant exemplaires en matière d'éco-construction.

— souhaite que les chambres consulaires et les syndicats professionnels du bâtiment, notamment la CAPEB et les Fédérations des entreprises du bâtiment et des travaux publics :

- › sensibilisent et forment les professionnels du bâtiment aux exigences de l'éco-construction ;
- › contribuent à la création d'entreprises nouvelles dans le champ de l'éco-construction.

— participe aux travaux de l'IPAMAC relatifs au développement de l'éco-construction dans le Massif central.

## Objectif stratégique 3.2 : Mettre en œuvre un urbanisme frugal en espace et en énergie



L'urbanisme n'est pas l'apanage des grandes agglomérations.

Dans les secteurs moins denses, il a aussi un impact majeur sur l'environnement : artificialisation des sols, modification des paysages, accroissement des déplacements et des réseaux, etc.

Pour habiter autrement, le Parc souhaite encourager la conception d'un urbanisme de qualité, plus économe en espace et en énergie, tenant compte de l'environnement, des paysages et de l'architecture locale. Il accompagnera au mieux les collectivités compétentes et s'appuiera sur une organisation intercommunale structurée et renforcée.

### Contexte

Qu'elles soient en proie aux pressions résidentielles ou qu'elles soient confrontées à une forte dévitalisation, les communes rurales ont toutes des besoins en matière d'urbanisme : élaboration de documents de planification pertinents, réalisation d'opérations d'aménagement de qualité, etc.

En Livradois-Forez, l'urbanisme répond souvent mal aux exigences d'un développement durable :

- altération et banalisation des paysages en raison de l'inadéquation des modèles pavillonnaires, de l'absence d'audace et d'innovation architecturale et du délaissement des maisons de bourg ;
- consommation excessive des espaces naturels et agricoles fragmentant l'espace rural et générant tensions foncières et conflits d'usage ;
- consommation énergétique excessive des maisons mal conçues et éloignées des bourgs centres, impliquant des besoins en chauffage importants et de nombreux déplacements motorisés.

Ces problématiques s'avèrent particulièrement prégnantes dans les secteurs du Parc les plus soumis aux pressions périurbaines, là où entre 1999 et 2008 les permis de construire ont explosé : au nord-ouest du territoire – notamment sur le secteur du Billomois et de la Comté –, dans la vallée de la Dore, mais aussi le long des axes routiers de pénétration depuis Clermont-Ferrand, Saint-Étienne et Le Puy-en-Velay. C'est là que l'on relève le plus grand nombre d'espaces dégradés.

Pourtant, jamais la définition et la mise en œuvre d'un urbanisme durable en rupture avec les pratiques des dernières décennies ne sont apparues aussi nécessaires :

- limitation de l'artificialisation et de l'imperméabilisation des sols et de la consommation du foncier pour maintenir les espaces naturels et agricoles, tant pour leurs aspects environnementaux qu'économiques ;
- densification et réhabilitation des centres-bourgs à privilégier par rapport aux extensions périurbaines pour maintenir des lieux de vie, mieux mutualiser et rentabiliser les équipements collectifs (réseaux d'assainissement, réseaux de chaleur, transports collectifs, éclairage public, etc.) et limiter les déplacements individuels énergivores et fortement émetteurs de gaz à effet de serre. L'enjeu est de taille pour un territoire caractérisé par une grande dispersion des lieux habités ;
- mixités fonctionnelles (logements, activités économiques, espaces publics, etc.), sociales et intergénérationnelles ;

- prise en compte des éléments patrimoniaux environnants pour une meilleure intégration paysagère et architecturale des aménagements (respect des silhouettes de villages, des éléments bâtis et des trames végétales, créativité architecturale, etc.) et pour la réalisation d'opérations de requalification des espaces dégradés ;

- développement de l'éco-construction pour proposer des solutions techniques visant à minimiser les impacts environnementaux à tous les stades de la construction et sur le long terme.

#### → Objectif opérationnel 3.2.1 :

Accompagner la mutation du secteur du bâtiment vers l'éco-construction

Dans la durée, la mise en œuvre d'un urbanisme durable permettra de réduire substantiellement les dépenses des collectivités (réseaux, infrastructures et équipements).

### Stratégie

Le Parc souhaite accompagner les collectivités pour concevoir et mettre en œuvre un urbanisme frugal en espace et en énergie répondant aux exigences du développement durable.

Il interviendra sur trois aspects :

1. Premièrement, il entend inciter et accompagner les collectivités locales à se doter de documents d'urbanisme et de planification ambitieux, adaptés aux enjeux locaux et traduisant bien leur projet de territoire. Ce sont pour elles le moyen de maîtriser leur avenir ;
2. Deuxièmement, il désire encourager et promouvoir les opérations d'aménagement et d'urbanisme de qualité, persuadé de la force de l'exemple ;
3. Enfin, il ambitionne de créer un nouvel outil d'assistance et d'accompagnement afin que les collectivités locales et leurs groupements disposent des moyens d'ingénierie nécessaires pour mener à bien leurs projets d'aménagement et d'urbanisme.



## Objectif opérationnel 3.2.1 : Doter tout le Livradois-Forez d'outils stratégiques et réglementaires dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat

### Constat

Seul un tiers des communes du Livradois-Forez est doté de documents d'urbanisme. Pourtant, ils ne sont pas réservés aux seules communes connaissant une forte pression résidentielle et périurbaine. S'ils sont bien conçus, ils permettent d'apporter des réponses à de nombreux problèmes locaux : environnement, paysage, agriculture, développement économique, habitat, etc. Leur élaboration est l'occasion pour les élus locaux de s'interroger sur l'évolution et les ambitions qu'ils ont pour leur territoire.

Persuadé que c'est à l'échelle intercommunale que les questions d'aménagement et d'urbanisme doivent être traitées, le Parc accompagne d'ores et déjà plusieurs territoires intercommunaux qui se sont engagés dans des réflexions devant les conduire à terme vers des outils du type Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ou PLU intercommunaux.

### Objectif

Un Parc qui accompagne

Le Parc souhaite doter tout le Livradois-Forez d'outils stratégiques et réglementaires dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat, répondant à l'esprit de la loi Montagne<sup>71</sup> et aux exigences du développement durable, et traduisant localement les prescriptions de sa Charte, prioritairement sur les « sites remarquables » et les « hauts lieux » identifiés au plan de Parc.

#### → Objectif opérationnel 1.2.3 :

Protéger les sites et les espaces paysagers les plus emblématiques

Cette ambition s'appuiera sur une démarche construite en deux volets :

- l'élaboration d'outils stratégiques et de planification, à l'échelle des EPCI et des bassins de vie, dans le but de rechercher une organisation cohérente du territoire : SCOT, programmes locaux de l'habitat (PLH), PADD, etc.;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'outils d'urbanisme réglementaire. Dans le prolongement du travail qu'il mène depuis plusieurs années, la priorité ira vers les démarches de PLU conduites à l'échelle intercommunale.

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- sensibilisera les élus et les acteurs de l'aménagement aux enjeux que recouvre un urbanisme durable**, en amont de l'élaboration de documents de planification et d'urbanisme en organisant des formations privilégiant les exemples et les visites de terrain et en réalisant avec ses partenaires des guides de recommandations techniques.
- apportera son appui aux collectivités pour que leurs documents d'urbanisme et de planification tiennent compte des objectifs de sa Charte en matière d'urbanisme, des documents d'aide à la décision qu'il a élaboré à l'attention des maîtres d'ouvrage**, en premier lieu desquels l'*Atlas des richesses naturelles du Livradois-Forez*<sup>72</sup>, le Schéma paysager du Livradois-Forez<sup>73</sup> et les guides « Rénover et construire », et des chartes paysagères préexistantes.

Ainsi, les documents d'urbanisme réalisés dans le périmètre du Parc détermineront des orientations, un zonage et un règlement :

- privilégiant la densification et la reconquête des centres-bourgs et des hameaux les plus importants, stoppant l'urbanisation linéaire. Les documents d'urbanisme respecteront les coupures d'urbanisation identifiées au plan de Parc. Une extension importante de bourg ou de hameaux fera l'objet d'orientations d'aménagement spécifiques et devra conserver les silhouettes de village identifiées au plan de Parc. Les autres lieux habités n'ont pas vocation à accueillir d'importantes extensions;
- garantissant la bonne intégration des constructions et des réhabilitations, tant en termes architecturaux (compacité et volume du bâti, couverture, matériaux, teinte, etc.) qu'en termes paysagers (implantation sur les parcelles et selon la voirie, mitoyenneté, rapport à l'espace public, insertion dans la pente, etc.);
- visant à améliorer significativement l'efficacité foncière<sup>74</sup> des zones constructibles;
- favorisant la requalification des espaces dégradés liés à l'urbanisation linéaire des friches et des quartiers de gare, notamment ceux identifiés au plan de Parc;

<sup>72</sup> *Atlas des richesses naturelles du Livradois-Forez*, Parc naturel régional Livradois-Forez, 2006

<sup>73</sup> *Un schéma paysager pour le Livradois-Forez*, Parc naturel régional Livradois-Forez, 2008

<sup>74</sup> Efficacité foncière : nombre de m<sup>2</sup> utilisé par logement

## Objectif opérationnel 3.2.1

- traduisant clairement la volonté de la collectivité de minimiser les consommations énergétiques et d'accroître les performances environnementales des bâtiments : caractéristiques bioclimatiques des parcelles, compacité du bâti, constructions mitoyennes, orientation des façades, choix des matériaux, etc.;
  - traduisant clairement la volonté de la collectivité de favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables et la mise en place éventuelle de réseaux de chaleur;
  - traduisant clairement la volonté de la collectivité de réduire les déplacements : proximité et mixité fonctionnelle, limitation des extensions linéaires, etc.;
  - conservant les « coupures vertes » et gardant ouverts les clairières et les points de vue depuis les axes à forts enjeux identifiés au plan de Parc;
  - garantissant une bonne gestion quantitative et qualitative de l'eau (éloignement des équipements polluants des milieux aquatiques et humides, limitation de l'imperméabilisation des sols, etc.) et le maintien des milieux aquatiques (zones de divagation des rivières, mares, serves, fossés, etc.);
  - respectant les structures paysagères identifiées dans le schéma paysager<sup>75</sup>;
  - garantissant la préservation des zones d'intérêt écologique inventoriées au plan de Parc;
  - s'attachant à préserver et à restaurer les réseaux écologiques;
  - n'autorisant la construction d'éoliennes soumises au permis de construire, pour les départements du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire :
    - > que dans les secteurs identifiés au plan de Parc, conformément au schéma éolien<sup>76</sup>, ou à proximité immédiate sous réserve d'études approfondies conduites par un paysagiste indépendant des opérateurs éoliens concernés;
    - > que dans les secteurs qui seront déterminés dans le futur schéma du Parc spécifiquement consacré au « petit éolien ».
- **Objectif opérationnel 2.5.2 :**  
Valoriser d'autres sources d'énergies renouvelables

<sup>75</sup> *Un schéma paysager pour le Livradois-Forez*, Parc naturel régional Livradois-Forez, 2008

<sup>76</sup> *Schéma éolien du Parc naturel régional Livradois-Forez*, Parc naturel régional Livradois-Forez, juillet 2009

Sur le Billomois et la Comté, le secteur du Livradois-Forez possédant des paysages d'une grande qualité fortement soumis à la pression résidentielle, les documents d'urbanisme devront en outre posséder des orientations, un zonage et un règlement :

- > préservant les reliefs structurants (les Turlurons, les buttes de Vertaizon et les buttes de Saint-Romain) et les espaces agricoles soumis à l'intensification des pratiques et à la pression urbaine;
- > protégeant et favorisant la replantation des haies et des arbres isolés, préservant les crêtes de tout mitage et maintenant les vallées ouvertes;
- > stoppant l'urbanisation linéaire et éparse.

#### c. accompagnera dans leurs démarches les collectivités et leurs groupements souhaitant se doter de documents d'urbanisme de type PADD et PLU dans le cadre d'une réflexion intercommunale :

- > en organisant une formation préalable destinée aux élus, aux techniciens et aux partenaires dédiée à l'urbanisme durable;
- > en accompagnant les collectivités dans la définition de leur méthode de travail – en impliquant au mieux la population – dans l'élaboration de leurs cahiers des charges et en participant à l'animation des réunions de travail (commissions, comité de pilotage, etc.).

#### d. incitera à la mise en place, sur les groupements intercommunautaires, de SCOT, et les portera si nécessaire pour ceux compris principalement dans son périmètre.

→ **La Charte et les SCOT**

- en lien étroit avec les Conseils généraux, le syndicat mixte du Parc assurera la cohérence entre les PLH qui seront élaborés de préférence à l'échelle intercommunautaire des bassins de vie, et les objectifs de sa Charte, notamment en matière d'énergie et de préservation des patrimoines. Localement, il apportera son appui pour une bonne articulation entre les politiques locales de l'habitat et les documents d'urbanisme et de planification.

<sup>71</sup> Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, dite « loi Montagne »

## Objectif opérationnel 3.2.1

### Engagements des partenaires du Parc

- Les communes et les EPCI du Parc s'engagent :
  - à élaborer leurs outils stratégiques de planification de type SCOT, PLH ou PADD à l'échelle intercommunale et intercommunautaire, dans un souci d'exemplarité et de respect des principes du développement durable, en tenant compte des documents d'aide à la décision élaborés par le syndicat mixte du Parc, des objectifs et des prescriptions de sa Charte et de son plan de Parc;
  - à élaborer leurs documents d'urbanisme dans le même souci;
  - à participer aux formations préalables qu'organiserà le syndicat mixte du Parc.
- L'État, les Conseils régionaux et les Conseils généraux s'engagent à promouvoir et à accompagner les collectivités du Livradois-Forez dans l'élaboration des documents stratégiques de planification et d'urbanisme privilégiant les échelles intercommunales et intercommunautaires, dès lors que celle-ci sera précédée de formations dédiées l'urbanisme durable.
- L'État s'engage :
  - à promouvoir et accompagner sur le territoire l'élaboration de documents stratégiques à l'échelle des bassins de vie, et de documents d'urbanisme réglementaire (PLU) à l'échelle intercommunale conformément aux conclusions du Grenelle de l'Environnement;
  - à promouvoir des outils qui facilitent l'application des dispositions existantes, de la loi Montagne<sup>77</sup>, du Règlement National d'Urbanisme, de la loi Solidarité et Renouveau Urbain<sup>78</sup> et du Grenelle de l'Environnement;
  - à promouvoir la trame verte et bleue et le nécessaire maintien des corridors biologiques notamment dans les vallées industrielles ou fortement urbanisées (en lien avec la démarche menée à l'échelle du Massif Central par l'IPAMAC);
  - à diffuser les guides de recommandations techniques réalisés par le syndicat mixte du Parc qu'il aura validés;
  - à participer dans la mesure du possible aux formations organisées par le syndicat mixte du Parc.

### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc souhaite que l'ARDTA, les Agences locales de l'énergie, les CAUE, les agences d'urbanisme, l'ADEME et les EIE :

- contribuent à élaborer des programmes de formation destinés aux élus, aux techniciens et à leurs partenaires, en préalable à l'élaboration de documents d'urbanisme de type PADD et PLU intercommunaux;
- conseillent les collectivités locales et leurs groupements tout au long de l'élaboration de leurs documents de planification et d'urbanisme.

## Objectif opérationnel 3.2.2 : Favoriser la qualité et l'exemplarité dans les projets d'aménagement

### Constat

Les modes de production de l'habitat et de la construction proviennent d'une même culture technique. Leur généralisation risque à terme de banaliser l'ensemble des paysages. Partout se retrouvent les mêmes formes architecturales et les mêmes bâtiments consommateurs d'espace et d'énergie.

En outre, les procédures de commande ne s'ouvrent pas assez à l'innovation, à l'invention ou à des modes de construction alternatifs. Pourtant, des réponses originales existent en matière de reconquête de centre-bourg, d'extension de bourg, d'opération d'habitat, d'aménagement d'espaces publics, d'aménagement des entrées de villes, de rénovation du bâti, de traitement des voiries et chemins, d'entretien du patrimoine végétal, etc.

### Objectif

Un Parc qui accompagne

Le Parc souhaite **favoriser la qualité et l'exemplarité dans les projets d'aménagement**, c'est-à-dire encourager et accompagner les projets à la fois créatifs et respectueux des paysages et de l'architecture locale (matériaux, plantations, implantations, etc.), privilégiant le maintien des espaces naturels et agricoles, la densification des zones habitées et le renforcement des centres-bourgs, le maintien de la mixité sociale, une intégration paysagère et architecturale, et le développement de l'éco-construction.

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- a. **accompagnera les communes et leurs groupements, mais aussi les bailleurs sociaux, dans la conception et le montage de projets d'aménagement exemplaires et durables, notamment en termes d'économie d'espace et d'énergie :**
  - en organisant une formation préalable destinée aux élus, aux techniciens et aux partenaires;
  - en accompagnant les collectivités dans la définition de leur méthode de travail – en impliquant au mieux la population – et dans l'élaboration de leurs programmes et de leurs cahiers des charges;
  - en coordonnant les missions d'études et de maîtrise d'œuvre nécessaires à une bonne prise en compte des enjeux du développement durable. Il incitera en particulier à l'organisation de concours de maîtrise d'œuvre dans le but de promouvoir et favoriser la recherche de solutions innovantes et adaptées au territoire.
- b. **apportera son appui aux maîtres d'ouvrage pour que les constructions et les projets d'aménagement réalisés en Livradois-Forez tiennent compte des documents d'aide à la décision qu'il a élaborés à leur attention**, en premier lieu desquels le Schéma paysager du Livradois-Forez<sup>79</sup> et les guides « Rénover et construire ».
- c. **communiquera sur les projets d'aménagement de son territoire les plus réussis**, afin qu'ils aient véritablement valeur d'exemple.

La priorité ira vers les opérations à forts impacts environnementaux, paysagers et urbains, dont les résultats sont de nature à faire progresser des démarches similaires sur le territoire : restructuration de centre-bourg, extension de bourg et conception d'éco quartier ou éco-hameau, zone d'activité, réhabilitation de bâti ancien, opérations d'habitat, etc.

<sup>77</sup> Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985, dite loi Montagne, relative au développement et à la protection de la montagne à un caractère de loi d'aménagement et d'urbanisme

<sup>78</sup> Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain

<sup>79</sup> Un schéma paysager pour le Livradois-Forez, Parc naturel régional Livradois-Forez, 2008



## Objectif opérationnel 3.2.2

### Engagements des partenaires du Parc

- Les communes et les EPCI s'engagent à conduire leurs projets d'aménagement et de construction dans un constant souci d'exemplarité et de respect des principes du développement durable, tout en tenant compte des documents d'aide à la décision élaborés par le Parc.
- Les Conseils régionaux s'engagent à conduire les projets d'aménagement et de construction dont ils sont maîtres d'ouvrage, notamment leur patrimoine (lycées, etc.), dans un constant souci d'exemplarité et de respect des principes d'un urbanisme durable, tout en tenant compte des documents d'aide à la décision élaborés par le Parc.
- Les Conseils généraux s'engagent :
  - à accompagner les études et expérimentations visant à adapter le bâti en milieu rural aux modes de vie contemporains, dans le respect des enjeux patrimoniaux et énergétiques;
  - à conduire les projets d'aménagement et de construction dont ils sont maîtres d'ouvrage (collèges, routes départementales, etc.) dans un constant souci de respect des principes d'un urbanisme durable, tout en tenant compte des documents d'aide à la décision élaborés par le Parc.
- L'État s'engage :
  - à promouvoir un aménagement plus durable et à aider à la mise en place de politiques foncières locales efficaces;
  - à assister les collectivités qui s'investiront dans des projets exemplaires de type éco-quartier, éco-village, par des conseils ciblés et une assistance à la réalisation.

### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- souhaite que l'ADEME, les Agences locales de l'énergie, les CAUE et les EIE :
  - contribuent à élaborer des programmes de formation destinés aux élus, aux techniciens et à leurs partenaires, en préalable aux projets d'aménagement et de construction se voulant exemplaires et durables;
  - conseillent les collectivités locales et leurs groupements tout au long de l'élaboration de leurs projets d'aménagement et de construction se voulant exemplaires et durables.
- souhaite que l'Agence locale de l'énergie de Clermont-Ferrand :
  - le convie à participer à la définition d'une grille d'évaluation des projets d'aménagement et de construction durables;
  - favorise la diffusion et l'utilisation de cet outil en Livradois-Forez.

## Objectif opérationnel 3.2.3 : Développer l'ingénierie territoriale en créant un atelier d'urbanisme rural

### Constat

Maintien des espaces naturels et agricoles, densification des zones habitées et renforcement des centres-bourgs, maintien de la mixité sociale, intégration paysagère et architecturale, développement de l'éco-construction : au regard des exigences du développement durable, les collectivités maîtres d'ouvrage doivent aujourd'hui repenser la conduite de leurs projets : documents d'urbanisme, opérations de réhabilitation en centre-bourg, aménagement d'espaces publics, extension de bourgs, etc.

La conception, le montage et le suivi de ces opérations se complexifient. Les compétences techniques requises s'avèrent toujours plus pointues et la transversalité de l'approche indispensable.

Or, la situation dans laquelle s'exerce l'urbanisme change. Les missions d'accompagnement des territoires que remplissent les services de l'État en matière d'urbanisme tendent à s'affaiblir. Ainsi, depuis plusieurs années :

- les organismes de conseil aux collectivités se développent (CAUE, ADEME, ARDTA, Agences locales de l'énergie, etc.);
- les communautés de communes sont de plus en plus sollicitées pour intervenir : aménagement de l'espace, portage d'études, réalisation de documents d'urbanisme intercommunaux, maîtrise d'ouvrage de projets d'habitat, numérisation du cadastre, voire instruction des permis de construire, etc.;
- les collectivités locales font de plus en plus appel à des opérateurs de proximité ne disposant pas forcément des compétences nécessaires : architectes, géomètres, sociétés d'aménagement, etc. Ces prestataires proposent bien souvent des réponses guidées par le seul critère économique, sans mener de réflexion préalable permettant de se fixer des objectifs qualitatifs. C'est la principale cause de la multiplication des réponses banalisées, peu ambitieuses et non adaptées aux problèmes d'aménagement des communes rurales.

N'ayant généralement pas les services techniques nécessaires, les communes et les communautés de communes du Livradois-Forez ont difficilement accès à une ingénierie de bon niveau pour les assister du début à la fin de leurs projets, alors même que la qualité de la commande publique et du suivi est primordiale.

### Un Parc chef de file

### Objectif

En collaboration étroite avec les communautés de communes et l'ensemble de ses partenaires œuvrant dans le domaine de l'urbanisme, le Parc souhaite **développer l'ingénierie territoriale en créant un atelier d'urbanisme rural**, c'est-à-dire l'outil d'assistance et d'accompagnement qui fait aujourd'hui cruellement défaut aux collectivités rurales. Le but est double :

- que les collectivités locales et leurs groupements disposent d'un accompagnement dans la durée afin que leurs projets, même modestes, soient de qualité;
- que cet atelier soit un lieu d'échanges entre professionnels et organismes pour une meilleure convergence de leurs pratiques.

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc créera un nouvel outil réactif d'assistance et d'accompagnement destiné aux collectivités et à leurs groupements, garant de la qualité des projets réalisés en Livradois-Forez. L'atelier d'urbanisme rural prendra la forme d'un pôle de compétence qui sera le plus intégré possible à l'équipe du Parc. Il fonctionnera en articulation étroite avec les services départementaux et régionaux ainsi que l'ensemble des structures œuvrant dans le domaine de l'urbanisme.

Sa vocation sera d'assister les collectivités très en amont dans leurs projets d'aménagement. Il n'entend se substituer ni aux maîtres d'ouvrage, ni aux maîtres d'œuvre, ni aux organismes de conseil existants (CAUE, Agences locales de l'énergie, ADEME, ARDTA, etc.), mais au contraire s'articuler étroitement avec eux pour le développement d'un nouvel urbanisme rural, créatif et respectueux de l'identité du Livradois-Forez.

Cet appui portera sur :

1. l'analyse du projet et de son adéquation aux besoins et aux enjeux du territoire;
2. la sensibilisation des élus aux enjeux que recouvre le développement durable, afin d'étudier avec eux comment les traduire localement dans leurs projets;
3. la formalisation et la rédaction de la commande;
4. l'assistance dans la sélection des équipes de maîtrise d'œuvre et des bureaux d'études;
5. le suivi de la réalisation;
6. l'évaluation de l'opération.

### Objectif opérationnel 3.2.3

En lien étroit avec l'ensemble de l'équipe du Parc Livradois-Forez, l'atelier d'urbanisme rural pourra aussi mener des travaux d'expertise et d'analyse : évolution des surfaces urbanisées, etc.

Il répondra aux besoins des collectivités :

- en mobilisant ses propres compétences : architecture, urbanisme, paysage ou programmation ;
- en animant un « pôle de compétences » réunissant ses principaux partenaires : CAUE, Agences locales de l'énergie, ADEME, services de l'État, services des Conseils généraux et régionaux, Agences départementales d'information sur le logement (ADIL), Architectes des bâtiments de France (ABF), etc. ;
- en animant un réseau de techniciens des communes et des EPCI du territoire, qu'ils soient urbanistes ou agents de développement.

#### Engagements des partenaires du Parc

- Les communes et les EPCI s'engagent :
  - > à participer à la définition d'un atelier d'urbanisme rural au service des collectivités du Livradois-Forez ;
  - > à accompagner sa mise en place et son fonctionnement, dans une logique d'expérimentation.
- Le Conseil régional Auvergne et le Conseil général du Puy-de-Dôme s'engagent à accompagner et soutenir l'étude de définition et de faisabilité d'un atelier d'urbanisme rural, dans une logique d'expérimentation et de mutualisation des moyens, pour une durée maximale de 3 ans.  
Les Conseils généraux de la Haute-Loire et de la Loire s'engagent à accompagner l'étude de définition d'un atelier d'urbanisme rural dans une logique de mutualisation des moyens.
- L'État, en tant que partenaire technique, s'engage à participer à l'expérimentation qu'est la création d'un atelier d'urbanisme rural.

#### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc souhaite que les CAUE, l'ADEME et les Agences locales de l'énergie :

- participent à la définition et à la mise en place d'un atelier d'urbanisme rural au service des collectivités du Livradois-Forez ;
- participent au « pôle de compétence » qu'animera cet atelier d'urbanisme rural.

### Objectif stratégique 3.3 : Développer des modes de transport et de déplacement doux en milieu rural



Le transport est l'un des principaux secteurs de consommation d'énergie, d'autant plus sur un territoire comme le Livradois-Forez très vaste, aux densités de population faibles et à l'habitat extrêmement dispersé. Pour se déplacer autrement, le Parc doit encourager le recours à des modes de transport plus économes en énergies fossiles et œuvrer à ce que leur organisation soit plus écologique, mais aussi plus équitable. À cet égard, le projet de développement de la ligne ferroviaire Peschadoires-Estivareilles-Darsac est particulièrement emblématique.



### Objectif opérationnel 3.3.1 : Jouer l'atout de la voie ferrée Peschadoires-Estivareilles/Darsac

#### Contexte

La mobilité est indispensable à l'intégration sociale et à l'autonomie des personnes. Elle conditionne l'accès à l'emploi, à la santé, aux loisirs, à la consommation et aux services en général. Par ailleurs, une localisation des productions et des grands centres commerciaux de plus en plus éloignée des lieux de consommation a généré un accroissement sans précédent des transports de marchandises. Pour les territoires ruraux tels que le Livradois-Forez, où la faible densité démographique et la grande dispersion des lieux de vie se conjuguent à un tissu industriel encore bien présent, cela se traduit par des modes de déplacement de personnes tributaires de la voiture particulière et par un transport de marchandises quasi exclusivement routier. Or le développement de ces modes de transport a des impacts considérables :

- sur les milieux naturels, par la fragmentation et l'artificialisation des espaces qu'engendrent les aménagements routiers;
- sur la santé humaine (temps de transport, émissions de gaz, etc.);
- sur le réchauffement climatique, ce secteur étant à l'origine des 28 % des 600 000 tonnes de gaz à effet de serre d'origine énergétique émis annuellement en Livradois-Forez.

Enfin, à terme, l'accroissement probable du prix du pétrole aura également un impact social important, accroissant l'isolement pour les personnes aux revenus les plus modestes.

#### Stratégie

Le Parc entend **développer des modes de transport et de déplacement doux en milieu rural**, et favoriser le recours à des modes de transport alternatifs tant pour les marchandises que pour les personnes, moins polluants, moins consommateurs en énergies fossiles et plus équitables pour les habitants en tout point du territoire. Il interviendra sur deux aspects :

1. Premièrement, en parallèle de sa valorisation touristique, il souhaite fédérer les forces vives du territoire autour du réaménagement de la voie ferrée Peschadoires-Estivareilles/Darsac et du développement du fret. Il compte renforcer son rôle de « colonne vertébrale » du Livradois-Forez;
2. Deuxièmement, le Parc entend encourager le développement d'autres modes de déplacement et une meilleure articulation entre les différentes offres afin d'accroître l'intermodalité.

Ainsi, en référence aux engagements qu'il a pris dans le cadre du bilan énergétique du territoire réalisé en 2006, il souhaite participer à la réduction de 10 % des consommations énergétiques annuelles du secteur des transports et des déplacements d'ici 2020, et de 42 % d'ici 2050<sup>80</sup>.

<sup>80</sup> Diagnostic énergétique du Parc naturel régional Livradois-Forez, AERE, août 2006

#### Constat

La voie ferrée Peschadoires -Darsac a été construite à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, afin de relier Vichy au Puy-en-Velay via la vallée de la Dore. Peu à peu délaissée, la SNCF a suspendu le trafic de voyageurs dans les années soixante-dix, puis le trafic de marchandises au début des années quatre-vingt. Toutefois, deux activités ferroviaires complémentaires subsistent aujourd'hui :

- une activité touristique, tant du côté Puy-de-Dôme que du côté de la Haute-Loire, gérée respectivement par l'association AGRIVAP et l'association du Chemin de fer du Haut-Forez (CFHF);
- une activité régulière de fret entre les cartonneries de Courpière et les papeteries de Giroux, gérée par l'association AGRIVAP.

#### Objectif

Un Parc chef de file

Constituant un élément majeur pour l'avenir du Livradois-Forez, le Parc désire **jouer l'atout de la voie ferrée Peschadoires-Estivareilles/Darsac** et renforcer le double potentiel de développement de cette ligne :

- en matière de tourisme, dans le cadre d'une stratégie ambitieuse de développement touristique de nature et de découverte;
  - **Objectif stratégique 2.4 :**  
Développer un tourisme durable de nature et de patrimoines, fondé sur des rencontres
- en matière de transport de marchandises, le fret ferroviaire constituant une vraie alternative à la route, l'axe étant connecté au réseau national à Peschadoires (ligne Clermont-Saint-Étienne). Le fret ferroviaire est particulièrement adapté au transport de matières pondéreuses (granulats, remblais, produits de carrières) et du bois (grumes, bois d'œuvre, bois de trituration, etc.). C'est un atout pour maintenir localement les entreprises, en attirer de nouvelles et conforter le développement de la filière bois énergie;
  - **Objectif opérationnel 2.5.1 :**  
Faire du bois la 1<sup>ère</sup> ressource énergétique pour le chauffage en Livradois-Forez

Enfin, le fret ferroviaire est plus sûr que le transport routier. Il est donc plus favorable au transport de matières dangereuses, ce qui revêt un caractère particulièrement important au regard de la proximité de la Dgo6 avec la Dore.

- **Objectif opérationnel 2.1.2 :**  
Réduire les pollutions et améliorer la qualité de l'eau

Le Parc parie en outre que cette voie ferrée constituera un jour le support d'une offre de déplacement pour les personnes. Il entend organiser en conséquence les rabattements et les transferts intermodaux sur certaines portions, notamment entre Courpière et Peschadoires.

#### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- a. élaborera avec le(s) syndicat(s) propriétaire(s) et exploitant(s) de la ligne, ses partenaires et les entreprises concernées un projet de développement du fret ferroviaire et contribuera à sa mise en œuvre.
- b. accompagnera les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre de ce projet en leur apportant son appui pour la réalisation des aménagements et des équipements correspondants favorisant le développement du fret ferroviaire (quais de transbordement, plates-formes de stockage, etc.).
- c. étudiera la possibilité de mettre en place, prioritairement sur le tronçon Courpière-Pont-de-Dore, un service de rabattement des personnes sur le réseau ferré, et les conditions de son intermodalité.

#### Engagements des partenaires du Parc

- Les communes et les communautés de communes membres du (des) syndicat(s) propriétaire(s) et exploitant(s) de la ligne s'engagent à définir avec le Parc et à mettre en œuvre un projet ambitieux de développement du fret ferroviaire autour de cette voie ferrée.
- Les Conseils régionaux et les Conseils généraux s'engagent :
  - à reconnaître le caractère stratégique du développement de la ligne ferroviaire du Livradois-Forez;
  - à lui apporter leur soutien et à participer à la définition conjointe des opérations à conduire.
- L'État s'engage à faciliter les rapports avec les autorités organisatrices de transport et le gestionnaire des infrastructures ferroviaires nationales, l'accès aux résultats de la recherche et aux réseaux de partage d'expériences.

## Objectif opérationnel 3.3.2 : Favoriser des modes de déplacement alternatifs au « tout voiture individuelle »

### Constat

Certaines parties du territoire sont particulièrement éloignées des principales villes et des bourgs-centres tandis que l'habitat diffus, caractéristique du Livradois-Forez, accroît la nécessité pour ses habitants d'avoir à leur disposition une offre de transport souple et bien adaptée. Les mouvements pendulaires sont de plus en plus nombreux. Le recours à la voiture individuelle s'avère bien souvent indispensable, comme l'illustre l'augmentation générale du trafic routier tant sur la D 906 que sur les axes transversaux liant la vallée de la Dore au val d'Allier et à la région clermontoise (D 997, etc.).

### Objectif

Le Parc souhaite **favoriser les modes de déplacement alternatifs au « tout voiture individuelle »** et l'intermodalité : co-voiturage, systèmes de rabattement vers les gares et les parkings relais, auto-partage, transports collectifs optimisés, voies vertes, etc. sont autant de pistes à explorer pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre sur un territoire où les transports collectifs ne peuvent offrir que des réponses très partielles.

Un Parc qui accompagne

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- a. **suscitera une réflexion globale sur les enjeux énergétiques et climatiques liés aux déplacements et aux transports. Dans ce cadre, il :**
  - **incitera les collectivités locales à élaborer des schémas de déplacement aux échelles intercommunale ou intercommunautaire**, favorisant les modes de déplacement alternatifs « au tout voiture individuelle » et les modes de déplacements doux, en priorité sur Thiers, Ambert, Courpière et Billom ;
  - **portera les orientations de ces schémas de déplacement auprès des autorités organisatrices de transport**, afin d'alimenter leurs réflexions lors de l'élaboration de documents d'aménagement et de planification concernant le territoire ;
  - **participera à la création de centrales de mobilité à l'échelle des bassins de vie, mais aussi aux échelles départementales et/ou régionales.**
- b. **définira et appuiera l'expérimentation de systèmes de rabattement de passagers sur les axes les plus fréquentés, en direction des lignes ferroviaires Brioude-Clermont-Ferrand et Noirétable-Thiers-Clermont-Ferrand, et ainsi que de nouvelles formes de transport sur certaines sections de la vallée de la Dore (D906), de l'axe Ambert-Billom (D996-997) ou l'axe Noirétable-Thiers-Lezoux (D2089).**
- c. **favorisera le covoiturage, en particulier pour les trajets domicile-travail et domicile-école, et expérimentera de nouvelles solutions de transport adaptées aux spécificités des secteurs les plus isolés du territoire.**
- d. **appuiera les expérimentations des communes** (« Fil vert » à Thiers, « Coulée verte » à Ambert, etc.) **allant dans le sens de nouveaux modes de déplacement.**
- e. **incitera à la réalisation de plans de déplacement d'entreprises (PDE), ainsi qu'à la mise en place de formations d'éco-conduite à destination des transporteurs.**
  - ➔ **Objectif stratégique 3.1.1 :**  
Impliquer les entreprises pour plus de performance environnementale et sociale

## Objectif opérationnel 3.3.2

### Engagements des partenaires du Parc

- Les communes et les EPCI s'engagent :
  - à élaborer des schémas de déplacement à l'échelle intercommunautaire des bassins de vie. Dans ce cadre, les communes de Thiers, Ambert, Courpière, Billom s'engagent à étudier puis à établir une programmation pour l'aménagement de voies réservées aux modes de déplacement doux (voies vertes, pistes et bandes cyclables, etc.) ;
  - à participer à la création de plateformes de mobilité locales à l'échelle des bassins de vie, départementales et/ou régionales, en relayant notamment l'offre de transport et de co-voiturage auprès de la population locale ;
  - à expérimenter des systèmes de rabattement et de regroupement de passagers sur des points stratégiques du territoire, par l'aménagement de parkings relais, par la mise en place d'une signalétique spécifique, etc.
  - à expérimenter des solutions de transport adaptées aux secteurs isolés, en complément de l'offre existante.
- Les Conseils régionaux s'engagent à communiquer sur les moyens de se déplacer en Livradois-Forez et à coordonner ces informations aux échelles régionales, par exemple dans le cadre d'une plateforme centrale de mobilité ;
- Les Conseils régionaux et les Conseils généraux, en tant qu'autorités organisatrices de transports, s'engagent :
  - à participer à la réflexion conduite dans le cadre de l'élaboration des schémas locaux de déplacements et à s'assurer de leur cohérence avec leurs propres documents de planification ;
  - à accompagner l'étude et la mise en place de solutions expérimentales de transport adaptées aux secteurs isolés du Livradois-Forez.
- L'État s'engage :
  - à apporter ses conseils au syndicat mixte du Parc et aux collectivités pour les réflexions sur les itinéraires, l'organisation et les aménagements nécessaires aux modes de circulation doux ;
  - à faciliter les rapports avec les autorités organisatrices du transport et le gestionnaire des infrastructures ferroviaires nationales, l'accès aux résultats de la recherche et aux réseaux de partage d'expériences.

### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- souhaite que l'ADEME, les Agences locales de l'énergie et les chambres de commerce et de l'industrie incitent et accompagnent à la mise en œuvre de PDE ou sur les zones d'activité les plus importantes du Livradois-Forez.
- souhaite que les EIE promeuvent les alternatives au « tout voiture individuelle », notamment en participant à l'organisation et à la diffusion de l'offre de co-voiturage sur le territoire du Parc.



## Objectif stratégique 3.4 : Réduire nos consommations d'énergie en vivant mieux



L'énergie est devenue une préoccupation majeure des politiques publiques. Compte tenu de la raréfaction annoncée des énergies fossiles et de leur part de responsabilité dans le changement climatique, il est primordial d'accroître les performances énergétiques des équipements et d'adopter des comportements plus économes.

Pour réduire les consommations énergétiques, le Parc souhaite développer une véritable politique visant à tendre vers l'objectif des « 3x20 » en 2020, et à diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique d'ici 2050.

### Contexte

Poser la question de l'énergie, c'est poser la question des modes de vie. C'est finalement repenser la société dans laquelle nous voulons vivre.

Sur le territoire du Livradois-Forez, 3 130 Gigawatt heures sont consommés chaque année générant l'émission de 600 000 tonnes de gaz à effet de serre.

Près d'un tiers de cette énergie peut être économisé en adoptant des comportements plus sobres et responsables et en améliorant l'efficacité énergétique de nos bâtiments et de nos équipements. Avec 35 % des consommations d'énergie en Livradois-Forez, le secteur industriel présente des marges de progrès considérables. Mais le gisement d'économie le plus important concerne sans aucun doute le secteur résidentiel (31 % des consommations énergétiques du territoire) et plus précisément l'isolation thermique des habitations. Des marges de progrès indiscutables existent également pour les déplacements, dans l'agriculture, ainsi que dans le tertiaire et notamment au niveau des bâtiments publics qui se doivent d'être exemplaires.

#### → Objectif stratégique 2.3 :

Encourager des pratiques agricoles favorables à une gestion durable des ressources

#### → Objectif stratégique 3.1 :

Impliquer les entreprises pour plus de performance environnementale et sociale

#### → Objectif stratégique 3.2 :

Développer des modes de transport et de déplacement doux en milieu rural

### Stratégie

**Réduire nos consommations d'énergie en vivant mieux** est un objectif fort que se donne le Parc, persuadé que l'on peut apporter des réponses locales à des enjeux énergétiques d'ordre mondial sans renoncer à un mode de vie de qualité.

Le Parc interviendra à deux niveaux :

1. Premièrement, le Parc souhaite accompagner les collectivités locales dans la réduction de leur consommation énergétique, parce qu'agissant sur un territoire exceptionnel, elles se doivent d'être exemplaires, mais aussi parce qu'elles sont de grosses consommatrices en raison de la gestion de leur patrimoine que de l'exercice de leurs compétences ;
2. Deuxièmement, compte tenu du potentiel que recouvre ce secteur en matière de performance énergétique, le Parc doit encourager et conseiller les habitants et les collectivités afin d'accroître l'efficacité thermique des logements du Livradois-Forez.

## Objectif opérationnel 3.4.1 : Rendre les collectivités locales exemplaires pour leurs consommations d'énergie

### Constat

En France, les consommations énergétiques des collectivités locales sont directement responsables de 15 % des émissions nationales de gaz à effet de serre. Leurs consommations sont inhérentes à la gestion de leur patrimoine (bâtiments) et à l'exercice de leurs compétences (transport, déchets, assainissement, gestion des espaces verts, etc.).

### Objectif

Le Parc entend travailler au quotidien afin de rendre les collectivités locales exemplaires pour leurs consommations d'énergie et les accompagner pour optimiser leurs pratiques et leur gestion.

Un Parc qui accompagne

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- a. poursuivra la mise en œuvre de son système de management environnemental, et s'appuiera sur la Maison du Parc pour lancer des actions de sensibilisation aux économies d'énergie.
- b. contribuera à la mise en place d'une assistance aux collectivités et à leurs groupements pour une réduction des consommations d'énergie des bâtiments, des véhicules et des éclairages publics, dans le cadre de démarches de progrès énergétique qui pourront s'inscrire dans des dispositifs plus globaux (Agenda 21, plans énergies climat territoriaux), via la création de postes de « conseillers en énergie » partagés.
  - **Objectif opérationnel 3.5.2 :**  
Accompagner les collectivités vers l'exemplarité

Cette assistance est à mettre en place en priorité sur les 8 communes du Livradois-Forez qui représentent 50 % de la consommation d'énergie du territoire : Thiers, Ambert, Courpière, Billom, Craponne, Puy-Guillaume, La Monnerie et Arlanc.
- c. soutiendra et accompagnera la mise en œuvre de quelques réalisations exemplaires en matière de consommations énergétiques portées par une commune ou un groupement intercommunal (bâtiment à énergie positive, lotissement « zéro énergie », création de réseaux de chaleur autour de zones d'habitat densifiées, etc.).
  - **Objectif opérationnel 3.2.2 :**  
Promouvoir la qualité et l'exemplarité des projets d'aménagement
- d. accompagnera la mise en place d'un dispositif de financement des économies d'énergie et d'équipements en énergies renouvelables des bâtiments publics à partir des retours sur les investissements publics dans l'éolien.
  - **Objectif opérationnel 2.5.2 :**  
Valoriser d'autres sources d'énergie renouvelable

## Objectif opérationnel 3.4.1

### Engagement des partenaires du Parc

- Les communes et les EPCI s'engagent :
  - en tant que maîtres d'ouvrages, à mener des actions d'information et de communication sur les économies d'énergie, ainsi qu'à réduire les consommations d'énergie de leurs locaux par les agents publics;
  - à définir et mettre en œuvre des démarches de progrès énergétique à court, moyen et long termes, qui pourront s'inscrire dans le cadre de dispositifs plus globaux de type Agenda 21 ou plans climat territoriaux;
  - à utiliser les éventuels retours sur l'investissement éolien pour financer des programmes en faveur des économies d'énergies et des énergies renouvelables.
    - **Objectif opérationnel 2.5.2 :**  
Valoriser d'autres sources d'énergies renouvelables
- Le Conseil régional Rhône-Alpes s'engage à soutenir les collectivités locales dans la mise en œuvre de projets énergétiques démonstratifs et innovants, en cohérence avec ses propres politiques et ses dispositifs.
- Les Conseils généraux s'engagent à entreprendre toute construction ou rénovation dont ils sont maîtres d'ouvrage avec un objectif ambitieux en termes de performances thermiques adaptées au bâti, voire à étudier les possibilités qu'elle soit à énergie positive.
- L'État s'engage :
  - à apporter assistance et conseils aux collectivités pour réaliser des diagnostics et des audits énergétiques de leurs bâtiments publics, et à leur apporter des conseils pour organiser les travaux d'économie d'énergie dans ces bâtiments;
  - à assurer son rôle de maître d'ouvrage public avec une exigence particulière concernant la performance thermique des constructions et à relayer cette exigence auprès des maîtres d'ouvrages qui reçoivent de sa part un soutien financier pour un aménagement, un équipement ou un investissement de quelque nature qu'il soit.
  - à participer, à travers l'ADEME, au financement d'opérations et d'ouvrages publics exemplaires du point de vue de la gestion environnementale en général, et de la gestion énergétique en particulier;
  - à accompagner, à travers l'ADEME, la mise en place des démarches de progrès énergétiques;
  - à contribuer, à travers l'ADEME, à encadrer les postes de « conseillers en énergie » partagés dédiés aux collectivités du Livradois-Forez.

### Partenariat à renforcer

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez souhaite que les EIE et les Agences locales de l'énergie :

- participent à l'élaboration et au suivi des démarches de progrès énergétiques portées par les communes et les EPCI du Parc;
- participent à l'encadrement des postes de « conseillers en énergie » partagés dédiés aux collectivités du Livradois-Forez.



## Objectif opérationnel 3.4.2 : Doubler la performance thermique moyenne des logements en Livradois-Forez

### Constat

Le Livradois-Forez compte 75 600 logements dont près de 60 000 résidences principales. Leur performance thermique moyenne se situe aux alentours de 215 kWh/m<sup>2</sup>/an, faisant du secteur résidentiel le plus important gisement d'économie d'énergie mobilisable sur le territoire du Parc. La population est sensibilisée à ces enjeux mais elle est confrontée à des difficultés multiples qui peuvent bloquer ou retarder sa décision d'agir : informations disparates, complexes et parfois contradictoires, conseils et compétences professionnelles difficiles d'accès, matériaux performants non disponibles localement, coûts ou surcoûts importants, etc.

### Objectif

Le Parc compte encourager les collectivités et les habitants à rénover thermiquement le parc d'habitat local, afin de **doubler la performance thermique moyenne des logements en Livradois-Forez**. Pour répondre à cet ambitieux objectif, il faut rénover chaque année entre 2 et 2,5 % du parc de logement, avec un niveau de performance thermique ambitieux.

Un Parc qui accompagne

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- a. sera un relais de diffusion d'informations relatives aux économies d'énergie :
  - en s'appuyant sur la Maison du Parc et son centre de ressources;
  - en diffusant avec ses partenaires des guides de référence et de conseils, des annuaires de professionnels et d'autres supports d'informations dédiés;
  - en favorisant les échanges, en organisant conférences et manifestations locales sur ces sujets.
- b. incitera les bailleurs sociaux, les collectivités compétentes et les propriétaires privés à s'engager dans des programmes ambitieux de rénovation thermique de l'habitat. Ces programmes concerneront prioritairement l'habitat social, sur lequel des suivis de consommation d'énergie seront réalisés. Les données ainsi récoltées alimenteront les outils d'aide à la décision des différents partenaires, tels par exemple l'observatoire de l'habitat et de l'énergie du Conseil général du Puy-de-Dôme.
- c. suscitera l'expérimentation d'un dispositif de conseil et de mise en œuvre de techniques innovantes pour l'isolation des bâtiments à destination des particuliers.

### Engagements des partenaires du Parc

- Les communes et les EPCI du Parc s'engagent à mener leurs programmes d'amélioration de l'habitat avec des objectifs ambitieux en termes de performance thermique, c'est-à-dire au moins la division par 2 de la consommation par m<sup>2</sup> et par an.
- Le Conseil régional Rhône-Alpes s'engage à encourager la coopération entre le Cluster Rhône-Alpes Eco-Energie et le Parc pour développer des projets innovants et démonstratifs et diffuser les bonnes pratiques.
- Les Conseils généraux s'engagent :
  - à accompagner et à inciter les collectivités à mettre en œuvre des programmes d'amélioration de l'habitat ambitieux en termes de performances thermiques;
  - à participer à l'élaboration de guides de référence et d'annuaires de professionnels du Livradois-Forez travaillant dans le domaine de l'isolation thermique des bâtiments et proposant des solutions adaptées aux conditions de la moyenne montagne, en complément des guides produits aux échelles départementales;
  - à participer à l'élaboration de dispositifs expérimentaux d'aide au conseil et à la mise en œuvre de techniques innovantes pour l'isolation performante des bâtiments.
- L'État s'engage :
  - à favoriser, à travers l'ANAH, la programmation et le financement de programmes d'amélioration de l'habitat qui soient très ambitieux sur la performance thermique sous réserve de la disponibilité des crédits nécessaires;
  - à apporter ses conseils concernant la nécessaire articulation entre amélioration de la performance thermique des bâtiments et qualité architecturale, à travers les DRAC.
  - à contribuer, à travers l'ADEME, à la structuration et la valorisation d'une offre de professionnels compétents.

## Objectif opérationnel 3.4.2

### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- souhaite que les Agences locales de l'énergie, la CAPEB, les Fédérations du bâtiment et des travaux publics, les EIE et l'ensemble des organismes de promotion des économies d'énergie, participent à l'élaboration de guides de référence et d'annuaires de professionnels travaillant dans le domaine de l'isolation thermique des bâtiments.
- souhaite que les Agences locales de l'énergie, les CAUE et les EIE, mettent leurs compétences au service des communes et des groupements intercommunaux du Livradois-Forez souhaitant mener leurs programmes d'amélioration de l'habitat avec des objectifs ambitieux en termes de performance thermique.
- souhaite que les bailleurs sociaux programment et réalisent des travaux d'amélioration de leurs parcs de logements situés en Livradois-Forez avec des objectifs ambitieux en termes de performance thermique.

## Objectif stratégique 3.5 : Outiller les collectivités locales pour qu'elles soient les moteurs du changement



Si le Parc entend œuvrer pour que les entreprises et les habitants du Livradois-Forez adoptent de nouvelles pratiques, les collectivités signataires de la Charte se doivent d'être le moteur de ces changements.

Le Parc ambitionne qu'ensemble, les collectivités et leurs groupements soient exemplaires dans leurs pratiques de gestionnaire, de prescripteur et de maître d'ouvrage (cantines scolaires, énergie, bâtiments publics, éclairage public, transports, urbanisme, espaces publics, etc.).

### Contexte

Les collectivités locales ont un devoir d'exemplarité, tant dans la gestion de leur patrimoine que dans l'exercice de leurs compétences, et ce pour trois raisons principales :

- en tant que signataires de la Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez, elles sont directement engagées dans la mise en œuvre d'un projet politique de développement durable;
- en tant que maîtres d'ouvrage de projets d'aménagement et de développement, et en tant que gestionnaires d'équipements publics, elles ont un impact économique, social et environnemental important, ne serait-ce qu'au travers de la commande publique. Avec 179 communes et 24 communautés de communes en Livradois-Forez, leur poids est substantiel;
- en tant que relais des souhaits de la population, elles sont les interlocuteurs privilégiés pour diffuser auprès des habitants et des entreprises des pratiques et des méthodes exemplaires.

En outre, optimiser leurs pratiques doit permettre à terme aux collectivités de faire des économies substantielles, d'utiliser de manière plus rationnelle l'argent public et d'améliorer les services rendus.

Les marges de manœuvre sont nombreuses, mais dans un territoire rural comme le Livradois-Forez, l'information, les conseils et les exemples pratiques font souvent défaut.

### Stratégie

Le Parc compte appuyer fortement les élus locaux dans leur mission d'exemplarité et **outiller les collectivités territoriales pour qu'elles soient les moteurs du changement**. L'adoption de pratiques durables sera bénéfique non seulement pour l'environnement, mais aussi pour leur gestion financière.

Le Parc interviendra de deux manières :

4. Premièrement, il conseillera les communes et leurs groupements souhaitant adopter des méthodes ou investir dans des équipements innovants, et il se fera le relais des expériences les plus réussies afin qu'elles se généralisent;
5. Deuxièmement, portant lui-même un projet de développement durable, il encouragera les collectivités locales à s'inscrire elles aussi dans une démarche de progrès plus globale concernant une partie ou la totalité de leurs champs de compétences et d'intervention (Plans climat territoriaux, Agendas 21, etc.).



## Objectif opérationnel 3.5.1 : Aider les collectivités à diffuser et mettre en œuvre des pratiques plus durables

### Constat

A la multitude de services, de projets, de structures et d'équipements gérés ou suscités par les communes du Livradois-Forez et leurs groupements répond une multitude de démarches de progrès potentielles.

A tous les niveaux, dans tous les domaines, il est possible pour les élus d'imaginer et de mettre en œuvre des solutions originales permettant d'optimiser les pratiques actuelles de leur collectivité, de leur communauté de communes ou de leurs syndicats.

### Objectif

Un Parc qui accompagne

C'est pourquoi le Parc entend **aider les collectivités à diffuser et mettre en œuvre des pratiques plus durables** en les informant et en leur apportant son appui sur les démarches ou les projets les plus innovants. Il compte ainsi mener un travail de veille technique dans tous les domaines les concernant.

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- a. **mobilisera et diffusera l'information, et organisera des réunions thématiques à destination des élus et des techniciens**, en partenariat avec les organismes spécialisés compétents, sur les domaines les concernant :
  - > éclairage public et réduction des pollutions lumineuses;
  - > espaces verts, fleurissement et désherbage;
  - > gestion des bâtiments et des équipements publics (consommation énergétique, intégration paysagère, haute qualité environnementale, etc.);
  - > production de chaleur et d'électricité (bois-énergie, solaire, etc.);
  - > pratiques d'achat et marchés publics;
  - > aménagement des voiries, chemins et espaces publics;
  - > gestion des déchets;
  - > gestion de l'eau;
  - > gestion des déplacements;
  - > cantines scolaires.

→ **Objectif opérationnel 3.4.1 :**  
Rendre les collectivités locales exemplaires pour leur consommation d'énergie
- b. **organisera des voyages d'études et d'échanges à destination des élus et des techniciens**, tant en France qu'à l'étranger.
 

→ **Objectif opérationnel 4.2.3 :**  
Développer la coopération interrégionale et internationale
- c. **communiquera sur les expériences les plus concluantes et les pratiques les plus durables adoptées par les collectivités du Livradois-Forez ou d'autres territoires.**
- d. **sera le porte-parole des collectivités locales si la qualité de l'environnement du Livradois-Forez se trouve menacée par certains projets d'aménagement.** C'est ainsi qu'il exclut de soutenir des projets liés à l'activité nucléaire, notamment l'enfouissement de déchets radioactifs.

## Objectif opérationnel 3.5.1

### Engagements des partenaires du Parc

- Les communes et les EPCI s'engagent à choisir chaque année un projet dont ils sont maîtres d'ouvrage pour qu'il soit exemplaire au regard des objectifs de la Charte et du développement durable : intégration paysagère d'un équipement, rénovation d'une partie du réseau d'eau pour réduire les pertes, réhabilitation et isolation de bâtiments communaux, mise en place d'un événementiel relatif au patrimoine naturel ou culturel, rénovation et réduction de l'éclairage public, etc.
- Le Conseil régional Rhône-Alpes s'engage à appuyer les collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre d'opérations prenant en compte le développement des énergies renouvelables, notamment concernant des projets démonstratifs et innovants.
- L'État s'engage à aider les collectivités par ses conseils à développer leurs investissements et leurs pratiques dans un sens plus durable :
  - > gestion des bâtiments municipaux : assistance pour l'établissement de bilans thermiques, conseils pour des plans d'économie d'énergie;
  - > réduction du désherbage chimique des espaces publics : conception des espaces pour réduire les besoins de désherbage, gestion de la végétation spontanée, utilisation de végétation couvrante, choix de désherbage mécanique, etc.;
  - > aménagements de voies de circulation douces (piétonniers, cyclables, etc.);
  - > gestion des services d'eau (eau potable, assainissement, eaux pluviales) : aide au diagnostic de service, assistance à la gestion de services publics, assistance à la délégation de service public, conseils à la programmation, etc.

### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez souhaite que toutes les structures œuvrant dans le conseil aux collectivités, notamment l'ADEME, les ADIL, les Agences locales de l'énergie, les CAUE, le CREN Rhône-Alpes, le CEPA et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, mettent leurs compétences au service des communes et des groupements intercommunaux du Livradois-Forez souhaitant porter des démarches ou des projets améliorant substantiellement leurs pratiques.

## Objectif opérationnel 3.5.2 : Accompagner les collectivités vers l'exemplarité

### Constat

Si la mise en œuvre ponctuelle d'actions ou de projets durables permet aux collectivités locales d'améliorer et d'optimiser leur fonctionnement, ces démarches de progrès ne seront vraiment pertinentes que si elles s'intègrent dans un projet politique plus global pour faire évoluer l'ensemble de leurs pratiques, et ce dans la durée.

### Objectif

Un Parc qui accompagne

C'est dans cette logique que le Parc Livradois-Forez a souhaité faire de sa Charte un Agenda 21. C'est aussi la raison pour laquelle il désire **accompagner les collectivités vers l'exemplarité** et les inciter à intégrer la notion de développement durable dans l'ensemble de leur projet politique, leurs programmes d'actions et dans leur fonctionnement.

→ **Une Charte « Agenda 21 »**

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- a. **proposera aux collectivités de s'engager dans des démarches de progrès portant sur tous les aspects de leur gestion communale ou intercommunale** afin qu'au quotidien, elles réduisent leur impact sur l'environnement. Ces démarches de progrès pourront prendre la forme de systèmes de management environnemental qui garantiront une amélioration environnementale continue s'inscrivant dans la durée.
- b. **accompagnera les communes et les groupements intercommunaux volontaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets de territoire durables prenant par exemple la forme de plans climat énergie territoriaux, ou plus globalement d'Agendas 21 locaux.**
  - **Objectif opérationnel 3.4.1 :**  
Rendre les collectivités locales exemplaires pour leur consommation d'énergie

### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez souhaite que toutes les structures œuvrant dans le conseil aux collectivités, notamment l'ADEME, les Agences locales de l'énergie, les CAUE, le CREN Rhône-Alpes, le CEPA et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, prennent part à l'élaboration des démarches de progrès, des Agendas 21 locaux et des plans énergie climat territoriaux qui seront portés par les communes et les groupements intercommunaux du Livradois-Forez.

## Axe 4 : « Citoyen d'ici et du monde » : l'Homme au cœur du projet

Au fond, à travers le projet qu'il porte, c'est bien à l'épanouissement individuel et collectif de ses habitants que désire œuvrer le Parc Livradois-Forez. La question du bonheur est ici posée. Cet épanouissement passe par un investissement plein et entier de leur rôle de citoyen par les habitants du Livradois-Forez, afin qu'ils soient acteurs de leur avenir et de celui de leur territoire. Les valeurs de cette citoyenneté active doivent être celles du développement durable et du respect de l'environnement, celles de la solidarité et de la convivialité, mais aussi celles de la curiosité et de l'ouverture au monde.

Le Parc sera force de proposition et d'expérimentation dans les domaines de la sensibilisation et de la médiation à l'environnement et au développement durable. L'objectif est que chacun prenne conscience de ses possibilités d'œuvrer pour faire bouger les lignes. Il souhaite pour ce faire « oser l'inattendu » en montrant, en mobilisant, en animant, en agissant, en valorisant et en communiquant auprès du grand public, et notamment les plus jeunes, qui sont les citoyens de demain. **Le Parc mise ainsi sur la force de l'exemple pour diffuser une culture écocitoyenne.** Ainsi se trouverait confortée l'implication qu'il a su générer à travers de multiples réseaux et qu'il entend développer.

→ **Objectif stratégique 4.1 :**  
Activer le passage des idées aux actes

Être citoyen, c'est avoir le souci des autres. **Le Parc souhaite contribuer à renforcer la cohésion sociale, et à agir pour plus de solidarité, en direction des personnes les plus fragiles mais aussi entre générations, entre anciens et nouveaux habitants, et entre territoires.** Car c'est aussi à cela que se mesure la qualité de vie sur un territoire.

→ **Objectif stratégique 4.2 :**  
Agir pour plus de solidarité

Enfin, être « citoyen d'ici et du monde », c'est être curieux et se sentir proche des autres cultures, en ayant une connaissance et une fierté de ce que l'on est. **Le Parc doit faire du dialogue interculturel** un facteur d'enrichissement et de changement, et non un facteur d'uniformisation. Il s'agit de nouer dans le cœur des habitants du Livradois-Forez le désir d'autres horizons, d'autres modes de vie, d'autres cultures : production artistique, savoir-faire, patrimoines, culture scientifique et technique.

→ **Objectif stratégique 4.3 :**  
S'ouvrir aux autres et au monde par la culture

Ainsi, la citoyenneté est bien le moyen privilégié du changement.



## Objectif stratégique 4.1 : Activer le passage des idées aux actes



Le Parc sera force de proposition et d'expérimentation dans les domaines de la sensibilisation et de la médiation à l'environnement et au développement durable. L'objectif est que chacun prenne conscience de ses possibilités d'œuvrer pour faire bouger les lignes. Il souhaite pour ce faire « oser l'inattendu » en montrant, en mobilisant, en animant, en agissant, en valorisant et en communiquant auprès du grand public, et notamment les plus jeunes, qui sont les citoyens de demain.

Le Parc mise ainsi sur la force de l'exemple pour diffuser une culture écocitoyenne. Ainsi se trouverait confortée l'implication qu'il a su générer à travers de multiples réseaux et qu'il entend développer.

### Contexte

Les habitants du Livradois-Forez, comme partout en France et en Europe, prennent progressivement conscience des grands défis environnementaux auxquels ils sont désormais confrontés et de la nécessité de concilier environnement et développement : baisse de la biodiversité, changement climatique, crise énergétique, raréfaction des ressources (énergies fossiles, eau, etc.), auxquels s'ajoutent la question démographique, le renforcement des inégalités, les problèmes alimentaires et les migrations à l'échelle planétaire, la perte de diversité culturelle, la banalisation des paysages, l'accroissement des pollutions, etc. Jamais le message dont sont porteurs les parcs naturels régionaux n'a été autant d'actualité.

Cette prise de conscience doit être généralisée. Mais elle n'aura réellement d'intérêt que si elle se traduit par des engagements éco-citoyens de toutes et de tous et par une évolution de leurs gestes quotidiens.

Par la qualité de ses patrimoines et par la richesse de ses ressources, le territoire du Livradois-Forez constitue un excellent support pour illustrer ces enjeux. Son classement en parc naturel régional confirme la vocation de ce territoire à sensibiliser et mobiliser la population et les visiteurs.

### Stratégie

Persuadé que les habitants du Livradois-Forez doivent être acteurs de l'avenir de leur région, et doivent ainsi contribuer à leur échelle à celui de la planète, le Parc compte tout mettre en œuvre pour **activer le passage des idées aux actes**, c'est-à-dire ne pas se cantonner à informer la population, mais aussi encourager et susciter les initiatives éco-citoyennes.

Il interviendra sur trois aspects :

1. Premièrement, il entend prolonger son travail de sensibilisation du grand public à l'environnement et au développement durable, en diffusant largement les connaissances acquises sur le territoire, en suscitant les débats et les échanges, et au-delà en expérimentant des démarches originales, moins conventionnelles, tant par les publics visés que par les méthodes mises en œuvre.
2. Deuxièmement, afin de toucher les citoyens de demain et ainsi préparer l'avenir, il renforcera ses initiatives auprès du jeune public et accompagnera toutes les démarches allant dans ce sens.
3. Enfin, considérant que les habitants sont la principale ressource du Livradois-Forez et que son projet n'aura de sens que s'il est soutenu par tous, le Parc désire travailler étroitement avec l'ensemble des citoyens désireux de participer activement à la mise en œuvre de la Charte et des actions qui en découlent.

## Objectif opérationnel 4.1.1 : Sensibiliser la population en « osant l'inattendu »

### Constat

L'accueil, l'éducation et l'information du public sont une des missions principales des parcs naturels régionaux, qu'elle concerne les visiteurs ou les habitants.

La meilleure façon de les toucher et de rendre le concept de développement durable compréhensible, c'est de parler de ce qu'ils voient au quotidien, de leurs expériences, de leurs initiatives et de ce qui a de la valeur à leurs yeux. Mais c'est aussi de les surprendre.

### Objectif

Un Parc chef de file

Avec le soutien de ses partenaires, le Parc veut **sensibiliser la population en « osant l'inattendu »**, c'est-à-dire développer une politique d'éducation à l'environnement et au développement durable innovante et ambitieuse, qui s'appuiera sur les richesses du Livradois-Forez.

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- rendra accessible et s'efforcera de diffuser au grand public les connaissances acquises (faune, flore, milieux, culture, etc.) sur le Livradois-Forez.**
- élaborera avec ses partenaires des supports d'information à destination du grand public, présentant des solutions pratiques et des initiatives locales visant à réduire l'impact environnemental des gestes quotidiens : énergie, eau, déplacements, consommation, déchets, jardinage, etc.**
- expérimentera des démarches originales visant :**
  - **à toucher des publics cibles** pour qu'ils soient les relais de pratiques éco-citoyennes (associatifs, artistes, seniors, résidents secondaires, etc.);
  - **à organiser des actions médiatiques dans des lieux et avec des partenaires inattendus.**
- animera, organisera ou participera à des événements de sensibilisation à l'environnement et au développement durable destinés au grand public : balades à thème, sorties scientifiques, manifestations, débats, rencontres, soirées à thème, etc.**
- soutiendra le déploiement des lieux de création et de découverte du territoire identifiés dans le plan de Parc, qu'ils soient existants ou en projet.**



### Engagements des partenaires du Parc

- Les communes et les EPCI s'engagent :
  - à diffuser les informations relatives aux connaissances acquises par le Parc sur le Livradois-Forez et à être les relais locaux des initiatives qu'il portera en matière de sensibilisation de la population à l'environnement et au développement durable;
  - à participer et à organiser des actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable destinées au grand public.
- Les Conseils généraux et l'État s'engagent à diffuser les informations relatives aux connaissances acquises par le Parc sur le Livradois-Forez et à être les relais des initiatives qu'il portera en matière de sensibilisation de la population à l'environnement et au développement durable.
- L'État s'engage à contribuer à sensibiliser les habitants, les professionnels et les élus aux enjeux liés à l'environnement et au développement durable en faisant de ceux-ci une préoccupation transversale pour ses actions sur le territoire du Parc et en aidant le syndicat mixte à porter ce message à l'occasion de ses propres actions.

### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- souhaite que les différents réseaux du Parc participent et organisent des actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable à destination du public dans le cadre de leurs activités, et qu'ils soient les relais des initiatives innovantes menées dans ce domaine.
- souhaite que les gestionnaires des lieux de découverte et de création participent à l'organisation des actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable à destination du public dans le cadre de leurs activités et soient les relais des initiatives innovantes menées dans ce domaine.

## Objectif opérationnel 4.1.2 : Renforcer l'éducation des jeunes à l'environnement et au développement durable

### Constat

Éduquer, c'est former les citoyens de demain. C'est permettre aux jeunes de mesurer la valeur de leur cadre de vie, d'analyser les comportements individuels et collectifs, d'exercer leur jugement critique, de se forger leur opinion. Clé de leur engagement futur, cette éducation est aussi un moyen de fonder l'attachement des jeunes au Livradois-Forez.

En outre, impliquer les enfants, c'est aussi un moyen de sensibiliser leur famille.

C'est la raison pour laquelle le Parc travaille depuis de nombreuses années auprès des jeunes et des scolaires. De 1998 à 2008, entre 15 000 et 20 000 enfants ont ainsi bénéficié de l'animation du Parc.

### Objectif

Un Parc chef de file

En lien étroit avec les principales structures œuvrant dans ce domaine, les réseaux culturels du Livradois-Forez et les gestionnaires de lieux de découverte et de création du territoire, le Parc souhaite **renforcer l'éducation des jeunes à l'environnement et au développement durable** notamment en développant les interventions en milieu scolaire mais également dans les autres lieux de la vie collective des jeunes. Les richesses patrimoniales et les ressources du Livradois-Forez en constitueront le support.

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- en lien avec l'Éducation nationale et les établissements scolaires, définira et accompagnera la mise en œuvre d'un parcours éducatif**, où à chaque niveau scolaire correspondront des démarches d'éducation à l'environnement et au développement durable adaptées. Il développera pour ce faire de nouveaux partenariats afin d'enrichir le réseau d'éducation et de formation qu'il a créé. **Il accompagnera et coordonnera les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable dans les établissements scolaires de son territoire.** Pour assurer une bonne coordination et concertation avec l'Éducation nationale, il co-présidera et animera la « Commission académique » Parc-Education nationale, qui se réunira au minimum un fois par an.
- accompagnera les établissements scolaires volontaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs propres démarches de développement durable, telles que les Agenda 21 scolaires.**
- incitera les établissements scolaires à multiplier les échanges avec des établissements d'autres villes, d'autres régions et d'autres pays, sur des thématiques liées à l'environnement et au développement durable.**
- accompagnera et soutiendra les centres de loisirs sans hébergement (CLSH), les clubs nature et toute autre structure d'accueil des jeunes, souhaitant mettre en place un projet d'éducation à l'environnement et au développement durable, par l'organisation de formations et par la mise à disposition d'outils pédagogiques s'appuyant sur les richesses du Livradois-Forez.**



## Objectif opérationnel 4.1.2

### Engagements des partenaires du Parc

- Les communes et les EPCI s'engagent :
  - à contribuer au développement des activités et des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable dans les écoles, dans les CLSH et auprès des associations.
  - à encourager la formation des personnels scolaires et des animateurs des CLSH à l'environnement et au développement durable.
  - à équiper les écoles pour qu'elles soient de véritables lieux de découverte et d'expérimentation du développement durable (vergers, mares, jardins, etc.).
- Les Conseils régionaux et les Conseils généraux s'engagent à soutenir le syndicat mixte du Parc dans la mise en œuvre d'actions expérimentales d'éducation à l'environnement et au développement durable, à destination de publics diversifiés, dans ou hors temps scolaire. Pour le Conseil régional Auvergne, cet engagement vaut hors temps scolaire et dans la mesure où ces actions seront réalisées en concertation avec le Collectif régional d'éducation à l'environnement Auvergne (CREEA), reconnu tête de réseau régional d'éducation à l'environnement par le Conseil régional Auvergne.
- L'État s'engage :
  - à co-présider et co-animer la Commission académique du Parc;
  - à poursuivre l'accompagnement des projets d'éducation notamment dans le cadre de l'association des prestataires « Sur les pas de Gaspard »;
  - à encourager la formation des enseignants dans le cadre de projets d'éducation à l'environnement et au développement durable;
  - à inscrire dans les contrats éducatifs qu'il porte (contrat éducatif local, contrat temps libre, etc.) un volet relatif à l'éducation à l'environnement et au développement durable.

### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc :

- souhaite que les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE), l'ABLF, Ciné-Parc, et les gestionnaires de lieux de découverte et de création du Livradois-Forez, prennent part aux actions d'éducation à l'environnement et au développement durable qui seront menées dans les établissements scolaires, les CLSH et les clubs nature.
- participe au Collectif régional d'éducation à l'environnement Auvergne (CREEA) dans le cadre de ses actions expérimentales d'éducation à l'environnement et au développement durable.

## Objectif opérationnel 4.1.3 : Impliquer les habitants dans les actions du Parc

### Constat

En Livradois-Forez, le Parc n'a pas le monopole du développement durable. La connaissance du patrimoine naturel, la sensibilisation à l'environnement, la valorisation du patrimoine, etc. sont autant de thèmes sur lesquels œuvrent au quotidien et à leur échelle des citoyens et une multitude d'associations. Ces forces vives sont la première richesse du Livradois-Forez.

### Objectif

Impliquer les habitants dans les actions du Parc, c'est s'appuyer sur toutes les ressources humaines de son territoire pour mener à bien son projet.

Cette forme de mobilisation sera complémentaire aux démarches participatives qu'il entend généraliser à travers la création de dispositifs ouverts aux habitants et aux visiteurs.

➔ **Des moyens d'agir refondés**

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- a. **proposera aux habitants de participer à certaines actions, telles que par exemple :**
  - le recensement et le suivi de certaines espèces et certains milieux, dans le cadre de sa stratégie sur la nature quotidienne et les corridors écologiques. Ceci pourrait prendre la forme d'un observatoire collaboratif pour la faune et de la flore;
    - ➔ **Objectif opérationnel 1.1.3 :**  
Construire une stratégie exemplaire sur la nature quotidienne
  - la création d'un observatoire du paysage participatif, dans le cadre de sa politique paysagère;
    - ➔ **Objectif opérationnel 1.2.1 :**  
Construire une culture paysagère partagée
  - le recensement et l'élimination des « points noirs ».
- b. **généralisera les démarches de concertation avec la population en amont des projets d'aménagement et de développement dont il sera le maître d'ouvrage.**
- c. **organisera des formations destinées aux habitants du Livradois-Forez qui souhaitent mieux connaître son rôle, son projet et ses missions afin qu'ils soient ses relais locaux.**
- d. **organisera des opérations de communication visant à valoriser les « trésors humains »<sup>81</sup> du Livradois-Forez œuvrant dans le sens des ambitions de la Charte,**

<sup>81</sup> « Vous êtes notre trésor » : expression employée par Esoh ELAME lors de sa conférence sur l'interculturalité, le 13 décembre 2007, préalable à la révision de la charte du Parc.

quel que soit leur domaine d'action (économique, culturel, scientifique, artisanal, patrimonial, etc.).

- e. **confortera le rôle de la Maison du Parc en tant que véritable « lieu de rencontre » ouvert aux habitants, dans lequel :**
  - seront valorisées les démarches citoyennes réalisées par les acteurs de la société civile;
  - seront organisées des rencontres à l'intention de ces acteurs citoyens.

### Engagements des partenaires du Parc

- Les communes et les EPCI s'engagent :
  - à relayer auprès des habitants les projets portés par le syndicat mixte du Parc invitant la population à participer;
  - à généraliser les démarches de concertation avec la population en amont des projets d'aménagement et de développement dont ils sont les maîtres d'ouvrage.
- Les Conseils régionaux, les Conseils généraux et l'État s'engagent à favoriser les démarches de concertation avec la population en amont des projets d'aménagement et de développement dont ils sont les maîtres d'ouvrage.

## Objectif stratégique 4.2 : Agir pour plus de solidarité



Être citoyen, c'est avoir le souci des autres. Le Parc souhaite contribuer à renforcer la cohésion sociale, et à agir pour plus de solidarité, en direction des personnes les plus fragiles mais aussi entre générations, entre anciens et nouveaux habitants, et entre territoires. Car c'est aussi à cela que se mesure la qualité de vie sur un territoire.

### Contexte

Les habitants du Livradois-Forez ont généralement conscience de la qualité de vie dont ils bénéficient, qu'ils soient originaires de ces montagnes ou plus fraîchement installés.

Celle-ci ne se caractérise pas seulement par la richesse des patrimoines naturels, culturels et paysagers, mais aussi par les qualités humaines. Ici, l'entraide, la convivialité et la solidarité ne sont pas de vains mots.

Cependant, comme bien des espaces ruraux, certains phénomènes tendent à affaiblir la cohésion sociale :

- > disparition des services en milieu rural qui aggrave l'isolement de certains secteurs;
- > vieillissement généralisé de la population qui induit une plus grande fragilité de certains et de moindres échanges entre les générations;
- > accroissement, à toutes les échelles, des disparités de richesse entre les individus et les régions.

Pourtant, seul un environnement humain accueillant, tissé de liens sociaux forts, peut garantir le maintien de la population et l'accueil de nouvelles familles.

### Stratégie

Le projet du Parc a pour but d'accroître l'attractivité du territoire et de favoriser le renouvellement de la population. C'est pourquoi il désire **agir pour plus de solidarité** entre les habitants, entre les générations et entre les territoires, condition du maintien de la cohésion sociale du Livradois-Forez.

Il interviendra sur trois aspects :

1. Premièrement, il entend encourager et accompagner les collectivités locales dans leurs démarches afin d'optimiser l'offre de services sur l'ensemble du territoire et conforter le rôle des bourgs-centres. Car leur égal accès pour tous est une donnée essentielle de la solidarité entre les habitants.
2. Deuxièmement, alors que la population du territoire est vieillissante et que nombre de personnes âgées sont menacées par l'isolement, le Parc souhaite compléter sa politique d'accueil de nouvelles familles en soutenant les démarches visant à accroître les solidarités entre les générations.
3. Enfin, le Parc entend renforcer ses liens de coopération avec d'autres territoires, le Livradois-Forez ayant sans nul doute à apprendre des autres, mais aussi à leur offrir.



## Objectif opérationnel 4.2.1 : Maintenir et améliorer l'offre de service pour une solidarité entre les habitants

### Constat

La sauvegarde et l'adaptation de l'offre de services en milieu rural sont déterminantes pour le maintien et le renouvellement de la population, tant dans les pôles structurants du territoire que dans les pôles de proximité. Dans un contexte démographique préoccupant sur une majeure partie du territoire, la quasi-totalité du Livradois-Forez est touchée par la disparition des services à la population, qu'ils soient publics ou privés, en premier lieu desquels les services de santé. Cette situation est particulièrement préoccupante en Haute-Loire. C'est pourquoi les groupements intercommunaux se mobilisent de plus en plus pour mutualiser leurs services : petite enfance, aide à la personne, équipements socio-culturels, etc. Ils ont un rôle majeur à jouer dans ce domaine, qu'il s'agisse des services publics ou des petits commerces ruraux.

### Objectif

Un Parc qui accompagne

Face à ce constat, les acteurs du Livradois-Forez ont intérêt à œuvrer ensemble en ce sens. Le Parc entend être le relais des initiatives locales et des travaux des collectivités locales visant à **maintenir et améliorer l'offre de services pour une solidarité entre les habitants**.

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- a. accompagnera l'élaboration de schémas de services à l'échelle intercommunautaire des bassins de vie, afin de renforcer le rôle des bourgs ruraux et des pôles de proximité, en lien étroit avec les groupements intercommunaux de son territoire (EPCI et/ou pays),
- b. contribuera à l'élaboration de schémas de santé à l'échelle de son territoire, afin d'analyser l'offre et les besoins locaux, et de rechercher des solutions pour les mettre en adéquation.
- c. se fera le relais des intérêts de la population du Livradois-Forez dans le cadre de l'élaboration des politiques et des schémas territoriaux départementaux et régionaux relatifs aux services et à la santé. Pour se faire, il s'appuiera sur les schémas de service qui auront été élaborés à l'échelle des bassins de vie et suscitera des échanges et des débats avec la population locale (séminaires, rencontres, etc.).

- d. veillera à la pérennité du réseau CAP'Actif qu'il a initié, afin de favoriser la reprise des activités et des commerces ruraux. Il apportera tout particulièrement son appui à l'amélioration de l'accueil et de l'intégration de nouveaux actifs.

#### → Objectif opérationnel 3.3.1 :

Favoriser l'innovation, diffuser les bonnes pratiques et faciliter l'installation d'entreprises responsables

- e. s'attachera à prendre en compte les populations les plus fragiles et les plus isolées et à favoriser la mixité sociale dans chacun des thèmes qu'il investira : urbanisme, développement touristique, etc.

### Engagements des partenaires du Parc

- Les communes et les EPCI s'engagent :
  - à faire du maintien et du redéploiement des services à la population dont ils ont la charge un élément central de leur politique (CCAS et CIAS, établissements scolaires, etc.);
  - à s'investir fortement sur les questions de maintien et de redéploiement des services à la population, prioritairement aux échelles intercommunautaires des bassins de vie, par la mise en place de schémas de services à la population.
- Les Conseils régionaux s'engagent à soutenir le maintien et le développement des services au public dans le cadre de leurs politiques contractuelles territoriales, et à favoriser les démarches mutualisées à l'échelle intercommunautaire. Le Conseil régional Auvergne s'engage en outre à favoriser l'émergence de projets structurants ayant un impact en matière d'accueil des populations.
- Les Conseils généraux s'engagent :
  - à promouvoir les services à la personne et leur mutualisation;
  - à participer à la définition des schémas de services des groupements intercommunaux et intercommunautaires du Livradois-Forez, et à s'assurer de leur cohérence avec leurs propres documents d'orientation et de planification.
- L'État s'engage :
  - à prendre en compte dans ses documents d'orientation les conclusions des travaux réalisés avec l'appui du syndicat mixte du Parc;
  - à accompagner la mise en place des actions prévues dans les documents de planification.

## Objectif opérationnel 4.2.2 : Développer les solidarités intergénérationnelles

### Constat

Sur certains secteurs du Livradois-Forez, le vieillissement de la population est particulièrement marqué. L'absence de cohabitation entre les générations s'apparente à une véritable rupture sociale et culturelle. De multiples organismes pourvoyeurs d'emplois œuvrent d'ores et déjà dans le domaine des services à la personne, tandis que de nombreuses animations sont réalisées à l'initiative du Parc et des réseaux culturels du Livradois-Forez : cinéma, lecture, loisirs, environnement, patrimoine, etc.

### Objectif

Un Parc qui accompagne

Persuadé de la nécessité d'un dialogue où se conjugue mémoire et avenir, le Parc entend **développer les solidarités intergénérationnelles** en favorisant les lieux et les temps de rencontres entre les générations.

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- a. s'assurera que les schémas de service dont il suscitera l'élaboration à l'échelle intercommunautaire des bassins de vie **ciblent plus particulièrement les besoins spécifiques des personnes âgées** (services à la personne, maintien à domicile et parcours résidentiel etc.).
- b. en lien étroit avec les Conseils généraux, **encouragera la mise en place de projets novateurs favorisant les rencontres intergénérationnelles**, qu'ils soient d'ordre pédagogique, artistique ou résidentiel, tels que la création de lieux de vie alternatifs aux établissements d'hébergement pour personnes âgées où cohabiteront et s'entraideront familles et aînés.
- c. incitera ses partenaires, associations, professionnels et collectivités concernées, à **mettre en place des « comités de vie » locaux** ne se limitant pas à la vie des établissements dédiés à l'accueil et l'hébergement pour personnes âgées, mais jouant un rôle d'interface et de médiation avec les structures culturelles et d'animation pour que les aînés soient mieux intégrés dans la vie locale.

### Engagements des partenaires du Parc

- Les communes et les EPCI, dont des représentants sont membres de structures se préoccupant de personnes âgées dépendantes ou non, s'engagent à susciter la création de « comités de vie » locaux.
- Le Conseil général du Puy-de-Dôme, dans le cadre de son schéma gérontologique, s'engage à favoriser le développement d'un habitat adapté aux besoins des personnes âgées et de limiter les situations d'accueil au sein des établissements, pour des personnes en capacité de demeurer dans un domicile adapté.

## Objectif opérationnel 4.2.3 : Développer la coopération interrégionale et internationale

### Constat

La notion de développement durable unit les générations actuelles aux générations futures. Mais elle lie aussi les destinées des territoires du monde, car elle reconnaît que nous sommes tous citoyens de la même planète et que chacun a droit à un égal accès à ses ressources – ce que ne permettent pas aujourd’hui de si fortes disparités de développement entre les régions du monde.

Depuis les années 1990, grâce aux programmes LEADER et à la Fédération des parcs naturels régionaux de France, le Parc Livradois-Forez a su développer des démarches de coopération tant avec des régions européennes que d’Amérique du sud. Celles-ci lui ont permis d’alimenter ses réflexions sur son propre développement, son fonctionnement et son organisation territoriale et sociale.

### Objectif

Un Parc chef de file

Persuadé qu’il a à apprendre des autres, mais aussi à leur apporter, le Parc souhaite **développer la coopération interrégionale et internationale**, c’est-à-dire créer des partenariats dans la durée avec d’autres territoires de France, d’Europe et du monde, et favoriser ainsi les échanges entre élus, techniciens et habitants.

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- a. participera à des programmes de coopération avec d’autres régions d’Europe et du monde, axés notamment sur :
  - > l’organisation territoriale;
  - > les processus participatifs;
  - > l’élaboration de projets de territoire partagés;
  - > l’engagement de démarches similaires à celles des parcs naturels régionaux adaptées aux contextes locaux.

#### → Objectif opérationnel 3.5.1 :

Aider les collectivités à diffuser et mettre en œuvre des pratiques plus durables

Le syndicat mixte du Parc pourra réaliser des missions d’expertise dans d’autres régions d’Europe et du monde, à la demande des Conseils généraux et régionaux, de la Fédération des parcs naturels régionaux de France ou de l’État. Ces échanges ne seront pas uniquement à caractère technique, mais ils intégreront pleinement la dimension interculturelle fondamentalement nécessaire pour l’avenir du Livradois-Forez et du monde.

- b. développera ses collaborations avec les autres parcs naturels régionaux, et tout particulièrement ceux du Massif central au travers de l’IPAMAC, sur des problématiques partagées nécessitant une mutualisation ou une réponse collective : attractivité touristique, accueil de nouveaux arrivants, corridors écologiques, etc.

### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- souhaite que le Centre de ressources et d’appui pour la coopération internationale en Auvergne (CERAPCOOP) et le Réseau Rhône-Alpes d’appui à la coopération internationale (RESACOOOP) l’accompagnent dans ses démarches de coopération et de solidarité internationale.;
- soutient l’IPAMAC et continuera de participer activement aux actions mutualisées entre les parcs naturels du Massif central.

## Objectif stratégique 4.3 : S’ouvrir aux autres et au monde par la culture



Être « citoyen d’ici et du monde », c’est être curieux et se sentir proche des autres cultures, en ayant une connaissance et une fierté de ce que l’on est.

Le Parc doit faire du dialogue interculturel un facteur d’enrichissement et de changement, et non un facteur d’uniformisation. Il s’agit de nouer dans le cœur des habitants du Livradois-Forez le désir d’autres horizons, d’autres modes de vie, d’autres cultures : production artistique, savoir-faire, patrimoines, culture scientifique et technique.



## Contexte

Par les temps de partage et d'échanges qu'elle crée, la culture favorise la rencontre avec les autres. Porte ouverte sur le monde, elle aiguise la curiosité. Elle permet aux habitants de s'ouvrir au monde tout en prenant conscience de ce qui fait leur spécificité et celle du Livradois-Forez.

La région accueille plusieurs démarches particulièrement innovantes, tant en matière d'équipement, d'événement que de création : le Bief, le Creux de l'Enfer, le Festival de La Chaise-Dieu, la Compagnie des Champs, Acteurs, pupitres et Compagnie, etc.

Depuis sa création, le Parc a fait de la culture un des piliers de son action. Il a notamment œuvré activement à la mise en réseau des acteurs culturels et a incité les communautés de communes à se doter de cette compétence. L'offre culturelle et l'initiation à la culture concourent en effet à la qualité de la vie et à l'attractivité du territoire. Les attentes des nouvelles populations sont de plus en plus fortes en la matière. Ainsi, la culture n'est pas simplement un support d'animation et un créateur de lien, mais bel et bien une composante à part entière des stratégies locales de développement.

Le Parc a réalisé en 2006 un audit culturel<sup>82</sup> dressant un bilan de la situation du Livradois-Forez, des actions qu'il a conduites et des perspectives pour l'avenir.

## Stratégie

**S'ouvrir aux autres et au monde par la culture**, telle est la philosophie qui guidera l'action du Parc en matière culturelle dans les 12 prochaines années.

Il interviendra à trois niveaux ;

1. Premièrement, il compte prolonger le travail qu'il mène depuis sa création en renforçant les réseaux culturels de son territoire et en accompagnant leur professionnalisation ;
2. Deuxièmement, afin que la culture soit une composante à part entière des politiques des collectivités locales, il souhaite accompagner les communautés de communes dans la définition et la mise en œuvre de leurs politiques de développement culturel en cohérence avec leur territoire et avec leurs projets de développement local ;
3. Enfin, le Parc entend investir pleinement sa mission d'expérimentation en imaginant et en encourageant la mise en place de projets culturels innovants en lien avec les thématiques propres au Livradois-Forez.

## Objectif opérationnel 4.3.1 : Renforcer et enrichir la mise en réseau des acteurs culturels locaux

### Constat

Sous l'impulsion du Parc, le Livradois-Forez est irrigué par un nombre important de réseaux composés de professionnels et de bénévoles. Cela est particulièrement le cas dans le domaine culturel.

Ces réseaux coopératifs<sup>83</sup> permettent de mutualiser les moyens, de favoriser les échanges d'expériences, d'accroître la visibilité de leurs membres et de constituer une véritable force collective pour parler d'une seule voix avec les interlocuteurs institutionnels. Ces réseaux sont d'excellents vecteurs de diffusion des pratiques et des expériences de développement local les plus concluantes. Toutefois, certains d'entre eux sont fragiles notamment en raison de l'évolution rapide des besoins ou des techniques (Ciné-Parc), ou doivent évoluer vers des formes plus « coopératives ».

### Objectif

Un Parc qui accompagne

Fort de ce constat, le Parc souhaite **renforcer et enrichir la mise en réseau des acteurs culturels locaux**, et ainsi conforter son rôle de lieu d'échange et de rencontre entre acteurs et structures de proximité. A terme, c'est bien de la professionnalisation du développement culturel qu'il s'agit.

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- a. appuiera les réseaux culturels existants dans la définition et l'évolution de leurs missions, afin qu'ils soient bien en adéquation avec les nouvelles attentes de la population et jouent pleinement leur rôle de « terreau culturel ».
- b. incitera les acteurs culturels locaux à se constituer en réseaux quand ce n'est pas encore le cas, pour bénéficier ainsi des échanges et de l'expérience acquise en Livradois-Forez.
- c. en lien étroit avec les acteurs culturels et les organismes compétents, participera à la définition et à la mise en œuvre de programmes de formation relatifs aux politiques et aux projets culturels, ouverts aux techniciens des collectivités locales et de leurs groupements, aux décideurs locaux et aux bénévoles des associations culturelles locales.

### Engagements des partenaires du Parc

- Le Conseil régional Rhône-Alpes s'engage à soutenir la structuration du tissu culturel local en cohérence avec ses dispositifs.
- Les Conseils généraux s'engagent à appuyer l'évolution des réseaux existants, en termes de mission et de fonctionnement sous réserve de la présentation annuelle de leurs bilans montrant leur adaptation aux besoins identifiés.
- L'État s'engage à participer à la définition et à la mise en œuvre des programmes de formation répondant aux besoins des acteurs culturels du Livradois-Forez.

### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- prendra une part active aux réflexions que porteront l'ABLF et Ciné-Parc sur l'évolution de leurs missions ;
- souhaite que les agences culturelles régionales et départementales (Transfo, etc.) participent à la définition et à la mise en œuvre de programmes de formation relatifs aux politiques et aux projets culturels à destination des acteurs et des réseaux culturels locaux.

<sup>82</sup> Diagnostic et orientation d'un projet culturel, Objectif Patrimoine, 2006

<sup>83</sup> Diagnostic et orientation d'un projet culturel, Objectif Patrimoine, 2006

### Constat

Sous l'impulsion du Parc, certaines des communautés de communes du Livradois-Forez se sont emparées de la compétence culturelle. Mais elles l'ont souvent fait de manière désordonnée dans la répartition des tâches de chacun. Quoiqu'il en soit, c'est l'échelle intercommunautaire des bassins de vie qui apparaît aujourd'hui comme la plus pertinente pour définir une politique culturelle liant initiation, pratique, diffusion, médiation et création. Certaines expériences menées sur le Parc se sont avérées très concluantes; il convient d'encourager leur diffusion : gestion des bibliothèques, recrutement d'animateurs culturels, etc.

### Objectif

Un Parc qui accompagne

Le Parc souhaite **soutenir la mise en œuvre de politiques culturelles locales** et inciter les communautés de communes à aller au-delà d'un exercice partiel de leur compétence culturelle en menant à l'échelle intercommunautaire des bassins de vie une véritable réflexion sur la place de la culture dans leur projet de territoire.

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- a. **encouragera les communautés de communes à se doter de la compétence culturelle.**
- b. **sur la base d'un cadre méthodologique qu'il aura préalablement déterminé, accompagnera les groupements intercommunaux dans l'élaboration d'un projet de développement culturel concerté, cohérent avec les autres politiques territoriales, qu'ils mèneront de préférence à l'échelle intercommunautaire des bassins de vie.** Ce projet devra définir les objectifs visés, les contenus et les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à sa mise en œuvre.
- c. **encouragera la mise en relation des groupements intercommunaux afin d'encourager les transferts d'expériences et les mutualisations** lorsqu'elles sont pertinentes.

### Engagements des partenaires du Parc

- Les communes et les EPCI du Parc s'engagent à renforcer et mieux coordonner leurs politiques culturelles à l'échelle intercommunautaire des bassins de vie, tant en termes d'infrastructures que de programmation et d'animation, et à doter les communautés de communes de la compétence culturelle.
- Le Conseil régional Rhône-Alpes s'engage à soutenir la structuration du tissu culturel en cohérence avec ses dispositifs.
- Les Conseils généraux s'engagent à participer avec le syndicat mixte du Parc à la définition d'un cadre méthodologique de réflexion destinée aux groupements intercommunaux qui souhaitent élaborer un projet de développement culturel.

### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez souhaite que le Bief et les agences culturelles régionales et départementales participent aux opérations visant à encourager les groupements intercommunaux à se doter de la compétence culturelle, à favoriser le transfert d'expériences et les mutualisations.

### Constat

Dans tous les domaines d'intervention qui sont les siens, le Parc apparaît comme une force de proposition dont l'un des rôles principaux est d'imaginer puis de diffuser des actions innovantes. Il en est de même en matière culturelle où il se doit d'anticiper le renouvellement :

- des contenus, notamment dans les champs qui le préoccupent directement, tels que les patrimoines, les savoir-faire, l'identité, l'environnement, les paysages, les ressources ou le renouvellement de la population, sujets qui ont été peu explorés à ce jour dans le cadre des politiques culturelles locales;
- des approches et des formes pour favoriser la transdisciplinarité et l'inattendu, telle que serait par exemple l'utilisation de la voie ferrée comme support de spectacle ou de création.

Une première expérience a été menée en ce sens par le Parc avec quatre autres parcs naturels du Massif central et l'IPAMAC sur le thème de l'accueil de nouvelles populations. Intitulée « Parcs en résidence », elle a su révéler :

- toute la pertinence et la richesse du média culturel pour traiter les questions liées à l'accueil de nouveaux arrivants : il permet de dépasser les approches techniques et économiques pour toucher à l'ordre du sensible, élément capital quand il s'agit de problématiques étroitement liées aux relations humaines;
- l'importance d'associer les acteurs locaux (habitants, monde associatif, élus, etc.) en amont du projet pour favoriser l'appropriation de ces problématiques et assurer une continuité au « débat » sur les territoires.

### Objectif

Un Parc chef de file

Le Parc entend **initier des projets culturels innovants** faisant écho aux enjeux du Livradois-Forez, en alimentant les réflexions de tous les acteurs œuvrant ou non dans le domaine culturel et en les accompagnant dans la réalisation des projets les plus expérimentaux.

### Engagements du Parc

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

- a. **constituera un pôle de réflexion et de propositions.** Il **identifiera** avec son équipe et ses partenaires locaux **des thématiques autour desquelles susciter la création de projets culturels.** Le Parc recherchera les informations utiles et identifiera les expériences ayant déjà été menées ailleurs.
- b. **portera des projets culturels innovants et créatifs, sur des thématiques identifiées, et il accompagnera en parallèle les acteurs locaux désireux d'élaborer des projets culturels s'y rapportant.**

### Engagements des partenaires du Parc

- Le Conseil régional Rhône-Alpes s'engage à soutenir les projets culturels innovants initiés par le Parc en cohérence avec ses dispositifs.

### Partenariats à renforcer

Le syndicat mixte du Parc :

- soutient l'IPAMAC dans ses projets innovants de médiation culturelle menés dans le Massif central;
- souhaite que les agences culturelles régionales et départementales l'accompagnent dans l'élaboration de projets culturels innovants, créatifs et faisant écho aux enjeux du Livradois-Forez.



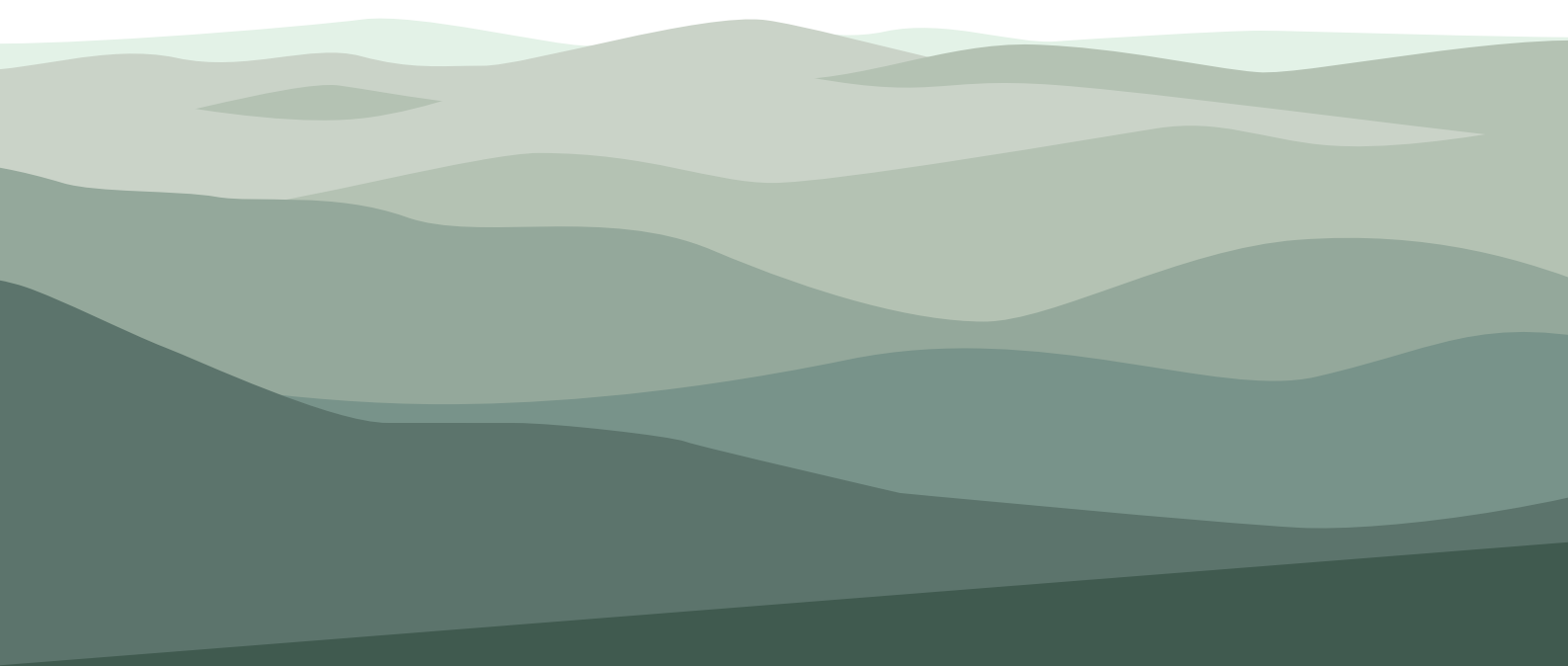
# Table des sigles

|                                                                                                          |                                                                                        |                                                                                                                                  |                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ABF</b> : Architecte des bâtiments de France                                                          | <b>CLSH</b> : Centre de loisirs sans hébergement                                       | <b>IPAMAC</b> : Association Inter-Parcs du Massif central                                                                        | <b>PPRI</b> : Plan de prévention des risques d'inondation                          |
| <b>ABLF</b> : Association des bibliothécaires du Livradois-Forez                                         | <b>CPIE</b> : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement                      | <b>LPO</b> : Ligue pour la protection des oiseaux                                                                                | <b>RELF</b> : Randonnée en Livradois-Forez                                         |
| <b>ADASEA</b> : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles | <b>CREEA</b> : Collectif régional d'éducation à l'environnement Auvergne               | <b>MAET</b> : Mesures agroenvironnementales territorialisées                                                                     | <b>RESACOOOP</b> : Réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale      |
| <b>ACOFOR</b> : Association des communes forestières                                                     | <b>CREN</b> : Conservatoire régional des espaces naturels                              | <b>OGM</b> : Organisme génétiquement modifié                                                                                     | <b>RNR</b> : Réserve naturelle régionale                                           |
| <b>ADEME</b> : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie                                  | <b>CSRPN</b> : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel                     | <b>ONCFS</b> : Office national de la chasse et de la faune sauvage                                                               | <b>SAFER</b> : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural              |
| <b>ADIL</b> : Agence départementale d'information sur le logement                                        | <b>CRPF</b> : Centre régional de la propriété forestière                               | <b>ONEMA</b> : Office national de l'eau et des milieux aquatiques                                                                | <b>SAU</b> : Surface agricole utile                                                |
| <b>AMTA</b> : Agence des musiques des territoires d'Auvergne                                             | <b>CRPS</b> : Commission régionale du patrimoine et des sites                          | <b>ONF</b> : Office national des forêts                                                                                          | <b>SCOT</b> : Schéma de cohérence territoriale                                     |
| <b>ARAM</b> : Association régionale des amis des moulins                                                 | <b>DREAL</b> : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement | <b>PAC</b> : Politique agricole commune                                                                                          | <b>SDAP</b> : Service départemental de l'architecture et du patrimoine             |
| <b>ARDTA</b> : Agence régionale de développement des territoires d'Auvergne                              | <b>EIE</b> : Espace Info-Énergie                                                       | <b>PADD</b> : Projet d'aménagement et de développement durable                                                                   | <b>SHN</b> : Société d'histoire naturelle                                          |
| <b>BICA</b> : Bois d'industrie du centre d'Auvergne                                                      | <b>ENITA</b> : École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles                      | <b>PDE</b> : Plan de déplacements entreprise                                                                                     | <b>ZDE</b> : Zone de développement de l'éolien                                     |
| <b>CAUE</b> : Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement                                     | <b>ENS</b> : Espace naturel sensible                                                   | <b>PDIPR</b> : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée                                                   | <b>ZPPAUP</b> : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager |
| <b>CBNMC</b> : Conservatoire botanique national du Massif central                                        | <b>EPCI</b> : Établissement public de coopération intercommunale                       | <b>PEFC</b> : Programme de reconnaissance des certifications forestières (anciennement Programme européen des forêts certifiées) |                                                                                    |
| <b>CEMAGREF</b> : Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts             | <b>GRAHLF</b> : Groupe de recherches archéologiques et historiques du Livradois-Forez  | <b>PLH</b> : Programme local de l'habitat                                                                                        |                                                                                    |
| <b>CEPA</b> : Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne                                           | <b>IEO</b> : Institut d'études occitanes                                               | <b>PLU</b> : Plan local d'urbanisme                                                                                              |                                                                                    |
| <b>CERAPCOOP</b> : Centre de ressources et d'appui pour la coopération internationale en Auvergne        | <b>INRA</b> : Institut national de la recherche agronomique                            | <b>PME</b> : Petites et moyennes entreprises                                                                                     |                                                                                    |
|                                                                                                          | <b>INSEE</b> : Institut national de la statistique et des études économiques           | <b>POS</b> : Plan d'occupation des sols                                                                                          |                                                                                    |

# Table des iconographies

- p. 8** : Réunion publique « Biodiversité : de la préservation à l'enrichissement », Billom, février 2008, Parc Livradois-Forez
- p. 13** : Hêtraie du Champ de Mars
- p. 21** : Pierrier du Chignore
- p. 31** : Hautes Chaumes du Forez
- p. 39** : Papier à l'étendoir
- p. 41** : Coléoptères sur jasione, Valcivières, juillet 2007, Parc Livradois-Forez
- p. 49** : Clairière de La Chaise-Dieu, La Chaise-Dieu, mai 2006, Parc Livradois-Forez
- p. 59** : Étendoirs du Moulin à papier Richard de Bas, Ambert, août 2004, Jean-Luc MAVEL
- p. 66** : Ruisseau, Saint-Jean-des-Ollières, juillet 2004, Parc Livradois-Forez
- p. 74** : Hêtraie-sapinière d'automne dans le Forez, septembre 2004, Jean-Luc Mavel
- p. 80** : Fourme sur marché d'été, Ambert, août 2002, Michel Thenot
- p. 87** : Gîte Panda de Montouroux, Valcivières, mars 2006, Christophe Camus
- p. 93** : Plaquettes forestières, Palladuc, août 2008, Parc Livradois-Forez
- p. 100** : Atelier de forgeron-coutelier, Thiers, octobre 2008, Jérôme Palle
- p. 106** : Elaboration du PLU, Arconsat, 2009, Parc Livradois-Forez
- p. 115** : Gare de Courpière, Courpière, septembre 2004, Parc Livradois-Forez
- p. 120** : Lotissement, Estandeuil, mars 2002, Parc Livradois-Forez
- p. 126** : Comité syndical du Parc naturel régional Livradois-Forez, Saint-Gervais-sous-Meymont, juin 2008, Parc Livradois-Forez
- p. 132** : Action pédagogique de sensibilisation à l'environnement, Aubusson-d'Auvergne, décembre 2006, Parc Livradois-Forez
- p. 138** : Marché, Cunlhat, septembre 2004, Parc Livradois-Forez, Danielle Fournioux
- p. 143** : Festival La Pamparina, Thiers, juillet 2002, Michel Thenot





Parc naturel régional Livradois-Forez  
63880 Saint-Gervais-sous-Meymont  
Tél. 04 73 95 57 57  
Fax 04 73 95 57 84  
Courriel [info@parc-livradois-forez.org](mailto:info@parc-livradois-forez.org)  
[www.parc-livradois-forez.org](http://www.parc-livradois-forez.org)